



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Point 49 : Budgets pour 2020, 2021 et 2022

PROJET DE BUDGET DE L'ORGANISATION
POUR 2020, 2021 ET 2022

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent document contient la proposition budgétaire de l'Organisation pour le triennat 2020-2021-2022.

Ce budget axé sur les résultats comprend cinq objectifs stratégiques pour le prochain triennat, comme c'est le cas pour le triennat en cours, et se fonde sur le Plan d'activités de l'OACI et ses plans opérationnels. Les prévisions budgétaires, conformément à la structure du programme des travaux de l'OACI, sont présentées par objectif stratégique et par stratégie de soutien, chacun d'eux étant ensuite subdivisé en résultats escomptés et programmes. Comme dans les plans opérationnels, des renseignements détaillés sur les projets/activités clés de chaque programme, y compris les résultats attendus et les buts visés, ont été fournis, pour plus de transparence quant aux activités à entreprendre.

Le présent projet de budget, d'un montant total de 322,7 millions CAD, tient compte des suggestions et des recommandations, et intègre les résultats des examens menés par le Comité des finances (FIC) et le Conseil des propositions budgétaires présentées par la Secrétaire générale durant les deux dernières sessions du Conseil.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à prendre note du message du Conseil et à approuver le Budget de l'Organisation pour 2020, 2021 et 2022, présenté dans le projet de Résolution de l'Assemblée.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à tous les objectifs stratégiques et à toutes les stratégies de soutien.
<i>Incidences financières :</i>	Autorité donnée à la Secrétaire générale d'établir pour le triennat 2020-2021-2022 un budget d'un montant total de 322,7 millions CAD.
<i>Références :</i>	Plan d'activités de l'OACI pour 2020-2021-2022 Doc 10074, <i>Budget de l'Organisation pour 2017-2018-2019</i>

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT
DU
PROJET DE BUDGET DE L'ORGANISATION POUR 2020-2021-2022
ADRESSÉE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'OACI
À LA QUARANTIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE

1. En application de l'article 61 de la Convention, le Budget ordinaire du Conseil pour les exercices 2020, 2021 et 2022 est soumis à l'Assemblée.
2. Le message du Conseil relatif au budget de l'Organisation figure à la page 1 et expose, entre autres, les grandes lignes des éléments importants du budget. Le diagramme à la page 6 contient des détails sur le cadre stratégique de l'OACI. Les estimations budgétaires, par Objectif stratégique et par Programme pour 2020, 2021 et 2022 sont résumées dans le Tableau 2 des pages 15 à 16.
3. À l'instar de celui du triennat en cours, le budget proposé est présenté sur la base des résultats et repose sur le Plan d'activités de l'OACI pour 2020-2021-2022.
4. Le projet de proposition budgétaire intègre les éléments suivants, *entre autres* :
 - Une Organisation structurée, capable de mettre en œuvre les Objectifs stratégiques, ainsi que l'initiative *Aucun pays laissé de côté* (NCLB) ;
 - Des ressources supplémentaires dans le budget du Programme ordinaire pour la sûreté de l'aviation et la facilitation, la protection environnementale, la sécurité de l'aviation et la capacité et l'efficacité de la navigation aérienne ;
 - Des activités nouvelles ou élargies prioritaires comme le cadre de confiance, les carburants d'aviation durables, les systèmes d'aéronef télépiloté ;
 - Un cadre de déontologie renforcé ;
 - Un financement adéquat pour assurer le multilinguisme.
5. Le présent projet de budget pour le prochain triennat est établi sans augmentation des contributions des États membres par rapport aux contributions de 2019, prises comme référence. Tout en plafonnant les contributions pour qu'elles restent en moyenne au niveau de 2019 au cours des trois prochaines années, la présente proposition budgétaire non seulement maintient toutes les activités importantes existantes, mais elle intègre également des initiatives différentielles supplémentaires.
6. Le budget établit des cibles et des objectifs ambitieux pour le Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF). Une hausse de 50 % des contributions au Fonds ARGF est prévue afin de limiter les contributions des États au niveau de 2019. Le Conseil reconnaît le risqué associé, comme cela est souligné dans le message du Conseil.
7. De plus, la méthode de paiement à l'usage des prestations de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) est maintenue durant tout le prochain triennat. Ce sujet continue de représenter un risque potentiel pour l'Organisation, du fait du passif croissant, même si la question

de l'ASHI est commune à tout le régime des Nations Unies, comme l'ont souligné à maintes reprises les Commissaires aux comptes. Au 31 décembre 2018, le passif s'élève à 133,6 millions CAD.

8. Conformément à une décision du Conseil, le remboursement par le Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSCF) des dépenses engagées par le Programme ordinaire pour appuyer le Programme de coopération technique restera au même niveau, à 3,6 millions CAD pour le prochain triennat. De même, le budget comprend une provision de 1,5 million CAD pour rembourser l'AOSCF des services qu'il a assurés au Programme ordinaire.

9. Le Fonds de génération de produits auxiliaires est présenté dans la section sur les Fonds extrabudgétaires à la page 142, alors que Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement du Programme de coopération technique est présenté à la page 140.

10. J'attends avec intérêt nos délibérations à la prochaine session de l'Assemblée.

Olumuyiwa Benard Aliu

Le 3 juillet 2019

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

***PROJET DE BUDGET
DE L'ORGANISATION
POUR 2020, 2021 ET 2022***

(Page laissée intentionnellement en blanc)

BUDGET DE L'ORGANISATION POUR 2020, 2021 ET 2022

TABLE DES MATIÈRES

	Page
MESSAGE DU CONSEIL SUR LE BUDGET DE L'ORGANISATION POUR 2020-2021-2022	1
PROJET DE RÉSOLUTION POUR ADOPTION PAR LA 40^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE.....	2
INTRODUCTION	4
Introduction	4
Cadre stratégique.....	4
Budget axé sur les résultats	5
Aperçu financier	7
Financement du budget 2020-2021-2022.....	11
Structure budgétaire	13
Incidences des IPSAS	19
PRÉSENTATION DES PROGRAMMES — PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE	21
Objectif stratégique – Sécurité.....	23
Objectif stratégique – Capacité et efficacité de la navigation aérienne	42
Objectif stratégique – Sûreté et facilitation	60
Objectif stratégique – Développement économique du transport aérien	76
Objectif stratégique – Protection de l'environnement	90
PRÉSENTATION DES PROGRAMMES — PAR STRATÉGIE DE SOUTIEN.....	107
Services juridiques et relations extérieures	111
Gestion de l'administration et des services	113
Ressources humaines	115
Services linguistiques	117
Gestion de l'information et services administratifs généraux	119
Évaluation et audit interne	125
Budget et gestion financière	126
Communications	128
Déontologie	130
Gestion et leadership exécutifs.....	132
Planification stratégique, coordination et partenariats.....	134
PRÉSENTATION DES PROGRAMMES — FONDS EXTRABUDGÉTAIRES.....	139
Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC).....	140
Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF)	142

ANNEXES	143
Annexe 1 –	Mise en correspondance des objectifs stratégiques et des programmes avec la structure organisationnelle	145
Annexe 2 –	Budget du Programme ordinaire selon la structure organisationnelle et par poste de dépenses	153
Annexe 3	Organigramme, Structure du Secrétariat de l'OACI	163
TABLEAUX		
Tableau 1 :	Budget estimatif 2020-2021-2022 – Source de financement	11
Tableau 2 :	Budget estimatif 2020-2022 par objectif stratégique/stratégie de soutien	14
Tableau 3 :	Budget estimatif 2020-2022 par résultats escomptés	16
Tableau 4 :	Budget estimatif 2020-2022 par objectif stratégique et par emplacement	22

Note : Dans tout le document, il peut y avoir des écarts dus à l'arrondissement des chiffres.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACC	Calculateur des émissions de carbone provenant de l'aviation
ADB	Direction de l'administration et des services
AFI	Région Afrique-océan Indien
AFI SECFAL	Sécurité et facilitation de l'aviation en Afrique
AIDC	communications de données entre installations ATS
AIG	Enquête sur les accidents
AMHS	système de messagerie ATS
ANB	Direction de la navigation aérienne
ANC	Commission de navigation aérienne
ANP	Plan de navigation aérienne
AOC	Permis d'exploitation aérienne
AOSC	Dépenses des services d'administration et de fonctionnement
AOSCF	Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement
APAC	Bureau Asie et Pacifique
APAC-RSO	Bureau régional auxiliaire Asie et Pacifique
APIRG	Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre
ARGF	Fonds de génération de produits auxiliaires
ASA	Section des audits de sûreté de l'aviation
ASBU	Mises à niveau par blocs du système de l'aviation
ASHI	Assurance-maladie après la cessation de service
ASIA/PAC	Région Asie et Pacifique
ASIAP	Partenariat pour l'assistance à la mise en œuvre de la sécurité aéronautique
ATB	Direction du transport aérien
ATC	Comité du transport aérien
ATFM	gestion des flux de trafic aérien
ATM	Gestion du trafic aérien
AVSEC	Sûreté en aviation
AWOG	Groupe sur l'exploitation tous temps
BIT	Bureau international du Travail
CAD	Dollars canadiens
CAEP	Comité de la protection de l'environnement en aviation
CAPS	Service des achats d'aviation civile
CAR/SAM	Région Caraïbes et Amérique du Sud
CASP	Programme coopératif de sûreté de l'aviation
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCO	Opérations à montée continue
CDFA	Décision du Conseil pour suite à donner
CDO	Opérations en descente continue
CE	Élément crucial
CEAC	Conférence européenne de l'aviation civile
CEB	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CFSA	Centre de formation à la sûreté de l'aviation
CHR	Comité des ressources humaines
CMA	Activités de surveillance continue
CNN	Croissance nominale nulle
CNS	Communication, navigation et surveillance
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COM	Communications
COSCAP	Programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et du maintien de la navigabilité
CPMF	Cadre de gestion de la performance institutionnelle
CSG	Section des services de conférence, de sécurité et services généraux
DVLM	Document de voyage lisible à la machine

eANP	Plan de navigation aérienne électronique
EANPG	Groupe européen de planification de la navigation aérienne
EAO	Bureau de l'évaluation et de l'audit interne
EDM	Gestion des données d'entreprise
EDRMS	Système de gestion des documents et dossiers électroniques
eFOD	Système de notification électronique des différences
EI	Mise en œuvre effective
ENV	Sous-Direction de l'environnement
ERP	Système de planification des ressources
ESAF	Afrique orientale et australe
EUR/NAT	Europe et Atlantique Nord
FAL	Facilitation
FIC	Comité des finances
FIN	Sous-Direction des finances
FIR	Région d'information de vol
FMG	Groupe sur la gestion des fréquences
FUA	utilisation flexible de l'espace aérien
GANP	Plan mondial de navigation aérienne
GASeP	Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde
GASP	Plan (OACI) pour la sécurité de l'aviation dans le monde
GAT	Formation mondiale en aviation
GES	Gaz à effet de serre
GFAAF	Cadre mondial pour les carburants d'aviation alternatifs
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
HQ	Siège
HR	Ressources humaines
HRM	Gestion des ressources humaines
IAID	Base de données intégrée d'information aéronautique
IAS	Gestion de l'information et services administratifs généraux
IATA	Association du transport aérien international
ICAN	Conférence de l'OACI sur les négociations relatives aux services aériens
ICT	Technologie de l'information et des communications
ICVM	Mission de validation coordonnée de l'OACI
IFSET	Outil d'estimation des économies de carburant de l'OACI
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
ISO	Organisation internationale de normalisation
iSTARS	Système intégré d'analyse et de compte rendu des tendances de la sécurité
IWAF	Forum aéronautique mondial de l'OACI
JSC	Comité de l'aide collective pour les services de navigation aérienne
KPA	Indicateur clé de performance
LEB	Direction des affaires juridiques et des relations extérieures
LP	services linguistiques et publications
MARB	Commission d'examen du suivi et de l'assistance
MBM	Mesures basées sur le marché
MET	Météorologie aéronautique
METG	Groupe météorologie
MID	Moyen-Orient
MIDANPIRG	Groupe régional Moyen-Orient de planification et de mise en œuvre de la navigation aérienne
NACC	Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes
NAM	Région Amérique du Nord
NAT	Région Atlantique Nord
NCLB	Aucun pays laissé de côté
NGAP	Prochaine génération de professionnels de l'aviation
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes

OMS	Organisation mondiale de la santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONU	Organisation des Nations Unies
OS	Objectifs stratégiques
PANS	Procédures pour les services de navigation aérienne
PBN	Navigation fondée sur les performances
PIRG	Groupe régional de planification et de mise en œuvre
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PoC	Point de contact
QMS	Système de gestion de la qualité
RASG	Groupe régional de sécurité de l'aviation
RCS	État du contexte de risque
RGA	Activités génératrices de produits
RHCC	Comité des relations avec le pays hôte
RPAS	système d'aéronef télépiloté
RSOO	Organisme régional de supervision de la sécurité
RST	Équipes sur la sécurité des pistes
SAAQ	Questionnaire sur les activités aéronautiques de l'État
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SADIS	Système de diffusion par satellite
SAFE	Fonds pour la sécurité de l'aviation
SAM	Amérique du Sud
SAR	Recherches et sauvetage
SARP	Normes et pratiques recommandées
SDG	Buts de développement durable
SGS	Système de gestion de la sécurité
SPCP	Bureau de la planification stratégique, de la coordination et des partenariats
SPG	Groupe de planification de la stratégie
SRVSOP	Système régional de coopération pour la supervision de la sécurité opérationnelle
SSC	Préoccupation significative de sécurité
SSeC	Préoccupation significative de sûreté
SSP	Programme national de sécurité
SWIM	Gestion de l'information à l'échelle du système
TCB	Direction de la coopération technique
TCP	Programme de coopération technique
TMA	Région de contrôle terminale
TRIP	Programme d'identification des voyageurs
UE	Union européenne
UIC	Comité de l'intervention illicite
UIT	Union internationale des télécommunications
UNDSS	Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies
UPU	Union postale universelle
USAP	Programme universel d'audits de sûreté
USD	Dollar des États-Unis
USOAP	Programme universel (OACI) d'audits de supervision de la sécurité
VACP	Plan d'urgence pour les cendres volcaniques
WACAF	Afrique occidentale et centrale
WASA	Accords sur les services aériens du monde

**MESSAGE DU CONSEIL
SUR LE BUDGET DE L'ORGANISATION POUR
2020-2021-2022**

Dans son projet de budget, le Conseil a donné la priorité au financement des activités au titre des Objectifs stratégiques par rapport aux activités de soutien et aux activités administratives. De nouveaux postes du tableau des effectifs liés à la sûreté de l'aviation et à la facilitation, à la protection environnementale, à la sécurité de l'aviation et à la capacité et l'efficacité de la navigation aérienne ont été inclus dans la proposition de budget ordinaire afin de mettre en œuvre quelques-unes des priorités nouvelles et émergentes.

Lorsqu'il a préparé le projet de budget, le Conseil a pris en considération les éléments suivants :

1. Le budget du Programme ordinaire de l'OACI ne peut financer intégralement le Plan d'activités de l'Organisation, puisqu'il faudrait répondre à tous les besoins. Dans le domaine en continuelle mutation de l'aviation civile internationale, les priorités ne cessent de croître, mais les ressources sont limitées. Pour répondre aux besoins des États membres, l'OACI devra continuer de compter sur des fonds extrabudgétaires, comme le Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF) et sur des contributions volontaires (tant financières qu'en nature).
2. L'écart de financement entre le Plan d'activités souhaité et le budget du Programme ordinaire pourrait être diminué par la mise en place de programmes facultatifs bien définis, adéquatement gérés et faisant l'objet de comptes rendus transparents, qui pourraient répondre à la majorité des besoins en assistance technique et en soutien pour la mise en œuvre de normes et pratiques recommandées (SARP) et auxquels des États membres intéressés et même l'industrie pourraient participer et contribuer, mais qui ne sont pas destinés à l'élaboration de SARP (parmi les exemples actuels, citons le programme AGIR pour le CORSIA et le programme de la Prochaine génération de professionnels de l'aviation).
3. Deux initiatives prioritaires nécessitent une attention immédiate, comme l'a déterminé le Conseil, mais doivent encore être convenablement définies, évaluées, puis financées prioritairement, grâce à des économies et, au besoin, des contributions volontaires :
 - a. Un examen complet des systèmes, des processus et des outils de comptes rendus dans le domaine de la gestion financière afin d'améliorer de manière notable la surveillance, la transparence et la responsabilisation pour tous les éléments du budget.
 - b. Un renforcement marqué de la gestion et des procédures actuelles en matière de sécurité de l'information afin de réduire au minimum le risque d'incidents liés à la sécurité de l'information.
4. L'augmentation de la contribution de l'ARGF au budget du Programme ordinaire en 2020-2021-2022 constitue de nouveaux risques pour l'Organisation qui doit compter davantage sur sa bonne performance. L'excédent futur de l'ARGF dépend des résultats d'exploitation des activités génératrices de recettes qui peuvent faire l'objet de prévisions, mais sans certitude. Le Conseil a donné instruction au Secrétariat de suivre étroitement et de gérer la performance de l'ARGF afin d'assurer que l'on ne fera pas appel aux États membres pour résorber tout manque à gagner.
5. Le passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) de l'Organisation reste en grande partie non financé. Comme l'ont souligné à maintes reprises les Commissaires aux comptes, la question du passif de l'ASHI est commune au régime des Nations Unies, mais constitue toujours un risque potentiel pour l'Organisation étant donné l'augmentation de ce passif. Au 31 décembre 2018, ce passif s'établit à 133,6 millions CAD.

Le Conseil présente ce projet de budget pour 2020, 2021 et 2022 à l'Assemblée, en application de l'article 61 de *Convention relative à l'aviation civile internationale*, afin qu'elle l'examine et l'approuve.

PROJET DE RÉSOLUTION POUR ADOPTION À LA 40^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 42/1 :

Budgets pour 2020, 2021 et 2022

A. *L'Assemblée*, en ce qui a trait au Budget pour 2020-2021-2022 :

1. *Note* que, conformément à l'article 61 de la Convention, le Conseil lui a soumis des prévisions budgétaires [indicatives dans le cas des dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) du Programme de coopération technique] pour chacun des exercices financiers 2020, 2021 et 2022, et qu'elle a examiné ces prévisions ;

2. Approuve les budgets de l'Organisation aux termes des articles 49, alinéa e), et 61 de la Convention.

B. *L'Assemblée*, en ce qui a trait au Programme de coopération technique :

Reconnaissant que les dépenses AOSC sont financées principalement au moyen des honoraires de la mise en œuvre de projets dont l'exécution a été confiée à l'OACI par des sources extérieures de financement, notamment des gouvernements et le Programme des Nations Unies pour le développement,

Reconnaissant que le Programme de coopération technique ne peut être déterminé avec grande précision avant que les gouvernements des pays donateurs et bénéficiaires aient pris leurs décisions sur les projets pertinents,

Reconnaissant qu'en raison de la situation mentionnée ci-dessus, les montants budgétaires AOSC annuels nets indiqués ci-après en dollars canadiens (CAD) pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ne sont que des prévisions budgétaires indicatives :

	2020	2021	2022
Dépenses estimatives	10 520 000	10 680 000	10 830 000

Reconnaissant que la coopération technique est un moyen important pour renforcer le développement et la sécurité de l'aviation civile,

Reconnaissant les circonstances auxquelles fait face le Programme de coopération technique de l'Organisation et la nécessité de continuer à prendre des mesures,

Reconnaissant qu'advenant le cas où les activités AOSC pour un exercice financier donné entraîneraient un déficit financier, ce dernier devrait d'abord être comblé au moyen de l'excédent accumulé du Fonds AOSC et qu'une demande d'aide du budget du Programme ordinaire serait le dernier recours,

Décide que les prévisions budgétaires indicatives des dépenses des services d'administration et de fonctionnement du Programme de coopération technique sont approuvées, étant entendu que des ajustements ultérieurs seront apportés aux prévisions budgétaires indicatives, dans le cadre des prévisions budgétaires AOSC annuelles et conformément à l'article IX du Règlement financier.

C. *L'Assemblée*, en ce qui a trait au **Programme ordinaire** :

Décide :

1. que, séparément pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022, les dépenses indiquées ci-après en dollars canadiens, nécessitant une sortie de fonds, sont autorisées pour le Programme ordinaire, conformément aux dispositions du Règlement financier, et sous réserve des dispositions de la présente résolution :

	2020	2021	2022	Total
Objectif stratégique (programmes)				
SÉCURITÉ	31 590 000	32 459 000	33 218 000	97 267 000
CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE	19 747 000	20 569 000	21 396 000	61 712 000
SÛRETÉ ET FACILITATION	13 844 000	14 530 000	15 433 000	43 807 000
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN	5 111 000	5 104 000	5 096 000	15 311 000
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	5 165 000	5 539 000	6 539 000	17 243 000
Soutien du Programme	12 898 000	13 303 000	14 919 000	41 120 000
Gestion et administration	14 957 000	15 442 000	15 856 000	46 255 000
TOTAL DES CRÉDITS PROPOSÉS	103 312 000	106 946 000	112 457 000	322 715 000
Opérationnel	102 324 000	106 336 000	111 754 000	320 414 000
Immobilisations	988 000	610 000	703 000	2 301 000

2. que les crédits totaux annuels distincts seront financés comme suit en dollars canadiens, conformément aux dispositions du Règlement financier :

	2020	2021	2022	Total
a) Contributions des États	91 969 000	95 577 000	101 058 000	288 605 000
b) Remboursement provenant du Fonds AOSC	1 202 000	1 202 000	1 202 000	3 606 000
c) Virement de l'excédent ARGF	9 649 000	9 648 000	9 648 000	28 946 000
d) Recettes accessoires	491 000	519 000	548 000	1 558 000
TOTAL :	103 312 000	106 946 000	112 457 000	322 715 000

INTRODUCTION

1. Le présent budget comprend :
 - i) le budget du Programme ordinaire pour la mise en œuvre des programmes et des activités de l'Organisation prescrits en vertu de la Convention relative à l'aviation civile internationale ;
 - ii) le budget indicatif du Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) pour la gestion du Programme de coopération technique (PCT) ;
 - iii) les prévisions financières du Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF) pour toutes les activités génératrices de produits de l'Organisation ;
2. Le budget du Programme ordinaire établit le programme de travail et les activités proposés qui seront exécutés par le Secrétariat, avec la participation de représentants et d'experts des États membres pour les exercices 2020 à 2022, ainsi que les coûts estimatifs de ces programmes et activités.
3. Les budgets des fonds AOSC et ARGF pour la période de 2020 à 2022 figurent dans la section sur les **Fonds extrabudgétaires** du présent document.

CADRE STRATÉGIQUE

4. À sa 196^e session, le Conseil a approuvé et actualisé les énoncés de vision et de mission ainsi qu'un nouvel ensemble de cinq objectifs stratégiques pour 2014 -2015-2016 qui demeure pertinent pour 2020-2021-2022 : 1) *Sécurité* ; 2) *Capacité et efficacité de la navigation aérienne* ; 3) *Sûreté et facilitation* ; 4) *Développement économique du transport aérien* ; 5) *Protection de l'environnement*.
5. À sa 207^e session, en mars 2016, le Conseil est convenu que l'orientation et l'approche énoncées dans le Plan d'activités de l'OACI constitueraient un cadre adéquat pour élaborer le budget du Programme ordinaire.
6. En outre, durant la première réunion de la 210^e session (2017), le Conseil a approuvé une méthodologie servant d'éléments d'orientation pour le Secrétariat en vue de la préparation du budget triennal de l'Organisation. Les éléments d'orientation présentaient quatre présentations distinctes du Secrétariat au Conseil, dans l'ordre séquentiel, menant à la soumission du projet de budget estimatif final à l'Assemblée pour approbation. Le premier de ces exposés a été le Plan d'activités pour le prochain triennat, qui constitue la base du budget du Programme ordinaire.
7. Le plan opérationnel du Plan d'activités de l'OACI définit les éléments livrables et les cibles par rapport auxquels évaluer les progrès réalisés pour atteindre les résultats escomptés. Bien que tous les programmes relevant de ce plan soient inclus dans le budget du Programme ordinaire et soient mis en œuvre, ils diffèrent quant à leur ampleur, leur portée et leur durée en raison de la limitation des ressources.
8. Le programme des travaux établi, qui porte sur tous les domaines de l'aviation civile et qui est exécuté par l'Organisation conformément au cadre défini dans le Plan d'activités de l'OACI, tient compte de divers facteurs, dont :
 - i) les responsabilités et obligations statutaires consacrées dans la Convention relative à l'aviation civile internationale ;
 - ii) les résolutions et décisions de l'Assemblée et du Conseil ;
 - iii) les questions émergentes et les priorités inscrites dans le Plan d'activités, le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP), le Plan mondial de navigation aérienne (GANP) et le Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP) ;
 - iv) les recommandations des organes permanents et autres, tels que la Commission de navigation aérienne (ANC) et le Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP) ;
 - v) les priorités exprimées par les États membres dans diverses tribunes, comme le Forum aéronautique mondial de l'OACI (IWAF) ;
 - vi) l'initiative « Aucun pays laissé de côté » (NCLB) ;

- vii) les conclusions et recommandations des grandes conférences et réunions tenues par l'Organisation, par d'autres organisations des Nations Unies et par d'autres organismes internationaux qui s'occupent de questions d'aviation civile et de questions connexes.

9. Les principaux moyens utilisés par l'OACI pour réaliser les objectifs du Programme ordinaire sont : 1) les réunions — Assemblée, organes permanents, conférences, réunions à l'échelon division, réunions régionales, groupes d'experts et groupes d'étude — et 2) la production de documentation, dont les normes et pratiques recommandées (SARP) et les politiques. Ces deux moyens principaux sont complémentaires, en ce sens que les travaux de presque toutes les réunions se fondent sur une documentation élaborée à l'avance par le Secrétariat (et par les États) et que les résultats et les décisions des réunions sont communiqués aux États dans des publications. Les réunions qui se tiennent dans les régions (séminaires et ateliers, par exemple) et les publications (manuels techniques et circulaires, par exemple) visent à faciliter la mise en œuvre et à fournir des éléments d'orientation et une assistance aux États. La correspondance avec les États et les missions officielles auprès de ceux-ci servent aussi à la réalisation des objectifs de l'Organisation.

10. S'appuyant sur le Plan d'activités de l'OACI, le présent budget énonce les priorités destinées à guider les activités de l'Organisation, dont l'objectif est de permettre aux États d'assurer la sécurité, la sûreté, l'efficacité, la viabilité économique et la responsabilité environnementale du transport aérien. Il donne un aperçu des problèmes et des risques émergents auxquels l'OACI est confrontée dans le domaine de l'aviation. Il met en lumière dix (10) priorités clés destinées à faire avancer la réalisation des quinze (15) résultats escomptés attribuables aux cinq objectifs stratégiques de l'Organisation, lesquels sont conçus pour favoriser les États et le système mondial de l'aviation. Ces résultats escomptés sont appuyés par dix (10) autres résultats escomptés attribués expressément en vue d'améliorer les stratégies de soutien.

BUDGET AXÉ SUR LES RÉSULTATS

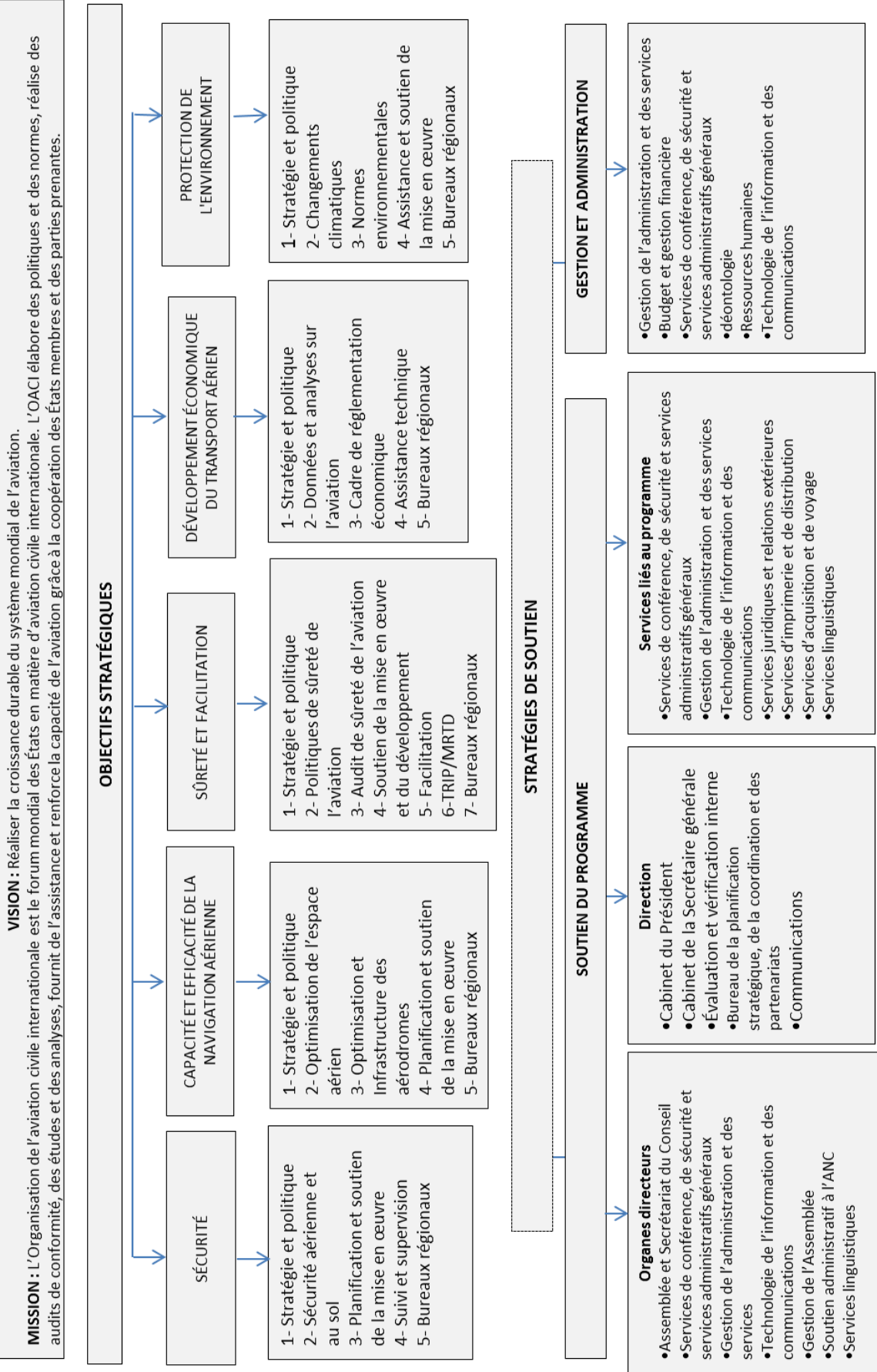
11. Le budget axé sur les résultats est ventilé selon les cinq objectifs stratégiques et divisé selon les programmes. Chaque programme relevant des objectifs stratégiques aura été mandaté par une résolution de l'Assemblée et/ou par une décision du Conseil. Les principales activités de l'Organisation, qui relèvent de la responsabilité soit de la Direction de la navigation aérienne soit de la Direction du transport aérien, avec le soutien des Bureaux régionaux et des entités fonctionnelles, sont organisées par programme comme faisant partie d'un cycle complet conçu pour réaliser chaque Objectif stratégique.

12. Le diagramme de la page suivante présente les énoncés de vision et de mission de l'Organisation, une vue d'ensemble des objectifs stratégiques et des programmes correspondants, et les entités fonctionnelles intervenant dans les Stratégies de soutien.

13. Pour chacun des objectifs stratégiques et chacune des stratégies de soutien, la partie **Présentation par objectif stratégique** et **Présentation par stratégie de soutien** fournit les éléments suivants :

- **Priorité clé** : la priorité indiquée dans le Plan d'activités pour garantir que les programmes de travaux de l'OACI apporteront les plus grands avantages aux États membres et au système mondial de l'aviation civile, et permettront en même temps à l'Organisation de jouer un rôle plus actif face aux questions émergentes dans le domaine de l'aviation et de demeurer bien informée des besoins changeants des États.
- **Résultats escomptés** : effets à long terme produits par les activités de l'OACI. Chaque Objectif stratégique se voit attribuer deux résultats escomptés uniques. Les cinq autres résultats escomptés sont attribuables à tous les objectifs stratégiques et dix autres résultats escomptés sont attribués expressément en vue d'améliorer les Stratégies de soutien.
- **Indicateur clé de performance** : mesure prise pour déterminer la réalisation des résultats souhaités, c'est-à-dire mesures du succès.
- **Ressources nécessaires** : ressources nécessaires pour accomplir les activités.

CADRE STRATÉGIQUE DE L'OACI



14. De plus, pour chacun des programmes par Objectif stratégique et chacune des entités fonctionnelles rattachées à l'une des Stratégies de soutien, les sections descriptives ci-après donnent les renseignements suivants :

- **Activités clés:** mesures prises qui apportent une valeur ajoutée et/ou un ou des résultats escomptés précis qui justifient les ressources qui y sont consacrées, c'est-à-dire « ce que nous faisons ».
- **Résultat escompté** pour chaque activité clé : résultats les plus immédiats sur lesquels nous avons le plus de contrôle, c'est-à-dire « ce que nous produisons ». Les résultats escomptés incluent les produits ou services fournis par un bureau. Il s'agit de réalisations concrètes qui découlent directement du programme prévu ou de l'entité de soutien.
- **Cible :** valeur cible de l'indicateur clé de performance correspondant, c'est-à-dire qu'elle indique le seuil qu'il faut atteindre pour réussir.

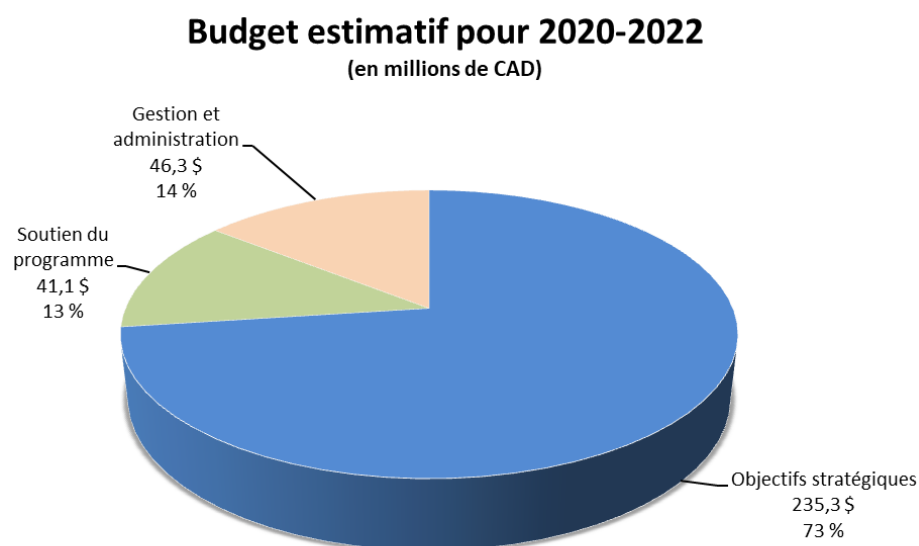
15. L'**Annexe 1** à la fin du présent document met en correspondance les objectifs stratégiques, les priorités clés, les résultats escomptés et les programmes avec le service compétent de l'organisation.

APERÇU FINANCIER

FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2020-2021-2022

16. Le présent projet de budget intègre les recommandations approuvées par le Conseil qui reflètent la stratégie pour le budget 2020 à 2022, y compris l'ensemble des éléments d'orientation du Comité des finances approuvé par le Conseil (C-DEC 216/8, mars 2019), qui établit les priorités, les mesures renforcées de gestion et les initiatives que prendra la Secrétaire générale. Toutes les mesures budgétaires incluses dans l'ensemble des éléments d'orientations du Comité des finances ont été intégrées dans le présent projet de budget, la mise en œuvre d'autres mesures continuera de faire l'objet d'un rapport distinct au Conseil.

17. Le budget total s'élève à 322,7 millions CAD pour le triennat 2020-2021-2022 :



18. Malgré une demande accrue des États membres pour les travaux et activités de l'OACI, comme le montrent les coûts indicatifs nécessaires à la mise en œuvre intégrale du Plan d'activités 2020-2022, estimés à 532,0 millions CAD¹, les fonds dont dispose l'organisation sont limités. Comme pour les deux triennats précédents, le budget du Programme pour la période de 2020 à 2022 se fonde sur une croissance nominale nulle des contributions des États. Le Conseil définit la croissance nominale nulle comme étant fondée sur la troisième année

¹ C-WP 14788 *Projet de Plan d'activités de l'OACI pour 2020-2021-2022*.

du budget triennal en cours déjà approuvé. Par conséquent, le total des contributions des États pour 2020-2022 a été fixé à 288,6 millions CAD, sur la base d'une moyenne correspondant au niveau de 2019 pour les trois prochaines années.

19. La présente proposition budgétaire reflète les efforts consentis par la Secrétaire générale pour réduire les coûts et renforcer l'efficacité de l'Organisation tout en préservant tous les programmes en cours. Lors de la préparation du budget, les Directions et les Bureaux ont reçu pour instruction de se concentrer sur le maintien de toutes les activités en cours importantes et d'examiner tous les programmes, méthodes et procédures opérationnelles et d'activité afin de procéder à une nouvelle hiérarchisation des ressources et de réaliser des gains d'efficacité et des économies. En raison des contraintes de financement liées à la croissance nominale nulle, l'Organisation compte sur les revenus autres que les contributions pour exécuter un Plan d'activités élargi et a augmenté sa contribution pour le triennat.

20. Un examen d'ensemble a été effectué pour évaluer les ressources nécessaires pour chaque programme au cours de l'établissement du budget. Cet examen a pris en compte : a) l'état d'avancement de chaque activité clé du Plan d'activités ; b) les projections relatives aux effectifs (départ à la retraite des titulaires et départs naturels) ; et la disponibilité de ressources extrabudgétaires pour combler l'écart entre les coûts prévus de l'exécution du Plan d'activités et les propositions du budget du Programme ordinaire. Pour être en mesure d'absorber les inévitables augmentations de coûts telles que l'inflation et l'augmentation des coûts salariaux standard, certaines réductions ont été nécessaires et résultent de ce processus d'examen qui comprenait la réduction de 16 postes existants. Tout sera mis en œuvre pour éviter d'engager des dépenses au titre d'indemnités par d'éventuelles possibilités de réaffectation au sein de l'Organisation.

21. En outre, les activités nouvelles ou élargies qui sont considérées comme prioritaires pour le prochain triennat sont incluses selon une approche par étapes afin d'en intégrer le plus grand nombre possible.

Priorités (y compris les activités nouvelles et élargies)

22. Les priorités suivantes, soulignées par le Comité des finances dans son ensemble d'éléments d'orientation, sont incluses dans le présent projet de budget :

- a) *Accent accru sur la sûreté* : par l'intégration progressive de quatre postes dans le domaine de la sûreté de l'aviation. Cela libère le Fonds pour la sûreté aérienne pour les activités de mise en œuvre dans les bureaux régionaux ;
- b) *Fourniture de ressources (2 postes d'administrateur) pour le Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA)* afin de mettre en œuvre la résolution A-39-3 de l'Assemblée et la décision ultérieure du Conseil (voir C-DEC 210/7) ;
- c) *Création de postes liés à des activités clés nouvelles et élargies, à savoir le cadre de confiance, le RPAS, la facilitation/TRIP et les carburants d'aviation durables (4 postes d'administrateur) ;*
- d) *Financement de postes essentiels au titre du budget du Programme ordinaire* par le transfert de neuf postes qui exécutent des activités liées aux objectifs stratégiques, en particulier la sécurité du fret et les marchandises dangereuses, le système TRIP de l'OACI et l'analyse des données aéronautiques, actuellement financés par le Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF) : cinq postes d'administrateur et quatre postes dans les services généraux (environ 1,3 million CAD par an ou 4,0 millions CAD pour l'exercice triennal) ;
- e) *Améliorer la gestion de la sécurité de l'information* en créant un poste de classe P-5 d'administrateur principal de la sécurité de l'information, chargé de mettre en œuvre les recommandations d'audit et d'élaborer un plan d'action pour le prochain triennat ;
- f) *Renforcement de la Direction des affaires juridiques et des relations extérieures (LEB)* par la régularisation du poste de classe D-1 (avec suppression correspondante d'un poste de classe P-5 vacant) sans incidence sur l'effectif global ;
- g) *Renforcement du cadre de déontologie* par le financement de services d'enquête spécialisés, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies (équivalent coût P-3), afin de mettre en œuvre une décision du Conseil ;
- h) *Régularisation de deux postes d'administrateur de technologies de l'information (TI) actuellement sous contrat de consultant.*

23. Pour assurer le multilinguisme, le présent projet de budget peut fournir les mêmes services linguistiques que pour le triennat en cours, à condition que la capacité établie soit respectée et que les mesures d'efficacité suivantes, approuvées par le Conseil lors de sa 208^e session pour le budget actuel (C-DEC 208/5, mai 2016), continuent d'être appliquées en 2020-2021-2022 :

- a) L'ANC ne bénéficiera de services d'interprétation que pour les réunions plénières de la Commission et les PDP (examen des SARP) ; ses autres groupes tiendront leurs réunions exclusivement en anglais. Il pourrait y avoir des exceptions tant que le nombre total de réunions ne dépasse pas sept par semaine pendant la phase comités et la phase Conseil ;
- b) Les notes d'information du Conseil seront présentées en anglais seulement, comme c'est le cas pour les autres réunions de l'OACI ;
- c) Les Appendices seront rédigés en anglais seulement, hormis les Annexes, les instruments juridiques, le budget et les états financiers ;
- d) Les services de traduction pourraient être assurés pour les réunions suivantes :

ORGANE DÉLIBÉRANT	NOMBRE DE NOTES/SESSION	NOMBRE DE NOTES/AN	NOMBRE DE MOTS/AN
Conseil	54	162	1 300 000
Commission de navigation aérienne	11	33	264 000
Comité du transport aérien	3	9	74 000
Comité des finances	1	3	24 000
Comité de la coopération technique	2	6	48 000
Comité de l'intervention illicite	1	3	24 000

*Les données ci-dessus comprennent les notes d'information ; si les dispositions du deuxième point ci-dessus sont appliquées, la demande de traduction diminuera d'environ 11 notes de travail par session du Conseil.

- e) Pour les autres réunions de l'Organisation, la traduction pourrait être assurée pour 300 notes de travail de quatre pages chacune, et aucun service de traduction de nuit ne sera assuré pour les réunions de catégorie 3 [Groupes d'experts, Comités et Groupes] ;
- f) Les séances d'information informelles du Conseil se tiendront en anglais seulement, sauf si l'orateur n'est pas en mesure de le faire dans cette langue, auquel cas les services d'interprétation seront assurés vers l'anglais seulement. Toutefois, le Président et le Secrétariat examineront au cas par cas les propositions de séances d'information informelles dans certains domaines spécifiques afin de déterminer si des services d'interprétation dans toutes les langues de travail de l'OACI devraient être fournis, dans la limite de sept séances par semaine, afin de faciliter les délibérations ultérieures du Conseil.

Initiatives

24. Le document d'orientation du Comité financier, approuvé par le Conseil lors de sa 216^e session, énumère les initiatives suivantes que le Secrétariat doit prendre :

- a) En matière de gestion financière – examen des systèmes et outils de gestion financière ;
- b) En matière de technologie de l'information – accélération de l'examen et de la refonte de la technologie de l'information et de la cybersécurité ;
- c) En matière de déplacements en mission - amélioration de l'administration et de la supervision des déplacements ;
- d) En matière de ressources humaines – élaboration et lancement d'une stratégie fondamentale des RH ; tenue à jour d'un catalogue complet des postes ; examen de la politique actuelle sur les consultants.

25. Un premier examen des initiatives a révélé que les deux premières nécessiteront des fonds supplémentaires importants. Le présent projet de budget ne tient pas compte des exigences de ces deux

initiatives, mais en reconnaît pleinement la nécessité absolue. Ces deux initiatives doivent être hiérarchisées par le Secrétariat au cours du prochain triennat, des sources de financement étant recherchées grâce aux économies disponibles et aux contributions volontaires. Si les économies et les contributions volontaires pendant le triennat ne parvenaient pas à financer ces deux projets, le Secrétariat proposerait au Conseil tout ajustement nécessaire des ressources budgétaires, si cet ajustement outrepassait les pouvoirs de la Secrétaire générale.

Efficacités, réductions de coûts et compressions

26. Le Secrétariat a affecté les économies et les gains d'efficacité de ses opérations tout au long du dernier triennat et du triennat en cours, car les budgets pour ces triennats ont été établis sur la base d'une enveloppe financière à croissance nominale nulle. Des gains d'efficacité peuvent découler de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la réduction des coûts opérationnels de l'Organisation, ces derniers pouvant être quantifiés.

27. Les exemples suivants d'efficacité opérationnelle, qui permettent à l'Organisation d'économiser environ 3,2 millions CAD, sont obtenus par de nombreux secteurs du Secrétariat, en tirant parti des ressources existantes et en utilisant des technologies de pointe, ce qui permet d'obtenir des résultats identiques ou supérieurs en termes de qualité et/ou de quantité avec des ressources identiques ou inférieures :

- a) Davantage d'éléments livrables pour les organes directeurs - le Secrétariat a préparé et présenté davantage de notes de travail, de rapports et de séances d'information aux organes directeurs avec les mêmes ressources.
- b) Utilisation croisée des ressources internes - Le Secrétariat continue d'optimiser les ressources humaines, notamment par l'utilisation croisée du personnel en place ;
- c) Affectation de ressources aux nouveaux programmes ;
- d) Restructuration des processus de travail - Le Secrétariat continue de remanier l'organisation du travail et la façon dont le travail est effectué dans les domaines à forte intensité de main-d'œuvre ;
- e) Centralisation des fonctions communes - Un effort a été entrepris à l'échelle de l'OACI pour centraliser les fonctions et services administratifs communs et/ou similaires en une seule entité, mettre en commun et partager les connaissances et les informations, et consolider les outils de veille stratégique utilisés dans toute l'Organisation ;
- f) Automatisation des tâches administratives et de routine - divers outils et applications informatiques ont été mis au point en interne pour automatiser certaines tâches administratives et routinières, comme l'introduction d'un nouvel outil de gestion au début de 2018, qui a permis au personnel technique et de soutien de consacrer davantage de temps aux activités liées aux programmes. De plus, le développement et l'entretien internes de ces applications et outils nécessitent environ 1,4 million CAD par année, ce qui représente environ 1,6 million CAD d'économies par rapport à ce qu'ils coûteraient s'ils étaient développés à l'extérieur ;
- g) Utilisation d'une solution de réunion en ligne - comme solution de rechange aux voyages en mission, le Secrétariat a de plus en plus recours à un outil de vidéoconférence sur le web pour communiquer rapidement des informations aux États membres et aux autres parties prenantes ;
- h) Restructuration des groupes régionaux - plusieurs régions de l'OACI ont commencé à intégrer les réunions des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et du Groupe régional de sécurité de l'aviation (RASG). L'intégration de ces réunions rationalise la structure des groupes, ainsi que le nombre d'organes subsidiaires, de réunions et d'activités, élimine les doubles emplois et les chevauchements entre les réunions et réduit les frais généraux du Secrétariat à l'appui des PIRG et des groupes régionaux ;
- i) Assurance de la qualité de l'assistance technique et de la coopération technique - L'exécution des projets de coopération technique et d'assistance technique, y compris le processus d'assurance de la qualité, a été rationalisée grâce à la clarification des rôles et des responsabilités, ce qui a permis d'éliminer les doubles emplois au Secrétariat et d'assurer une assurance qualité cohérente dans les trois phases (élaboration, exécution et achèvement) des projets.

28. Les réductions de coûts suivantes, d'un montant de 2,6 millions CAD, sont recensées et appliquées au cours du prochain triennat sans réduction des programmes de travail :

- a) *Réduction d'application générale du budget des déplacements en mission de 1,4 million CAD, à l'exclusion de tous les programmes d'audit (audits de sécurité et de sûreté) et de la déontologie.* L'utilisation du budget des voyages en mission sera encore optimisée en combinant les voyages en mission et en réduisant autant que possible le nombre de membres du personnel et la durée de chaque mission. Cela s'appliquera également aux cadres supérieurs. Par rapport au budget 2017-2019, environ 20 % du budget des voyages du siège et 10 % du budget des bureaux régionaux sont réduits de manière générale, à l'exception des audits et de la déontologie.
- b) *Réduction des coûts d'impression et de distribution de 0,9 million CAD.* L'Organisation ayant investi dans la mise en œuvre d'un environnement sans papier, il est prévu de progressivement diminuer le nombre de documents imprimés destinés aux organes directeurs et à des événements. En outre, l'Organisation continuera de remplacer le matériel d'impression offset traditionnel par des équipements numériques modernes, améliorant ainsi la productivité et augmentant la production. Les économies de coûts sont estimées à 300 000 CAD par an.
- c) *Réduction de 150 000 CAD des frais de réunion pour le triennat :* Il s'agit de réduire la fréquence des réunions de catégorie 3 tout en envisageant de regrouper le calendrier des réunions et d'organiser les manifestations les unes à la suite des autres. Les frais d'accueil pour les réunions de catégorie 3 seront également supprimés.
- d) *Autre réduction des coûts d'exploitation de 0,2 million CAD pour le triennat :* la mise en œuvre des services de téléphonie sur protocole Internet (IP) et un nouvel accord pour les services généraux de télécommunications permettront de réaliser des économies avec la même qualité de service. Économies estimées : 60 000 CAD par an.

29. Toutes les directions et tous les services ont procédé à un examen de leurs effectifs en vue d'évaluer leurs besoins en matière de ressources, compte tenu des nouvelles priorités, du départ à la retraite des titulaires et de l'attrition naturelle. Ce processus d'examen se poursuivra durant le prochain triennat.

FINANCEMENT DU BUDGET 2020-2021-2022

30. Le budget proposé est financé par les contributions des États membres, le remboursement en provenance du Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) du Programme de coopération technique, des fonds virés de l'excédent du Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF), et les recettes accessoires.

31. Le **tableau 1** ci-dessous compare les sources de financement du budget du Programme ordinaire pour les deux triennats.

Tableau 1

BUDGET ESTIMATIF 2020-2021-2022 - SOURCES DE FINANCEMENT
(en milliers de CAD)

	2017	2018	2019	Total 2017-19	% du total	2020	2021	2022	Total 2020-22	% du total	USD cum.	% cum.
Contributions des États	89 343	91 540	96 182	277 065	92 %	91 970	95 577	101 058	288 605	89,4 %	11 540	4,2 %
Remboursement du Fonds AOSC	1 202	1 202	1 202	3 606	1 %	1 202	1 202	1 202	3 606	1,1 %	-	0,0 %
Virement de fonds provenant de l'excédent de l'ARGF	6 415	6 415	6 415	19 245	6 %	9 649	9 648	9 649	28 946	9,0 %	9 700	50,4 %
Mesures incitatives	333	333	334	1 000	0 %	-	-	-	-	-	(1 000)	-100,0 %
Recettes diverses	348	378	410	1 136	0 %	491	519	548	1 558	0,5 %	422	37,1 %
	97 641	99 868	104 543	302 052	100 %	103 312	106 946	112 457	322 715	100 %	20 662	6,8 %

NOTE : Il peut y avoir des écarts dus à l'arrondissement des chiffres

32. Bien que le **tableau 1** ci-dessus montre une augmentation de 4,2 % des contributions des États membres pour le triennat par comparaison au budget de 2017-2019, l'augmentation est nulle lorsque la comparaison est faite avec l'exercice 2019. Comme en a décidé le Conseil, la croissance nominale nulle plafonne les contributions

au budget 2020 -2022 à un montant équivalent à trois fois les contributions de 2019, soit un montant total de 288,6 millions CAD.

33. Le remboursement en provenance du Fonds AOSC, les fonds virés de l'excédent de l'ARGF et les recettes accessoires sont utilisés pour aider davantage à financer le budget du Programme ordinaire et réduisent donc les contributions des États membres.

34. Le remboursement du Fonds AOSC est fondé sur le montant annuel récupérable de 1,2 million CAD approuvé par le Conseil pendant la 200^e session (C-DEC 200/2, novembre 2013), compte non tenu de toute inflation. Le montant estimatif pour le triennat 2020-2022 est de 3,6 millions CAD. Durant sa 216^e session (C-DEC 216/8, mars 2019), le Conseil est convenu qu'il n'examinerait la question de l'application du facteur d'augmentation des coûts (de 2,5 %) au montant du recouvrement annuel que si la proposition budgétaire était fondée sur une croissance réelle nulle, c'est-à-dire si les augmentations des coûts (et l'inflation) étaient comprises.

35. Le transfert de l'excédent de l'ARGF représente le montant que ce fonds doit verser au budget du Programme ordinaire. On prévoit que le montant des fonds virés de l'excédent de l'ARGF augmentera, passant de 19,2 millions CAD pour le triennat à 28,9 millions CAD pour le prochain triennat, soit une augmentation de 9,7 millions CAD pour le triennat, ou encore de 50,4 %. Ce transfert accru de l'ARGF se compose de :

- a) une augmentation de la contribution annuelle de 6,4 millions CAD par an à 6,8 millions CAD par an, de 0,3 million CAD par an ou 1,0 million CAD pour le triennat ;
- b) sur une base *ponctuelle*, un total de 4,7 millions CAD provenant de l'excédent accumulé de l'ARGF au cours du triennat ;
- c) le transfert sans incidence sur les coûts des postes spécifiques financés par l'ARGF, qui sera équivalent à 1,3 million CAD par an ou 4,0 millions CAD pour le triennat. La contribution annuelle de l'ARGF s'en trouve augmentée.

36. Le budget dépend de la viabilité budgétaire de l'ARGF. Avec une augmentation de 9,7 millions CAD, seuls 4,7 millions CAD peuvent constituer une source de financement garantie à ce stade car ils proviennent directement des gains de change réalisés en 2017 et 2018. Les 24,25 millions CAD restants se fondent sur les projections des résultats d'exploitation des activités génératrices de revenus pour les trois prochains exercices. Afin de réduire le risque potentiel associé à l'augmentation de la contribution de l'ARGF, il convient d'appliquer aux activités génératrices de revenus des lignes directrices et des mesures de sauvegarde pour atténuer les risques.

37. Le Secrétariat réaffirme son engagement à poursuivre les activités génératrices de recettes afin d'atteindre l'objectif annuel d'excédent net autant que possible. Il est tout aussi important que le Conseil apporte un soutien politique cohérent à la conduite des activités génératrices de recettes par le Secrétariat en vue d'assurer la viabilité du niveau proposé de la contribution de l'ARGF au budget du Programme ordinaire.

38. Tous les efforts seront déployés pour atteindre les objectifs d'excédent net en ce qui concerne l'augmentation des contributions au budget du Programme ordinaire, comme indiqué plus haut, mais il est nécessaire de prévoir des garanties supplémentaires pour soutenir le programme de travail et respecter les engagements de l'Organisation envers les États membres. Si les activités génératrices de revenus ne dégagent pas un excédent net suffisant pour transférer le montant requis au budget du Programme ordinaire, ce déficit serait comblé par le Fonds de roulement et, s'il était encore insuffisant, les États membres devraient le combler.

39. Pour le triennat 2020-2021-2022, le Plan d'incitation pour le règlement du compte d'arriérés de longue date (mécanisme d'incitation) ne peut pas être utilisé car il n'existe pas d'excédent non réservé au 31 décembre 2018 et aucun accroissement de l'excédent non réservé du fonds n'est prévu d'ici la fin 2019.

40. Les recettes accessoires se composent essentiellement de revenus de placements, qui comprennent les intérêts créditeurs attendus du placement des fonds dans le fonds de roulement. Conformément à la Résolution A26-23, « en établissant le budget, il ne faudrait tenir compte que des intérêts escomptés sur le placement de Fonds de roulement non utilisés. Il ne faudrait pas tenir compte des autres intérêts qui dépendraient de la date du versement des contributions par les États contractants, élément sur lequel l'Organisation n'a aucun moyen d'action. » Les intérêts effectivement perçus ont légèrement augmenté au cours des années en raison de la hausse des taux d'intérêt depuis 2016 ; les prévisions ont donc été légèrement ajustées en ce sens. Entrent également

dans les recettes accessoires, comme pour le triennat précédent, les fonds pour les frais administratifs du financement collectif ; les bénéfices sur la vente de biens et de biens d'équipement usagés ainsi que d'actifs incorporels, les bénéfices sur la vente de papier recyclé, et d'autres produits accessoires. Les prévisions des recettes accessoires pour 2020 -2022 s'élèvent à 1,6 million CAD, par rapport à 1,0 million CAD pour 2017-2019.

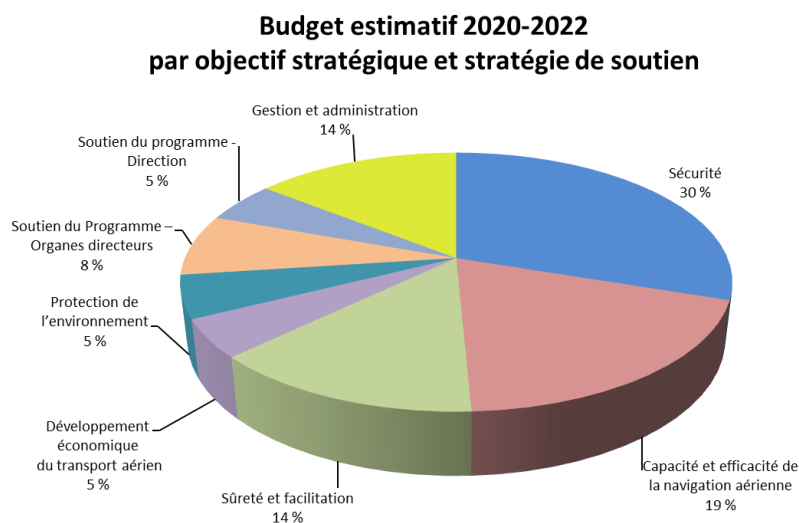
Contributions volontaires et autres sources de financement

41. Les contributions volontaires aux fonds SAFE, de sûreté, du transport aérien et de l'environnement et de développement des ressources humaines continueront d'être utilisées pour assurer un soutien ciblé à certaines activités non financées par le budget du Programme ordinaire. De plus, les détachements de personnel provenant des États membres restent nécessaires pour compléter la proposition budgétaire. Au mois de mai 2019, l'Organisation disposait de 45 fonctionnaires détachés fournis sans frais pour le budget programme ordinaire. À l'exception de deux fonctionnaires, tous les autres besoins en ressources du sous-bureau régional en Chine sont couverts par les États membres, sans frais pour l'Organisation.

42. Au cours des débats du Comité financier sur ce budget, le concept de programmes facultatifs a été évoqué et suggéré comme moyen de financement alternatif, en particulier pour les postes prioritaires qui ne sont pas entièrement financés par le budget du Programme ordinaire. Ce concept sera étudié et examiné par le Secrétariat en vue d'une éventuelle mise en œuvre au cours du triennat.

STRUCTURE DU BUDGET

43. Le **tableau 2** (page suivante) et la figure ci-dessous indiquent la ventilation des ressources par Objectif stratégique et Stratégie de soutien, ainsi que par Programme. Aux fins de la comparaison, le budget approuvé pour le triennat 2017-2019 a été reformulé pour s'aligner sur la présentation du budget 2020-2021-2022.



44. L'article 4.4 du Règlement financier de l'OACI prévoit que les prévisions de budget du Programme ordinaire doivent être réparties entre programme, soutien du programme et gestion et administration. Si le Programme relève des ressources pour les objectifs stratégiques, le soutien du programme et la gestion et l'administration concernent les stratégies de soutien.

45. Sur les ressources totales qui appuient les activités du Plan d'activités de 322,7 millions CAD, 86,0 % sont liées au Programme (« Programme », et au « Soutien du Programme »), tandis que « Gestion et administration » représentent 14,0 %.

46. À l'intérieur du « Programme », les cinq objectifs stratégiques correspondent à des ressources combinées de 235,3 millions CAD au total, soit 73,0 % du total des ressources budgétaires disponibles pour le Plan d'activités. Le poste « Soutien du programme » compte pour 41,1 millions CAD, soit 12,7 % du budget total disponible.

TABLEAU 2
BUDGET ESTIMATIF 2020-2022 PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE/STRATÉGIE DE SOUTIEN

(en milliers de CAD)

Programmes	2017-2019 Total	ESTIMATIONS				% du total
		2020	2021	2022	Total	
OBJECTIFS STRATÉGIQUES						
SÉCURITÉ						
1 - Stratégie et politique	6 535	1 994	2 061	2 129	6 185	
2 - Sécurité aérienne et au sol	14 720	5 024	5 196	5 360	15 580	
3 - Planification et soutien de la mise en œuvre	3 151	1 144	1 178	1 211	3 534	
4 - Surveillance et supervision	12 654	4 483	4 625	4 754	13 862	
5 - Bureaux régionaux	33 092	10 866	11 158	11 359	33 383	
6 - Services liés au Programme*	25 266	8 079	8 240	8 405	24 724	
<i>Total partiel SÉCURITÉ :</i>	95 417	31 590	32 459	33 218	97 267	30,1 %
CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE						
1 - Stratégie et politique	4 008	1 724	2 016	2 322	6 062	
2 - Optimisation de l'espace aérien	7 348	1 740	1 799	1 849	5 388	
3 - Optimisation et infrastructure des aéroports	4 804	1 629	1 689	1 741	5 059	
4 - Planification et soutien de la mise en œuvre	3 726	1 207	1 246	1 285	3 738	
5 - Bureaux régionaux	25 177	8 396	8 597	8 786	25 780	
6 - Services liés au Programme* 6	16 231	5 050	5 222	5 414	15 686	
<i>Total partiel CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE NAVIGATION AÉRIENNE :</i>	61 294	19 746	20 569	21 396	61 712	19,1 %
SÛRETÉ ET FACILITATION						
1 - Stratégie et politique	3 199	1 172	1 210	1 249	3 631	
2 - Politiques de sûreté de l'aviation	3 505	1 466	1 510	1 551	4 527	
3 - Audit de sûreté de l'aviation	5 300	2 288	2 360	2 425	7 073	
4 - Soutien de la mise en œuvre et du développement	3 449	940	1 206	1 443	3 589	
5 - Facilitation	1 284	373	385	600	1 358	
6 - TRIP/DVLM	543	491	505	519	1 515	
7 - Bureaux régionaux	9 543	3 573	3 666	3 741	10 981	
8 - Services liés au Programme*	9 661	3 540	3 689	3 905	11 134	
<i>Total partiel SÛRETÉ ET FACILITATION :</i>	36 485	13 844	14 530	15 433	43 807	13,6 %
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN						
1 - Stratégie et politique	2 110	652	672	695	2 018	
2 - Données sur l'aviation et analyse	2 883	1 140	1 185	1 227	3 553	
3 - Cadre de réglementation économique	1 937	951	893	829	2 672	
4 - Assistance technique	1 101	372	355	337	1 064	
5 - Bureaux régionaux	1 758	689	703	718	2 111	
6 - Services liés au Programme*	3 526	1 307	1 295	1 290	3 892	
<i>Total partiel DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN :</i>	13 315	5 111	5 103	5 096	15 310	4,7 %
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT						
1 - Stratégie et politique	2 526	832	859	886	2 578	
2 - Changements climatiques	1 846	847	1 048	1 558	3 453	
3 - Normes environnementales	2 239	729	755	927	2 411	
4 - Assistance et soutien de la mise en œuvre	1 028	296	305	317	918	
5 - Bureaux régionaux	3 160	1 140	1 165	1 196	3 502	
6 - Services liés au Programme*	3 890	1 321	1 406	1 655	4 382	
<i>Total partiel PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :</i>	14 688	5 165	5 539	6 539	17 243	5,3 %
TOTAL OBJECTIFS STRATÉGIQUES :	221 199	75 457	78 201	81 682	235 339	72,9 %

TABLEAU 2
(suite)

Stratégie de soutien	2017-2019 Total	ESTIMATIONS				% du total
		2020	2021	2022	Total	
SOUTIEN DU PROGRAMME						
Organes directeurs						
Secrétariat de l'Assemblée et du Conseil	1 754	578	598	616	1 793	0,6 %
Services de conférences, de sécurité et services administratifs généraux	2 330	747	758	773	2 277	0,7 %
Gestion de l'administration et des services	842	309	320	329	959	0,3 %
Technologie de l'information et des communications	1 972	768	792	816	2 376	0,7 %
Gestion et leadership exécutifs - Gestion de l'Assemblée	1 156	-	-	1 225	1 225	0,4 %
Soutien administratif à l'ANC	1 070	362	377	392	1 131	0,4 %
Services linguistiques	15 155	4 814	4 978	5 119	14 910	4,6 %
<i>Total partiel SOUTIEN DU PROGRAMME - Organes directeurs :</i>	24 279	7 578	7 823	9 270	24 671	7,6 %
Direction						
Gestion et leadership exécutifs - Cabinet du Président	3 201	1 103	1 133	1 168	3 404	1,1 %
Gestion et leadership exécutifs - Cabinet de la Secrétaire générale	3 774	1 320	1 359	1 399	4 078	1,3 %
Évaluation et audit interne	3 677	1 255	1 293	1 334	3 882	1,2 %
Planification stratégique, coordination et partenariats	1 177	978	1 009	1 043	3 030	0,9 %
Communications	2 124	663	686	706	2 055	0,6 %
<i>Total partiel SOUTIEN DU PROGRAMME - Direction :</i>	13 953	5 319	5 481	5 649	16 449	5,1 %
<i>Total partiel SOUTIEN DU PROGRAMME :</i>	38 232	12 898	13 303	14 919	41 120	12,7 %
GESTION ET ADMINISTRATION						
Services de gestion						
Services de conférences, de sécurité et services administratifs généraux	3 495	1 120	1 137	1 159	3 416	1,1 %
Gestion de l'administration et des services	2 736	1 006	1 039	1 070	3 115	1,0 %
Déontologie	484	425	456	437	1 318	0,4 %
Budget et gestion financière	11 740	4 203	4 344	4 481	13 029	4,0 %
Ressources humaines	18 251	5 899	6 088	6 261	18 248	5,7 %
Technologie de l'information et des communications	5 917	2 305	2 377	2 447	7 129	2,2 %
<i>Total partiel Gestion et administration :</i>	42 621	14 957	15 442	15 856	46 255	14,3 %
TOTAL STRATÉGIES DE SOUTIEN :	80 854	27 855	28 746	30 775	87 375	27,1 %
TOTAL - BUDGET :	302 052	103 312	106 946	112 457	322 715	100 %

Note : Le budget 2017-2019 a été reformulé pour s'aligner sur la présentation du budget 2020-2022.

* Les services liés au Programme comprennent les services de conférence, les services de sécurité et les services administratifs généraux, la technologie de l'information et des communications ; les relations juridiques et extérieures ; les acquisitions et les voyages ; l'impression et la distribution, et les services linguistiques

TABLEAU 3

BUDGET ESTIMATIF 2020-2022 PAR RÉSULTATS ESCOMPTÉS

OBJECTIF STRATÉGIQUE	PRIORITÉS CLÉS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	2020	2021	2022	Total
			<i>(en milliers de CAD)</i>			
Sécurité	<i>Amélioration continue de la sécurité</i>	1 Amélioration de la sécurité de l'aviation :	9 367	9 631	9 856	28 854
		2 Renforcement de la capacité de réglementation	12 507	12 861	13 168	38 537
Capacité et efficacité de la navigation aérienne	<i>Modernisation harmonisée de la navigation aérienne mondiale</i>	3 Renforcement de la capacité de la navigation aérienne	6 487	6 767	7 043	20 296
		4 Optimisation de la performance du système mondial de l'aviation	6 141	6 374	6 601	19 116
Sûreté et facilitation	<i>Amélioration continue de la sûreté et de la facilitation de l'aviation</i>	5 Réduction des risques de sûreté dans le domaine de l'aviation	6 160	6 478	6 794	19 432
		6 Amélioration de l'efficacité des opérations de congé aux frontières	2 629	2 713	2 966	8 308
Développement économique du transport aérien	<i>Renforcement du rôle de l'aviation en vue du développement économique</i>	7 Réduction des obstacles aux opérations de transport aérien	1 866	1 854	1 841	5 561
		8 Utilisation accrue de l'aviation comme outil de développement	1 866	1 854	1 841	5 561
Protection de l'environnement	<i>Aviation respectueuse de l'environnement</i>	9 Amélioration de la performance environnementale de l'aviation	2 098	2 259	2 734	7 091
		10 Réduction de l'incidence environnementale sur le climat mondial	1 976	2 147	2 572	6 695
Tous les Objectifs stratégiques	<i>Données, analyses et prévisions de qualité</i>	11 Amélioration des données, de l'analyse et de la pr	4 463	4 645	4 836	13 944
	<i>Aucun pays laissé de côté</i>	12 Consolidation du renforcement des capacités	17 453	18 120	18 813	54 386
	<i>Formation et renforcement de la capacité en aviation*</i>	13 Renforcement des compétences des professionnels de l'aviation				
	<i>Assistance et coopération techniques*</i>	14 Optimisation de la capacité et de l'exécution des projets				
	<i>Renforcement du cadre juridique international</i>	15 Renforcement de la primauté du droit	2 446	2 497	2 615	7 557
<i>Total partiel :</i>			75 457	78 201	81 682	235 339
Stratégies de soutien	<i>Amélioration de l'efficience et de l'efficacité</i>	tous les résultats escomptés pour améliorer et soutenir les stratégies et améliorer les performances	27 855	28 746	30 775	87 375
Budget - Total			103 312	106 946	112 457	322 715

* Ces priorités clés sont financées par des fonds extrabudgétaires.

STRUCTURE DU BUDGET - Objectifs stratégiques (Programme)

47. Chacun des cinq objectifs stratégiques compte ses propres programmes spécifiques et deux programmes communs qui s'appliquent à tous les objectifs stratégiques : *Bureaux régionaux* et *services liés au Programme*.

48. Les sept bureaux régionaux appuient tous les objectifs stratégiques et assurent leurs propres fonctions de soutien et d'administration de programme. Ainsi, les ressources des bureaux régionaux sont fournies et gérées par chaque bureau. À l'exception des coûts des experts et des adjoints techniques qui se consacrent à un objectif stratégique spécifique, un coefficient d'affectation a été appliqué à toutes les autres ressources pour répartir leurs coûts au titre des cinq objectifs stratégiques. À partir de ce projet de budget, une allocation plus précise est appliquée, en utilisant les ratios d'allocation correspondants fournis par chaque bureau régional. Les ressources, par Objectif stratégique, pour chaque bureau régional sont indiquées au **tableau 4** à la section **Présentation des programmes par objectif stratégique**.

49. Pour le triennat 2017-2018-2019, le budget alloué aux *services liés au programme* est présenté au titre du « soutien du programme » dans les « Stratégies de soutien ». Ces services concernent les technologies de l'information et de la communication, les langues, les relations juridiques et extérieures, les conférences, la sécurité et autres services administratifs généraux, les achats et les voyages, l'impression et la distribution. Toutefois, ces services ont souvent été interprétés, à tort, comme des activités de soutien purement administratives, plutôt que comme un soutien direct aux programmes, c'est-à-dire au travail des différentes directions. Les *services liés au programme* ne sont pas séparés des programmes en *tant que tels*. Par exemple, plus d'un quart des consultants chargés d'élaborer des outils/applications dans le cadre du Direction de l'administration et des services (ADB) soutiennent directement diverses activités clés des programmes au titre des objectifs stratégiques. La majorité des services de traduction et d'interprétation sont destinés aux documents et aux réunions des programmes. Pour éviter cette idée fautive, à partir du triennat 2020-2021-2022, les prévisions budgétaires pour les *services liés au programme* sont affectées aux objectifs stratégiques respectifs qu'elles appuient et figurent ci-dessous ainsi qu'au **tableau 2**. Toutes les données comparatives pour 2017-2018-2019 ont été rajustées en ce sens.

Services liés au Programme 2020-2022	Sécurité	Capacité et efficacité de la navigation aérienne	Sûreté et facilitation	Développement économique du transport aérien	Protection de l'environnement	Total
	<i>(en milliers de CAD)</i>					
Services de conférences, de sécurité et services administratifs généraux	2 353	1 493	1 059	371	417	5 693
Gestion de l'administration et des services	297	189	134	47	53	719
Technologie de l'information et des communications	5 894	3 739	2 654	928	1 044	14 259
Affaires juridiques et relations extérieures	3 124	1 982	1 407	492	554	7 557
Impression et distribution	1 947	1 236	878	306	347	4 714
Services d'acquisitions et de voyages	615	390	277	97	109	1 488
Services linguistiques	10 494	6 657	4 725	1 652	1 859	25 387
Total - Services liés au Programme	24 724	15 686	11 134	3 892	4 382	59 818

50. La présentation des services liés au Programme apparaît dans la section sur les stratégies de soutien, mais les ressources sont divisées par objectif stratégique et par stratégie de soutien comme dans la répartition ci-dessus à l'exception des Services juridiques et relations extérieures, dont les ressources se trouvent toutes sous les objectifs stratégiques.

51. Les besoins en ressources, également présentés par résultats escomptés, figurent au **tableau 3**.

52. Sur le budget de 235,3 millions CAD proposé pour la mise en œuvre directe des objectifs stratégiques, comme le montre le tableau 3, le coût estimatif de l'initiative Aucun pays laissé de côté (NCLB) offerte aux États par l'OACI, aussi bien au siège que dans les bureaux régionaux, s'élève à 54,2 millions CAD.

STRUCTURE DU BUDGET - Stratégies de soutien (Soutien du Programme et Gestion et Administration)

53. Le Soutien du programme est défini comme une dépense car le destinataire cible du travail d'un fonctionnaire ou d'un service est *externe* tandis que le poste Gestion et Administration constitue une dépense puisque le destinataire cible des travaux d'un fonctionnaire ou d'un service est *interne*.

54. Le soutien du programme comportera encore deux volets : « Soutien du programme - Organes directeurs » (PS-GB), qui reflète le coût nécessaire pour soutenir les réunions de l'Assemblée, du Conseil et de ses organes subsidiaires ; et « Soutien du programme - Direction ».

55. Les coûts des services linguistiques sont répartis comme par le passé : 37 % pour le Soutien du programme - Organes directeurs et 63 % pour les *services liés au Programme* au titre des objectifs stratégiques.

56. Tous les besoins en ressources du Cabinet de la Secrétaire générale et du Cabinet du Président relèvent de la fonction « Gestion exécutive » du poste « Soutien du programme - Direction », à l'exception des ressources requises pour l'Assemblée en 2019, qui ont été affectées au poste « Soutien du Programme – Organes directeurs ».

57. L'évaluation et l'audit interne, la planification stratégique, la coordination et les partenariats et les stratégies d'appui à la communication relèvent encore du Soutien du programme - Direction.

58. Les services liés au Programme (expliqués au paragraphe 49) et toutes les dépenses de fonctionnement engagées au siège, telles que l'entretien des locaux, le remboursement aux organes des Nations Unies, la contribution aux activités conjointes des Nations Unies, le bien-être du personnel, la formation, l'informatique, etc., font partie des ressources des entités fonctionnelles relevant de la Direction de l'administration et des services. Ces prévisions budgétaires sont donc affectées à la fois aux objectifs stratégiques et aux Stratégies de soutien. Le pourcentage appliqué, fondé sur l'expérience des gestionnaires et les meilleures estimations, est le suivant :

Pourcentages appliqués aux ressources au titre du poste Direction de l'administration et des services			
Entité fonctionnelle	Objectifs stratégiques	Stratégies de soutien	
	Services liés au Programme	Soutien du programme Organes directeurs	Gestion et Administration
Gestion de l'administration et des services (D/ADB)	15 %	20 %	65 %
Secrétariat de l'Assemblée et du Conseil (ACS)		100 %	
Services de conférence, de sécurité et services généraux (CSG)	50 %	20 %	30 %
Ressources humaines (HR)			100 %
Technologie de l'information (ICT)	60 %	10 %	30 %
Services linguistiques (LP)	63 %	37 %	

Devise du budget et taux de change

59. L'OACI applique le concept d'un système mixte de fixation des contributions, un système de contributions à deux devises, afin d'assurer la protection à long terme du budget en réduisant le risque de fluctuations des taux de change. En conséquence, les contributions des États membres sont fixées en dollars des États-Unis (USD) et en dollars canadiens (CAD), les deux monnaies les plus utilisées par l'OACI. La monnaie fonctionnelle est le dollar canadien.

60. Comme par le passé, les estimations du budget ordinaire ont été établies en dollars canadiens, sur la base d'un taux de change de 1,00 dollar canadien pour 1,00 dollar américain. Environ 65 % du budget est en dollars canadiens.

INCIDENCES DES IPSAS

61. Les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) appliquées par l'OACI pour l'établissement des états financiers exigent la comparaison du budget aux montants réels dans les états financiers. Afin de faciliter la comparaison équitable du budget avec les montants réels qui sont comptabilisés et présentés selon une comptabilité d'exercice intégrale, comme l'exigent les IPSAS, les budgets de l'Organisation sont également élaborés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Cela signifie, en particulier, que les budgets :

- a) sont fondés sur les services fournis et des biens reçus pendant l'exercice ;
- b) incluent séparément, le cas échéant, un budget d'investissements (le coût total de l'actif est inclus dans le budget) pour couvrir les biens corporels et incorporels (c'est-à-dire les acquisitions d'équipement, de véhicules, de logiciels, etc.), pour une valeur de 3 000 CAD et de 5 000 CAD respectivement ou plus (25 000 CAD pour les améliorations de l'immeuble donné à bail et les biens incorporels élaborés en interne), qui sont prévus pour 2020 à 2022. Le paragraphe 13, alinéa c) de l'**Annexe 2** contient le détail du budget d'investissements pour 2020 à 2022 ;
- c) incluent séparément les dépenses hors trésorerie telles que la dépréciation et l'amortissement des immobilisations corporelles, les contrats de location-acquisition, les biens incorporels et tous les autres actifs qui se détériorent ou se dévaluent, les biens à recevoir sans frais, les profits et pertes pour mise au rencart d'immobilisations corporelles et incorporelles (lorsqu'elles sont significatives), et les dépenses et le passif accru prévus pour les congés dans les foyers, les primes de rapatriement et l'assurance maladie après la cessation de service.

62. L'OACI établit dans ses états financiers vérifiés un état comparatif du budget et des montants effectifs, qui compare les crédits approuvés aux montants effectifs du fonds général du Programme ordinaire. Des informations complémentaires figurent dans la note de travail du Conseil sur les états financiers annuels et comprennent une explication de la différence importante entre les crédits initiaux et définitifs et les montants réels.

Charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI)

63. L'OACI s'acquitte de ses obligations en ce qui concerne le financement de l'assurance maladie des retraités par répartition. Bien qu'un montant de 1,5 million de dollars canadiens ait été mis de côté pour faire face à ce passif financier à long terme, le passif de l'OACI au 31 décembre 2018 s'élève toujours à 133,6 millions CAD. La plupart des organismes des Nations Unies sont confrontés à la question du financement des charges à payer au titre du personnel après la cessation de service et les Commissaires aux comptes de l'OACI ont recommandé que cette situation soit réglée. S'agissant du financement possible de ces passifs, le Secrétariat continuera de suivre l'évolution de la question dans le cadre du régime des Nations Unies et en rendra compte au Conseil.

(Page laissée intentionnellement en blanc)

**PRÉSENTATION DES PROGRAMMES
PAR
OBJECTIF STRATÉGIQUE**

Sécurité

**Capacité et efficacité de
la navigation aérienne**

Sûreté et facilitation

**Développement économique
du transport aérien**

Protection de l'environnement

TABLEAU 4

BUDGET ESTIMATIF 2020-2021 PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE ET EMPLACEMENT

BUDGET ORDINAIRE - BESOINS ESTIMATIFS EN RESSOURCES

Objectif stratégique	Année	Siège	APAC	ESAF	EURNAT	MID	NACC	SAM	WACAF	Total
		Coût total en milliers de CAD								
SÉCURITÉ										
	2020	20 725	1 683	1 897	1 700	1 091	1 381	1 277	1 835	31 590
	2021	21 301	1 744	1 971	1 722	1 194	1 364	1 292	1 871	32 459
	2022	21 859	1 764	2 006	1 808	1 207	1 358	1 309	1 906	33 218
	<i>Total</i>	<i>63 885</i>	<i>5 191</i>	<i>5 875</i>	<i>5 231</i>	<i>3 492</i>	<i>4 103</i>	<i>3 878</i>	<i>5 613</i>	97 267
CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE										
	2020	11 350	1 589	860	1 439	634	1 179	1 475	1 219	19 746
	2021	11 972	1 647	892	1 455	716	1 157	1 494	1 237	20 569
	2022	12 610	1 668	910	1 533	725	1 177	1 512	1 262	21 396
	<i>Total :</i>	<i>35 932</i>	<i>4 905</i>	<i>2 662</i>	<i>4 427</i>	<i>2 075</i>	<i>3 513</i>	<i>4 480</i>	<i>3 718</i>	61 712
SÛRETÉ ET FACILITATION										
	2020	10 270	553	662	331	299	598	471	659	13 844
	2021	10 864	573	685	328	330	604	475	670	14 530
	2022	11 692	579	698	355	334	614	481	681	15 433
	<i>Total :</i>	<i>32 826</i>	<i>1 705</i>	<i>2 045</i>	<i>1 015</i>	<i>962</i>	<i>1 816</i>	<i>1 427</i>	<i>2 011</i>	43 807
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN										
	2020	4 422	45	127	120	40	34	85	238	5 111
	2021	4 400	47	131	122	48	30	83	242	5 103
	2022	4 378	47	133	128	49	31	84	246	5 096
	<i>Total :</i>	<i>13 199</i>	<i>139</i>	<i>392</i>	<i>370</i>	<i>137</i>	<i>95</i>	<i>252</i>	<i>726</i>	15 310
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT										
	2020	4 025	67	183	333	117	152	122	165	5 165
	2021	4 374	70	190	338	130	150	122	167	5 539
	2022	5 343	71	194	354	131	153	124	170	6 539
	<i>Total :</i>	<i>13 742</i>	<i>208</i>	<i>567</i>	<i>1 024</i>	<i>378</i>	<i>455</i>	<i>368</i>	<i>501</i>	17 244
TOTAL										
	2020	50 792	3 938	3 730	3 924	2 182	3 344	3 431	4 117	75 457
	2021	52 910	4 081	3 870	3 964	2 417	3 306	3 466	4 187	78 201
	2022	55 882	4 129	3 941	4 179	2 446	3 333	3 509	4 265	81 683
	<i>Total :</i>	<i>159 584</i>	<i>12 147</i>	<i>11 540</i>	<i>12 067</i>	<i>7 044</i>	<i>9 982</i>	<i>10 406</i>	<i>12 569</i>	235 339

SÉCURITÉ

Description	Renforcer la sécurité de l'aviation civile mondiale
Justification	<p>Avec le doublement projeté du trafic aérien au cours des 15 prochaines années, il convient de s'attaquer de façon proactive aux risques de sécurité actuels et émergents, afin que cet accroissement important des capacités fasse l'objet d'une gestion et d'un appui soigneux grâce à l'élaboration de règlements et à l'aménagement d'infrastructures. Il est donc impératif que les États et les régions maintiennent l'accent sur la création, l'actualisation et la mise en œuvre de leurs priorités en matière de sécurité, tout en continuant d'encourager l'expansion de leurs secteurs du transport aérien.</p> <p>Pour faire en sorte qu'une amélioration permanente de la sécurité aille de pair avec une modernisation harmonisée de la navigation aérienne mondiale, il est essentiel de planifier la sécurité de l'aviation à l'échelon mondial, régional et étatique. Cette planification contribue par ailleurs à une croissance sûre et durable, à l'amélioration de l'efficacité et à une gestion responsable de l'environnement que les sociétés et les économies de par le monde attendent et exigent des agences publiques de l'aviation et de l'industrie.</p> <p>L'obtention des résultats se rapportant à cet objectif stratégique contribuera à réduire le niveau des risques de sécurité mondiaux et à accroître l'efficacité et la durabilité du système mondial de l'aviation civile.</p>

Priorités clés :	<i>Amélioration continue de la sécurité ; amélioration des données, de l'analyse et de la prévision ; Aucun pays laissé de côté</i>
-------------------------	---

Résultat escompté 1 :	Amélioration de la sécurité aérienne : renforcement des capacités de gestion des risques des États, avec des activités d'un niveau de performance de sécurité acceptable dans le domaine de l'aviation
Résultat escompté 2 :	Renforcement de la capacité réglementaire : renforcement des capacités requises par les États, en particulier ceux ayant de faibles niveaux de mise en œuvre des normes mondiales, pour remplir leur mission
Résultat escompté 11 :	Amélioration des données, de l'analyse et des prévisions : renforcement de la capacité des États à utiliser, à analyser et à échanger des données dans le domaine de l'aviation aux fins de prise de décision et d'amélioration de l'exploitation, ainsi qu'à mesurer et, autant que possible, à prévoir les différents aspects du développement de l'aviation civile
Résultat escompté 12 :	Consolidation du renforcement des capacités : Renforcement de la capacité des États, en particulier les pays en développement et les pays en situation particulière (Aucun pays laissé de côté), à mettre en œuvre les normes et des politiques mondiales et à améliorer la connectivité du transport aérien
Indicateurs clés de performance :	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'accidents mortels et nombre total de décès par année • Selon la définition du GASP [tous les États ont un taux de mise en œuvre effective (EI) supérieur à 60 % à la date cible – GASP 2016-2019]. • Mise en œuvre effective du SMS/ NSP selon l'évaluation du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP)

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÉCURITÉ
SÉCURITÉ
BUDGET ORDINAIRE - BESOINS ESTIMATIFS EN RESSOURCES

Programme	Année	Postes			Hors postes				Hors postes Coût en milliers de CAD	Coût total en milliers de CAD
		Année-personnes		Coût des postes en milliers de CAD	Coût total en milliers de CAD					
		IP	GS		Services de consultation et externalisation	Déplacements	Réunions	Autres		
1 - Stratégie et politique										
	2020	6,50	5,00	1 831	123	30	-	11	164	1 994
	2021	6,50	5,00	1 894	126	30	-	11	168	2 061
	2022	6,50	5,00	1 957	129	31	-	12	172	2 129
									Total :	6 185
2 - Sécurité aérienne et au sol										
	2020	18,50	10,00	4 943	67	15	-	-	81	5 024
	2021	18,50	10,00	5 113	68	15	-	-	83	5 196
	2022	18,50	10,00	5 274	70	16	-	-	86	5 360
									Total :	15 580
3 - Planification et soutien de la mise en œuvre										
	2020	3,50	0,00	814	67	264	-	-	331	1 144
	2021	3,50	0,00	840	68	271	-	-	339	1 178
	2022	3,50	0,00	864	70	277	-	-	347	1 211
									Total :	3 534
4 - Surveillance et supervision										
	2020	12,00	8,00	3 339	67	970	4	103	1 144	4 483
	2021	12,00	8,00	3 453	68	994	4	106	1 172	4 625
	2022	12,00	8,00	3 553	70	1 018	4	109	1 201	4 754
									Total :	13 862
5 - Bureaux régionaux										
	2020	43,21	31,47	9 199	39	458	212	958	1 667	10 866
	2021	43,21	31,47	9 615	40	469	217	817	1 543	11 158
	2022	43,21	31,47	9 753	41	476	220	869	1 606	11 359
									Total :	33 383
6 - Services liés au Programme										
	2020	17,57	18,01	5 350	869	21	37	1 803	2 729	8 079
	2021	17,42	17,71	5 483	878	21	22	1 835	2 757	8 240
	2022	17,07	17,29	5 530	877	22	37	1 939	2 875	8 405
									Total :	24 724
Tous les programmes - TOTAL										
	2020	101,28	72,48	25 475	1 231	1 757	252	2 875	6 116	31 590
	2021	101,13	72,18	26 397	1 249	1 801	243	2 769	6 062	32 459
	2022	100,78	71,76	26 932	1 257	1 840	262	2 928	6 286	33 218
Total triennat :				78 804	3 736	5 398	758	8 572	18 464	97 267

Programme 1 : Stratégie et politique

Résultat escompté n°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
1	SAF.1.1	Élaboration, tenue et supervision de la mise en œuvre du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP)	Révision du GASP ; mise en œuvre du plan aux niveaux régional et national	Approbation du GASP par l'Assemblée (2022)
1	SAF.1.2	Direction et coordination de l'intervention en cas de crise de l'espace aérien, d'imprévu et d'autres situations nécessitant une assistance urgente aux États	Plans (réactifs/proactifs) d'intervention en cas de crise ; assistance urgente coordonnée aux États ; plans d'urgence	Réponse initiale à 60 % des cas dans les 24 heures
11	SAF.1.3	Examen des niveaux de sécurité et intervention sur les questions les plus urgentes	Publication, dans un rapport annuel sur la sécurité, des résultats de l'examen du niveau de sécurité et des questions urgentes	Publication du rapport au 2e trimestre de chaque année
1, 2, 11, 12	SAF.1.4	Appui à l'Assemblée, au Conseil, à la Commission de navigation aérienne, aux comités du Conseil et aux groupes d'experts	Documents requis pour les organes directeurs ; rôle de secrétaire pour les organes directeurs ; et amendements aux Annexes et aux PANS	100 notes de travail par an ; 90 % des mesures (en application des décisions du Conseil) à mettre en œuvre par année
11	SAF.1.6	Partage de renseignements sur la sécurité avec les États et certaines organisations internationales pour faciliter les évaluations des risques	Données et renseignements sur la sécurité	Augmentation du nombre d'États partageant des renseignements
1	SAF.1.7	Élaboration et mise en œuvre d'une approche proactive et basée sur le risque de la gestion de la sécurité mondiale	Notes aux États sur la sécurité ; outils permettant aux États de faciliter leur propre analyse de sécurité (capacités d'analyse ISTARS) ; outils de sécurité pour la tenue des renseignements sur la sécurité [p. ex. la notification électronique des différences (eFOD), le registre des certificats d'exploitation aérienne (AOC), les indicateurs d'emplacement, les indicatifs]	192 notes aux États sur la sécurité fournies sur demande/10 nouvelles applications ; 90 % des États liés aux outils d'ici 2022 ; publication à temps des données (sur une base annuelle ou trimestrielle selon le document)/disponibilité de 50 % des données
1, 2	SAF.1.8	Élaboration et mise en œuvre de politiques et de dispositions de l'OACI visant à atténuer les risques de cybersécurité	Normes et politiques mondiales	
12	SAF.1.9	Contribution à la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources	Identification des donateurs potentiels et élaboration de projets précis pour les fonds volontaires et/ou les dons aux fins de fourniture d'assistance technique aux États	Soutien à l'élaboration d'un rapport annuel présenté au Conseil

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÉCURITÉ

Programme 2 : Sécurité aérienne et au sol

Résultat escompté n°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
1, 2	SAF.2.1	Accroissement de l'harmonisation de l'approche réglementaire de l'approbation et de la reconnaissance des exploitants aériens (ANWP: ROI-02)	Documents/ateliers et politiques/éléments d'orientation sur les normes mondiales	3 modules de travaux/ fiches de tâches
1, 2	SAF.2.2	Amélioration de la performance en matière de sécurité dans les aéroports et leur voisinage (ANWP: ROI-04)	Documents/ateliers et politiques/éléments d'orientation sur les normes mondiales	9 modules de travaux/ fiches de tâches
1, 2	SAF.2.3	Facilitation de l'accès des aéronefs télépilotés aux espaces aériens non réservés (ANWP : ROI-07)	Documents/ateliers et politiques/éléments d'orientation sur les normes mondiales	5 modules de travaux/ fiches de tâches
1, 2	SAF.2.4	Amélioration de la performance en matière de sécurité en vol (ANWP : ROI-10)	Documents/ateliers et politiques/éléments d'orientation sur les normes mondiales	7 modules de travaux/ fiches de tâches
1, 2	SAF.2.5	Performance humaine (ANWP : ENB-HF)	Documents/ateliers et politiques/éléments d'orientation sur les normes mondiales	1 module de travaux/ fiches de tâches
1, 2	SAF.2.6	Gestion de la sécurité (ANWP : ENB-SM)	Documents/ateliers et politiques/éléments d'orientation sur les normes mondiales	3 modules de travaux/ fiches de tâches
1, 2	SAF.2.7	Enquête sur les accidents (ANWP : ENB-AIG)	Documents/ateliers et politiques/éléments d'orientation sur les normes mondiales	5 modules de travaux/ fiches de tâches
1, 2, 11	SAF.2.8	Sécurité du fret	Documents/ateliers et politiques/éléments d'orientation sur les normes mondiales	2 modules de travaux/ fiches de tâches
1, 2	SAF.2.10	Médecine aéronautique	Documents/ateliers et politiques/éléments d'orientation sur les normes mondiales	Mise en œuvre de l'Accord de collaboration pour la prévention et la gestion des événements de santé publique dans le secteur de l'aviation civile (CAPSCA) ; 1 module de travail

Programme 3 : Planification et soutien de la mise en œuvre

Résultat escompté n°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
2,12	SAF.3.1	Appui aux bureaux régionaux de l'OACI dans le cadre de leur assistance aux États pour la réalisation d'améliorations de la sécurité, notamment l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action et de projets d'assistance technique	Mise en œuvre de plans d'action pour améliorer la sécurité ; projets d'assistance technique liés aux améliorations de la sécurité ; formation périodique du personnel de la catégorie des administrateurs des bureaux régionaux	24 d'ici 2022 ; formation de 24 experts régionaux d'ici 2022
2	SAF.3.2	Harmonisation des travaux des groupes régionaux de sécurité et des stratégies et priorités mondiales, et fourniture d'expertise technique au besoin aux Groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG), aux COSCAP, aux organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO), au plan AFI et à d'autres groupes, programmes et projets régionaux	Appui direct aux activités des initiatives régionales ; harmonisation des programmes et projets régionaux et des plans mondiaux	40 d'ici 2022
1, 2, 11, 12	SAF.3.3	Renforcement des capacités de supervision de la sécurité par la fourniture aux États d'un éventail de solutions axées sur une activité visant à reconnaître les organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) compétentes	Manuel du Système mondial de supervision de la sécurité de l'aviation (GASOS) ; ateliers du GASOS ; réunions du GASOS-SG (sous réserve de la décision de l'Assemblée)	Manuel publié au T1 2020 ; 2 ateliers/an ; rapports des réunions du GASOS-SG
12	SAF.3.4	Coordination du Partenariat pour l'assistance à la mise en œuvre de la sécurité aéronautique (ASIAP) de l'OACI et gestion du Fonds pour la sécurité (SAFE) de l'OACI	Hausse du niveau de partenariat et augmentation du nombre de partenaires de l'ASIAP ; élaboration et évaluation de projets appuyés par le SAFE	3 nouveaux partenaires d'ici 2022
2	SAF.3.5	Appui à l'élaboration technique et à la mise en œuvre de projets de coopération technique de l'OACI	Appui aux projets de coopération technique	12 d'ici 2022
12	SAF.3.6	Coordination et renforcement du Programme de la prochaine génération de professionnels de l'aviation (NGAP) de l'OACI	Accord sur les stratégies de mise en œuvre des priorités du Programme NGAP ; mise en œuvre de la stratégie mondiale du Programme NGAP, y compris les sommets annuels	Mise à jour annuelle de la stratégie
12	SAF.3.7	Coordination du Programme de sécurité des pistes de l'OACI	Évaluation de l'avancement du Programme de sécurité des pistes, et accord sur les étapes suivantes	Évaluations annuelles d'ici 2022
12	SAF.3.8	Élaboration, mise en œuvre et amélioration continue du processus lié à la coordination et à la mise en œuvre des programmes de sécurité	Amélioration des processus	Évaluation annuelle des améliorations apportées aux processus
2, 12	SAF.3.9	Coordination de la Commission d'examen du suivi et de l'assistance (MARB)	Accord sur les mesures à prendre pour résoudre les problèmes de sécurité examinés par la MARB ; rapport de la MARB	Appui à l'élaboration d'un rapport annuel de la MARB

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÉCURITÉ

Programme 4 : Suivi et supervision

Résultat escompté n°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
2	SAF.4.1	Suivi des États membres dans le cadre de l'USOAP CMA	Évaluation des plans d'actions correctives lorsque plus de 75 % des activités ont été effectuées Évaluations initiales des programmes nationaux de sécurité	Évaluation de 90 % des plans (sans financement supplémentaire, évaluation de 30 % des plans d'actions correctives) La SSPIA dépendra de la disponibilité de ressources extrabudgétaires supplémentaires
2	SAF.4.2	Gestion des audits USAOP pour déterminer le niveau de mise en œuvre effective par les États des SARP et des éléments essentiels du système de supervision de la sécurité	Audits de l'USOAP CMA	8 par an
1, 12	SAF.4.3	Gestion des missions de validation coordonnée de l'OACI (ICVM) et des activités de validation hors site afin de confirmer les progrès accomplis par les États	Missions ICVM	15 par an (4 de portée réduite)
2	SAF.4.4	Gestion des activités de validation de l'OACI afin de confirmer les progrès accomplis par les États	Activités de validation hors site	15 par an
12	SAF.4.5	Gestion des activités liées aux préoccupations significatives de sécurité (SSC)	Évaluation des actions correctives ayant trait aux SSC lorsque les progrès ont été notifiés	100 %
2	SAF.4.6	Renforcement de la capacité des États à exécuter des fonctions de supervision grâce à des séminaires et des ateliers	Ateliers/Séminaires	2 par an
2	SAF.4.7	Préservation de la confiance du public et des États membres à l'égard des résultats escomptés du programme, en maintenant la certification ISO 9001 pour assurer le respect des principes du programme, et en appliquant des critères et une méthodologie cohérents et objectifs dans la conduite des activités de CMA	Certification ISO 9001 ; taux de satisfaction d'après les formulaires d'évaluation des activités de CMA des États	Maintien de la certification ISO 9001 et obtention d'un taux de satisfaction de 85 %
2	SAF.4.8	Gestion de l'évolution de la méthodologie, des processus et des outils de l'USOAP CMA	Mise en œuvre de la recommandation et de l'observation du Groupe d'experts pour un examen structuré de l'USOAP CMA (GEUSR) ; création d'un groupe d'étude pour l'évolution future de l'USOAP CMA	Compte rendu de l'état d'avancement de la mise en œuvre dans le rapport annuel de l'USOAP (la réalisation dépendra de la disponibilité de ressources extrabudgétaires supplémentaires)

Programme 5 : Bureaux régionaux

Asie et Pacifique

Résultat escompté n°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
1, 2	SAF.APAC. 5.1	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à résoudre les problèmes cruciaux de sécurité	Amélioration de la mise en œuvre effective au niveau régional ; accroissement du niveau de mise en œuvre de la politique de sécurité et du PNS; création d'équipes d'experts en SAR ; assistance aux États et ateliers/séminaires sur la mise en œuvre des exigences relatives aux SAR sous forme d'ateliers régionaux organisés en coordination avec les régions adjacentes	70 % de mise en œuvre effective au niveau régional d'ici 2020 ; 90 % du PNS par tous les États d'ici 2022 ; création d'une équipe d'experts en SAR pour la région APAC ; 90 % des États disposant d'une organisation SAR efficace et opérationnelle en ce qui concerne le plan de SAR de l'APAC d'ici la fin 2020 ; organisation d'un atelier régional et interrégional pour la coordination des SAR d'ici 2021
1, 2, 12	SAF.APAC. 5.2	Amélioration et mesure des progrès par rapport aux priorités régionales en matière de sécurité, en recourant aux plans régionaux et aux Groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG)	Identification précoce des retards par rapport aux priorités de sécurité convenues par le biais des RASG	Suivi permanent de la performance en matière de sécurité ; rapports annuels sur la sécurité ; mise en œuvre de 90 % des mesures (réponses aux décisions du RASG) par année
1, 2	SAF.APAC. 5.3	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à améliorer la performance en matière de sécurité en vol (ANWP : ROI-10), amélioration de la performance en matière de sécurité dans les aéroports et leur voisinage (ANWP : ROI-04) et facilitation de l'accès des aéronefs	Assistance aux États sous forme d'ateliers/de séminaires basés sur les SARP et les éléments indicatifs disponibles de l'OACI ; organisation d'équipes de sécurité des pistes chargées de faciliter la mise en œuvre des RST et du programme de sécurité des pistes ; fourniture d'ateliers, d'une assistance technique et d'une formation	Organisation de deux ateliers ; suivi avec succès des ateliers par 30 experts étatiques ; certification de 100 % des aéroports internationaux d'ici 2022

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÉCURITÉ

Résultat escompté n°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
		télépilotes aux espaces aériens non réservés (ANWP: ROI-07)	aux États pour la mise en œuvre des exigences en matière de certification des aéroports	
1, 2, 12	SAF.APAC. 5.4	Suivi des États membres dans le cadre de l'USOAP CMA et assistance aux États en matière d'élaboration de plans d'action adaptés pour faire face au risque	Évaluation des plans d'actions correctives en coordination avec ANB/MO après satisfaction des conditions requises (taux de progression supérieur à 75 %) ; participation aux missions ICVM	Évaluation des CAP de 95 % des États ; 30 États de l'APAC affichant un taux de mise en œuvre effective supérieur à la moyenne mondiale de 60 %
1, 2, 12	SAF.APAC. 5.5	Appui à une intervention rapide et coordonnée en cas de crise, d'imprévu et d'autres situations nécessitant une assistance urgente aux États, et soutien des efforts visant à atteindre les buts des initiatives NCLB dans le cadre de l'objectif de sécurité	Intervention en temps voulu en cas de crise ; assistance coordonnée aux États ; évaluation des plans d'urgence des plans d'actions correctives visant à résoudre les SSC	Réponse initiale à 99 % des crises dans les 25 heures ; coordination avec succès du problème (90 % des cas)

Afrique orientale et australe

Résultat escompté n°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
1, 2	SAF.ESAF. 5.1	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à résoudre les problèmes cruciaux de sécurité	Assistance aux États en vue de la conclusion des lettres d'entente de SAR en suspens et de l'organisation d'exercices de SAR multi-agences, multi-États et des exercices de SAR régionaux combinés (SAREX) pour tester les systèmes de SAR en place comprenant autant d'unités SAR que possible des régions AFI, APAC et MID.	Conclusion de 100 % des accords de SAR des États d'ici la fin 2020 ; d'ici la fin 2022, organisation d'au moins deux exercices conjoints de SAR avec la participation des États membres de l'ESAF et d'un exercice conjoint SAREX avec la participation d'États comptant des FIR océaniques, en coordination avec l'APAC ou la région MID

Résultat escompté n°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
1, 2, 12	SAF.ESAF. 5.2	Amélioration et mesure des progrès par rapport aux priorités régionales en matière de sécurité, en recourant aux plans régionaux et aux RASG	Assistance aux États pour la mise en œuvre des cibles de sécurité d'Abuja révisées et des objectifs d'ANS, grâce au programme des travaux du plan AFI et aux activités du RASG-AFI	Mise en œuvre de 90 % des cibles de sécurité d'Abuja par les États d'ici décembre 2022 ; mise en œuvre de 100 % des mesures (réponses aux décisions du RASG) par an
1, 2	SAF.ESAF. 5.3	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à améliorer la performance en matière de sécurité en vol (ANWP : ROI-10), amélioration de la performance en matière de sécurité dans les aéroports et leur voisinage (ANWP : ROI-04) et facilitation de l'accès des aéronefs télépilotés aux espaces aériens non réservés (ANWP: ROI-07)	Assistance aux États sous forme d'ateliers/de séminaires sur la performance en matière de sécurité en vol ; assistance aux États pour réduire progressivement d'au moins 50 % par an, par rapport au niveau de référence de décembre 2017, le taux d'incidents de proximité des aéronefs (AIRPROX) dans leurs espaces aériens gérés, afin d'atteindre et de maintenir un taux AIRPROX égal à zéro par erreurs de réduction correspondantes ; assistance aux États pour mettre sur pied des équipes de sécurité en piste ; assistance aux États pour la création d'équipes de sécurité des pistes ; assistance aux États pour la création d'un cadre et de procédures réglementaires, grâce à des ateliers/séminaires sur les systèmes d'aéronefs télépilotés	Organisation réussie de 3 ateliers régionaux par an ; 100 % des aéroports internationaux disposant d'équipes opérationnelles de sécurité des pistes d'ici 2022 ; réduction de 50 % des erreurs de coordination entre unités ATS chaque année ; Amélioration de 50 % par an de l'organisation de l'espace aérien et des procédures ATC ; amélioration de 50 % par an des communications mobiles aéronautiques ; élaboration et promulgation par 10 États de règlements, procédures et éléments indicatifs sur les vols de RPAS et de drones
1, 2, 12	SAF.ESAF. 5.4	Suivi des États membres grâce à la méthode de surveillance continue (CMA) de l'USOAP et assistance aux États en matière d'élaboration de plans d'action adaptés pour faire face au risque	Évaluation des plans d'actions correctives en coordination avec ANB/MO après satisfaction des conditions requises (taux de progression supérieur à 75 %)	Évaluation des plans d'actions correctives de 15 % des États ; amélioration de la moyenne régionale de mise en œuvre effective

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÉCURITÉ

Résultat escompté n°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
1, 2, 12	SAF.ESAF. 5.5	Appui à une intervention rapide et coordonnée en cas de crise, d'imprévu et d'autres situations nécessitant une assistance urgente aux États, et soutien des efforts visant à atteindre les buts des initiatives NCLB dans le cadre de l'objectif de sécurité	Intervention en temps voulu en cas de crise ; assistance coordonnée aux États ; évaluation des plans d'urgence des plans d'actions correctives visant à résoudre les SSC	Réponse initiale à 99 % des crises dans les 24 heures ; résolution avec succès du problème (90 % des cas)

Europe et Atlantique Nord

Résultat escompté n°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
1, 2, 12	SAF.EUR/NAT.5.1	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à résoudre les problèmes cruciaux de sécurité concernant la gestion de la sécurité	Accroissement du niveau de mise en œuvre de la politique en matière de sécurité et du SMS ; amélioration de l'EI dans le domaine des SAR ; amélioration de l'EI dans la région CE-3 ; analyse complète des écarts du PNS ; élaboration de plans de mise en œuvre du PNS ; mise en œuvre du PNS ; plan d'action pour faire en sorte que 80 % des États EUR/NAT disposent d'une marge positive pour la sécurité ; amélioration de la conformité de la mise en œuvre effective de la question de l'USOAP relative aux SAR ; projets spécifiques dans le cadre du programme d'assistance technique NCLB EUR/NAT ; base de données régionale précise et actualisée sur les accidents et incidents graves ; ateliers sur les AIG (législation et organisation des AIG, facteurs humains et organisationnels pour l'analyse des accidents et incidents, recommandations en matière de sécurité, protection des dossiers d'enquête, publication des rapports finals)	Pourcentage d'États ayant achevé l'analyse des écarts du PNS, élaboré des plans de mise en œuvre et commencé à mettre en œuvre le PNS (80 % des États disposant d'une marge positive pour la sécurité) ; pourcentage (100 %) des États EUR/NAT atteignant un taux de conformité de 75 % à la question de l'USOAP relative aux SAR ; pourcentage (100 %) des notifications d'accident transmises à l'OACI conformément à l'Annexe 13, 4.1 ; pourcentage (100 %) des accidents ayant fait l'objet d'enquêtes ; pourcentage (100 %) des rapports finals publiés

Résultat escompté n°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
1, 2, 11, 12	SAF.EUR/NAT.5.2	Amélioration et mesure des progrès par rapport aux priorités régionales en matière de sécurité, en recourant aux plans régionaux et aux RASG	Identification précoce des retards par rapport aux priorités de sécurité convenues par le biais des RASG EUR et SPG NAT; rapports annuels sur la sécurité EUR et NAT ; plan régional de sécurité aérienne EUR, y compris les initiatives de renforcement de la sécurité RASG-EUR, pour atteindre les cibles régionales de sécurité et les objectifs du GASP	Achèvement en temps voulu des rapports annuels sur la sécurité EUR et NAT - établissement des rapports sur la sécurité EUR et NAT avant les réunions annuelles EASPG et SPG NAT ; nombre d'États EUR/NAT concernés par l'établissement de rapports annuels sur la mise en œuvre du RASP EUR et des initiatives de renforcement de la sécurité (SEI)
1, 2, 11, 12	SAF.EUR/NAT.5.3	Suivi des États membres au moyen du soutien à l'USOAP CMA au niveau régional et assistance aux États en matière d'élaboration de plans d'action adaptés pour faire face au risque	Évaluation des plans d'actions correctives en coordination avec ANB/MO après satisfaction des conditions requises (taux de progression supérieur à 75 %) ; participation aux missions ICVM ; coordination régionale des activités USOAP CMA ; participation à au moins 5 activités par an ; assistance technique aux États pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions correctives (au moins 5 États par an) ; résolution des SSC existantes	Amélioration de la moyenne régionale de mise en œuvre effective par rapport à l'année précédente ; 5 activités de l'USOAP par an ; 5 plans d'actions correctives évalués par an ; mise à jour au moins annuelle des plans d'actions correctives dans 100 % des États EUR ; nombre de SSC
1, 2, 12	SAF.EUR/NAT.5.4	Appui à une intervention rapide et coordonnée en cas de crise, d'imprévu et d'autres situations nécessitant une assistance urgente aux États, et soutien des efforts visant à atteindre les buts des initiatives NCLB dans le cadre de l'objectif de sécurité	Intervention en temps voulu en cas de crise ; assistance coordonnée aux États ; plans d'urgence ; évaluation des plans d'actions correctives visant à résoudre les SSC ; projets spécifiques dans le cadre du Programme d'assistance technique NCLB	Pourcentage (99 %) de réponse initiale à des crises dans les 24 heures ; résolution avec succès du problème (90 % des cas) ; nombre (1) d'exercices pour tester les

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÉCURITÉ

Résultat escompté n°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
			EUR/NAT ; plans d'urgence régionaux ; plans d'urgence nationaux	plans d'urgence EUR et NAT (p. ex. VACP) ; pourcentage (90 %) des États ayant actualisé leurs plans d'urgence
1, 2, 12	SAF.EUR/NAT.5.5	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à améliorer la performance en matière de sécurité en vol (ANWP : ROI-10), amélioration de la performance en matière de sécurité dans les aéroports et leur voisinage (ANWP:ROI-04) et facilitation de l'accès des aéronefs télépilotes aux espaces aériens non réservés (ANWP: ROI-07)	Organisation d'équipes de spécialistes de la sécurité des pistes chargées de faciliter la mise en œuvre des RST et du programme de sécurité des pistes ; forum régional sur la sécurité des pistes chaque année ; mise en œuvre d'un plan d'action pour réduire la LOC- I et le CFIT ; assistance aux États dans l'appui aux vols de drones et de RPAS	Nombre (4) d'équipes de spécialistes de la sécurité des pistes par année ; nombre (1) de réunions/forums régionaux sur la sécurité des pistes par année ; pourcentage (80 %) d'aéroports internationaux avec EAR établis ; réduction du nombre d'événements liés à la sécurité des pistes, au CFIT et à la LOC-I par rapport à l'année précédente ; 2 ateliers sur la LOC-I et le CFIT ; réduction du nombre d'incidents associés à la LOC-I et au CFIT ; pourcentage (90 %) de mise en œuvre par les États EUR des mesures réglementaires appropriées pour soutenir les vols de drones et préparer l'intégration initiale des RPAS d'ici 2022

Moyen-Orient

Résultat escompté n°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
1, 2	SAF.MID. 5.1	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à résoudre les problèmes cruciaux de sécurité	Création d'équipes d'experts en SAR ; assistance aux États dans la mise en œuvre des exigences relatives aux SAR ; ateliers régionaux/interrégionaux organisés en coordination avec les régions adjacentes (ESAF, APAC et EUR)), le cas échéant ; fourniture d'une assistance aux États pour accroître le niveau de mise en œuvre des exigences en matière de gestion de la sécurité, conformément au GASP et à la stratégie de la région MID pour la sécurité ; élaboration du plan SAR régional MID ; soutien des États dans l'élaboration de leur plan national SAR ; amélioration de leurs capacités en matière de surveillance SAR	Deux réunions par an portant sur la gestion de la sécurité ; organisation d'ateliers/de séminaires sur la gestion de la sécurité, à la demande du RASG-MID ; Sommet sur la sécurité de la région MID, deux fois par an ; mise en œuvre par 13 États de 70 % de leur PNS d'ici 2022 ² ; établissement par 10 États d'un ALoSP d'ici 2022 ; plan SAR régional MID ; 2 missions d'assistance par an aux États pour la mise en œuvre des exigences relatives aux SAR ; 2 missions d'assistance aux États pour l'élaboration d'un plan national SAR ; organisation d'au moins un atelier régional/interrégional sur les SAR ; amélioration de 20 % de la mise en œuvre effective des SAR dans la région ; 1 réunion annuelle portant sur les SAR
1, 2, 12	SAF.MID. 5.2	Amélioration et mesure des progrès par rapport aux priorités régionales en matière de sécurité, en recourant aux plans régionaux et aux RASG	Identification précoce des retards par rapport aux priorités de sécurité convenues par le biais des RASG-MID ; promotion et soutien de la mise en œuvre du GASP de l'OACI ; soutien à l'élaboration des rapports annuels de sécurité du RASG MID ; soutien nécessaire à la mise en œuvre des SEI du RASG-MID	Activités du RASG-MID menées conformément au programme des travaux convenu ; suivi permanent de la performance en matière de sécurité et des cibles régionales de sécurité ; un rapport annuel sur la sécurité par an ; atteinte de 90 % des jalons
1, 2	SAF.MID. 5.3	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à améliorer la performance en matière de	Assistance aux États en matière de sécurité des aéroports et des pistes par l'entremise d'équipes de spécialistes de la	Organisation des ateliers demandés par le RASG-MID ; 3 missions dans des États

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÉCURITÉ

Résultat escompté n°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
		sécurité en vol (ANWP : ROI-10), amélioration de la performance en matière de sécurité dans les aéroports et leur voisinage (ANWP:ROI-04) et facilitation de l'accès des avions télépilotes aux espaces aériens non réservés (ANWP :ROI-07)	sécurité des pistes ; assistance aux États pour améliorer la mise en œuvre des SARP et des éléments indicatifs de l'OACI ; assistance aux États pour améliorer la mise en œuvre des SARP et des éléments indicatifs de l'OACI ; assistance aux États en matière de sécurité des pistes ; assistance aux États dans l'établissement d'un cadre et de procédures réglementaires	portant sur des questions de sécurité des aéroports et des pistes ; au moins une mission des équipes de spécialistes de la sécurité des pistes par an (si les États en font la demande) ; élaboration des éléments indicatifs nécessaires, à la demande du RASG-MID (RSA) ; 2 ateliers/séminaires sur les RPAS ; 2 missions d'assistance aux États portant sur les RPAS
1, 2, 12	SAF.MID. 5.4	Suivi des États membres dans le cadre de l'USOAP CMA et assistance aux États en matière d'élaboration de plans d'action adaptés pour faire face au risque	Évaluation des plans d'actions correctives en coordination avec ANB/MO après satisfaction des conditions requises (taux de progression supérieur à 75 %) ; participation aux missions ICVM ; suivi des États membres dans le cadre de l'USOAP CMA ; assistance aux États pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions correctives et renforcement des capacités de supervision	Accroissement de la moyenne régionale de mise en œuvre effective au-delà de 75 % ; participation aux activités de l'USOAP CMA, à la demande du siège ; élaboration et mise en œuvre des plans d'action NCLB (Aucun pays laissé de côté) de six États
1, 2, 12	SAF.MID. 5.5	Appui à une intervention rapide et coordonnée en cas de crise, d'imprévu et d'autres situations nécessitant une assistance urgente aux États, et soutien des efforts visant à atteindre les buts des initiatives NCLB dans le cadre de l'objectif de sécurité	Intervention en temps voulu en cas de crise ; assistance coordonnée aux États ; plans d'urgence ; évaluation des plans d'urgence des plans d'actions correctives visant à résoudre les SSC ; mise en œuvre des routes/mesures d'urgence nécessaires	Réponse initiale à 99 % des crises dans les 48 heures ; activation de la CCT en temps voulu ; organisation de réunions spéciales de coordination, selon les besoins ; tenue à jour du plan d'urgence ATM de la région MID

Amérique du Nord, Amérique centrale et les Caraïbes

Résultat escompté r	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
1, 2	SAF.NACC. 5.1	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à résoudre les problèmes cruciaux de sécurité relatifs à la gestion de la sécurité	Accroissement du niveau de mise en œuvre de la politique en matière de sécurité et du SMS	États NAM/CAR affichant un indice global de mise en œuvre du NSP supérieur à 95 % : convenir avec le bureau régional NAAC de l'OACI d'un plan de mise en œuvre du NSP et recevoir l'assistance technique nécessaire pour mettre en œuvre le NSP d'ici 2020 ; États NAM/CAR affichant un indice global de mise en œuvre du NSP supérieur à 85 % ; convenir avec le bureau régional NAAC de l'OACI d'un plan de mise en œuvre du NSP et recevoir l'assistance technique nécessaire pour mettre en œuvre le NSP NS d'ici 2021 ; États NAM/CAR affichant un indice global de mise en œuvre du NSP supérieur à 75 % ; convenir avec le bureau régional NAAC de l'OACI d'un plan de mise en œuvre du NSP et recevoir l'assistance technique nécessaire pour mettre en œuvre le NSP d'ici 2022 ; aider chaque année les États à se doter des capacités nécessaires pour superviser et mettre en œuvre le SMS dans leur secteur
1, 2, 12	SAF.NACC. 5.2	Amélioration et mesure des progrès par rapport aux priorités régionales en matière de sécurité, en recourant aux plans régionaux et aux RASG	Identification précoce des retards par rapport aux priorités de sécurité convenues par l'entremise des RASG	Suivi permanent de la performance en matière de sécurité/ 1 rapport annuel sur la sécurité ; mise en œuvre de 90 % des mesures (réponses aux décisions du RASG) par an ; fourniture de l'appui nécessaire à la mise en œuvre des initiatives du Secrétariat du RASG-PA (SAM) ;

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÉCURITÉ

Résultat escompté r	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
				accroissement de 30 % ou plus du nombre d'États participant au RASG-PA et à ses groupes ; institutionnalisation de la participation des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG)/ GREPECAS au RASG-PA ; renforcement des capacités des RSOO ; officialisation du protocole d'accord régional RAIO entre les RAIO des Caraïbes et d'Amérique centrale ; officialisation du protocole d'accord régional RAIO (protocole d'entente) entre les RAIO de la NACC et au moins un autre RAIO régional
1, 2	SAF.NACC. 5.3	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à améliorer la performance en matière de sécurité en vol (ANWP: ROI-10), amélioration de la performance en matière de sécurité dans les aéroports et leur voisinage (ANWP:ROI-04) et facilitation de l'accès des aéronefs télépilotés aux espaces aériens non réservés (ANWP:ROI-07)	Organisation d'équipes de spécialistes de la sécurité des pistes chargées de faciliter la mise en œuvre des RST et du programme de sécurité des pistes ; mise en œuvre d'un système réglementaire et opérationnel d'appui aux vols de drones et de RPAS	Mise en œuvre des RST chaque année ; établissement et mise en œuvre d'un processus d'évaluation des RST ; évaluation annuelle de l'efficacité des RST ; pourcentage (90 %) de mise en œuvre par les États des mesures réglementaires appropriées pour soutenir les vols de drones et préparer l'intégration initiale des RPAS d'ici 2022
1, 2, 12	SAF.NACC. 5.4	Suivi des États membres dans le cadre de l'USOAP CMA et assistance aux États en matière d'élaboration de plans d'action adaptés pour faire face au risque	Évaluation des plans d'actions correctives en coordination avec ANB/MO après satisfaction des conditions requises (taux de progression supérieur à 75 %) ; participation aux missions ICVM	Évaluation des plans d'actions correctives de 100 % des États ; accroissement de 33 % par an ; évaluation des plans d'action déjà établis pour chaque État afin de garantir une approche basée sur les risques ; amélioration de la moyenne régionale de la mise en œuvre

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÉCURITÉ

Résultat escompté r	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
				effective à 85 % ; mise en œuvre du plan de durabilité dans 100 % des États (33 % par an)
1, 2, 12	SAF.NACC. 5.5	Appui à une intervention rapide et coordonnée en cas de crise, d'imprévu et d'autres situations nécessitant une assistance urgente aux États, et soutien des efforts visant à atteindre les buts des initiatives NCLB dans le cadre de l'objectif de sécurité	Intervention en temps voulu en cas de crise ; assistance coordonnée aux États ; plans d'urgence, évaluation des plans d'actions correctives visant à résoudre les SSC	Réponse initiale à 99 % des crises dans les 24 heures ; résolution avec succès du problème (90 % des cas)

Amérique du Sud

Résultat escompté n°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
1, 2	SAF.SAM. 5.1	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à résoudre les problèmes cruciaux de sécurité	Activités d'assistance dans le cadre des interactions avec les États ; rapports sur les initiatives actuelles de politique dans la région ; promotion des centres d'instruction de l'aviation civile et assistance ;	Assistance à 13 États ; organisation de 3 ateliers d'ici 2022 ; maintien du nombre d'États (7) se conformant aux SARP relatives aux AIG d'ici 2022 et augmentation du nombre d'États (de 1) d'ici 2022 (plus de 80 % de mise en œuvre effective) ; maintien du nombre d'États (11) se conformant aux SARP relatives aux licences du personnel d'ici 2022 et augmentation du nombre d'États (de 1) (plus de 80 % de mise en œuvre effective) ; 50 % des SMS par 3 États de la région SAM d'ici 2022
1, 2	SAF.SAM. 5.2	Assistance aux États en matière de gestion du Système régional de coopération pour la supervision de la sécurité opérationnelle (LATAM RSOO)	Activités d'assistance dans le cadre des interactions avec les États	Rapport annuel sur le Système régional de coopération pour la supervision de la sécurité opérationnelle (SRVSOP)
1, 2, 12	SAF.SAM. 5.3	Amélioration et mesure des progrès par rapport aux priorités régionales en	Identification précoce des retards par rapport aux priorités de sécurité	Suivi permanent de la performance en matière de sécurité ; rapports

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÉCURITÉ

Résultat escompté n°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
		matière de sécurité, en recourant aux plans régionaux et aux RASG	convenues par le biais des RASG	annuels sur la sécurité ; mise en œuvre de 90 % des mesures (réponses aux décisions du RASG) par année
1, 2	SAF.SAM. 5.4	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à améliorer la performance en matière de sécurité en vol (ANWP : ROI-10), amélioration de la performance en matière de sécurité dans les aéroports et leur voisinage (ANWP : ROI-04) et facilitation de l'accès des aéronefs télépilotes aux espaces aériens non réservés (ANWP: ROI-07)	Assistance aux États pour la création d'un cadre et de procédures réglementaires, grâce à des ateliers/séminaires sur les systèmes d'aéronefs télépilotes ; organisation d'équipes de spécialistes de la sécurité des pistes chargées de faciliter la mise en œuvre des RST et du programme de sécurité des pistes	Organisation de 3 ateliers d'ici 2020 ; fourniture d'éléments indicatifs sur les RST d'ici 2021 ; organisation d'une activité de sécurité des pistes par an (y compris l'équipe de spécialistes de la sécurité des pistes) pour appuyer la mise en œuvre des RST
1, 2, 12	SAF.SAM. 5.5	Suivi des États membres dans le cadre de l'USOAP CMA et assistance aux États en matière d'élaboration de plans d'action adaptés pour faire face au risque	Évaluation des plans d'actions correctives en coordination avec ANB/MO après satisfaction des conditions requises (taux de progression supérieur à 75 %) ; participation aux missions ICVM	Évaluation des plans d'actions correctives de 50 % des États ; accroissement de la moyenne régionale de mise en œuvre effective de 4,5 % d'ici 2022
1, 2, 12	SAF.SAM. 5.6	Appui à une intervention rapide et coordonnée en cas de crise, d'imprévu et d'autres situations nécessitant une assistance urgente aux États, et soutien des efforts visant à atteindre les buts des initiatives NCLB dans le cadre de l'objectif de sécurité	Intervention en temps voulu en cas de crise ; assistance coordonnée aux États ; plans d'urgence ; évaluation des plans d'actions correctives visant à résoudre les SSC	Réponse initiale à 99 % des crises dans les 24 heures ; résolution avec succès du problème (90 % des cas) ; évaluation de 100 % des plans d'actions correctives visant à résoudre les SSC

Afrique occidentale et centrale

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
1, 2	SAF.WACAF.5.1	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à résoudre les problèmes cruciaux de sécurité	Activités d'assistance dans le cadre des interactions avec les États ; rapports sur les initiatives actuelles de politique dans la région ; création d'équipes d'experts en SAR ; assistance aux États et ateliers/séminaires sur la	Nombre de prestataires de services qui assurent 90 % de la mise en œuvre d'ici 2020 ; participation de 48 États de la Région AFI à quatre ateliers en coordination avec l'ESAF d'ici à la fin

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÉCURITÉ

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
			mise en œuvre des exigences relatives aux SAR, sous forme d'ateliers régionaux organisés en coordination avec les régions adjacentes (WACAF, APAC et MID) ; accroissement du niveau de mise en œuvre de la politique en matière de sécurité et du SMS	2022 ; nombre d'États qui assurent 90 % de la mise en œuvre du PNS ; 60 % des États élaborent des plans de SAR, signent des lettres d'entente et mènent des exercices de SAR multinationaux (100 %) d'ici 2022
1, 2, 12	SAF.WACAF.5.2	Amélioration et mesure des progrès par rapport aux priorités régionales ; priorités en matière de sécurité, en recourant aux plans régionaux et aux RASG	Identification précoce des retards par rapport aux priorités de sécurité convenues par le biais des RASG	Publication du rapport sur sécurité RASG-AFI chaque année ; mise en œuvre de 90 % des conclusions et décisions RASG-AFI chaque année
1, 2	SAF.WACAF.5.3	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à améliorer la performance en matière de sécurité en vol (ANWP : ROI-10), amélioration de la performance en matière de sécurité dans les aéroports et leur voisinage (ANWP : ROI-04) et facilitation de l'accès des aéronefs télépilotes aux espaces aériens non réservés (ANWP: ROI-07)	Assistance aux États sous forme d'ateliers/de séminaires basés sur les SARP et les éléments indicatifs disponibles de l'OACI ; organisation d'équipes de spécialistes de la sécurité des pistes chargées de faciliter la mise en œuvre des RST et du programme de sécurité des pistes dans le cadre des activités de certification des aéroports et en coordination avec ces dernières	Trois ateliers sur le CFIT d'ici 2022 ; trois ateliers sur la LOC-I d'ici 2022 ; nombre de RST établis (8 RST en 2019, au moins un RST dans chaque État d'ici 2020) ; certification d'au moins un aéroport international dans chaque État d'ici 2020
1, 2, 12	SAF.WACAF.5.4	Suivi des États membres dans le cadre de l'USOAP CMA et assistance aux États en matière d'élaboration de plans d'action adaptés pour faire face au risque	Évaluation des plans d'actions correctives en coordination avec ANB/MO après satisfaction des conditions requises (taux de progression supérieur à 75 %)	Pourcentage annuel des plans d'actions correctives des États évalués pour tous les États de la WACAF affichant plus de 75 % de progrès (100 % des États concernés d'ici la fin 2022)
1, 2, 12	SAF.WACAF.5.5	Appui à une intervention rapide et coordonnée en cas de crise, d'imprévu et d'autres situations nécessitant une assistance urgente aux États, et soutien des efforts visant à atteindre les buts des initiatives NCLB dans le cadre de l'objectif de sécurité	Intervention en temps voulu en cas de crise ; assistance coordonnée aux États ; plans d'urgence; évaluation des plans d'actions correctives visant à résoudre les SSC	Réponse à 99 % des cas dans les 24 heures ; réception d'une assistance par 80 % des États pour élaborer et mettre à l'essai des plans de crise, d'urgence et d'intervention d'urgence ; maintien des SSC à zéro ; résolution de nouvelles SSC dans les six mois

CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Description	Renforcer la capacité et améliorer l'efficacité du système mondial d'aviation civile
Justification	<p>La navigation aérienne a connu des améliorations importantes au cours des dernières décennies, un certain nombre d'États et d'exploitants ayant fait œuvre de pionniers dans l'adoption d'avionique de pointe et de procédures basées sur les satellites. Pourtant, malgré ces importantes avancées localisées, une partie considérable du système mondial de navigation aérienne reste limitée par des approches conceptuelles datant du XXe siècle. Ces moyens de navigation aérienne hérités du passé limitent la capacité et la croissance du trafic aérien et sont responsables du rejet dans notre atmosphère de gaz indésirables. Un système mondial de navigation aérienne entièrement harmonisé, faisant appel à des procédures et à des technologies modernes fondées sur la performance, peut résoudre ces préoccupations. Les planificateurs CNS/ATM (communications, navigation et surveillance/gestion du trafic aérien) ont cet objectif à l'esprit depuis de nombreuses années. L'évolution technologique étant incessante, il s'est révélé difficile d'aménager une voie stratégique menant à ce système harmonisé à l'échelle mondiale. Trouver une issue à cette impasse est au cœur de la mission et des valeurs fondamentales de l'OACI. Seule la conjugaison des efforts des États et des parties prenantes de l'ensemble de la communauté aéronautique permettra de dégager une solution viable pour la navigation aérienne du XXIe siècle.</p> <p>Le travail prévu au titre du présent objectif stratégique donne aux États membres, grâce à l'approche consultative et coopérative de la planification régionale, la flexibilité requise pour choisir et mettre en œuvre les solutions qui leur procurent le plus d'avantages, tout en veillant à une harmonie parfaite entre leur partie du système mondial et toutes les autres.</p> <p>Cela permettra à tous les États et à toutes les parties prenantes de réaliser l'harmonisation mondiale, la capacité accrue et l'efficacité environnementale que la croissance moderne du trafic aérien exige désormais dans toutes les régions du monde.</p>
Priorités clés :	<i>Modernisation harmonisée de la navigation aérienne mondiale ; données, analyses et prévisions de qualité ; « Aucun pays laissé de côté »</i>
Résultat escompté 3 :	Optimisation de la performance du système mondial de l'aviation : renforcement des capacités des États à accéder, développer, mettre en œuvre et utiliser des technologies dans les systèmes de navigation aérienne pour satisfaire la demande actuelle et future.
Résultat escompté 4 :	Optimisation de la performance du système mondial de l'aviation : renforcement de la capacité des États à maximiser les avantages de l'utilisation des capacités techniques et des technologies existantes, et à accroître le retour sur investissement des nouvelles technologies
Résultat escompté 11 :	Amélioration des données, de l'analyse et de la prévision : renforcement de la capacité des États à utiliser, à analyser et à échanger des données dans le domaine de l'aviation aux fins de prise de décision et d'amélioration de l'exploitation, ainsi qu'à mesurer et, autant que possible, à prévoir les différents aspects du développement de l'aviation civile
Résultat escompté 12 :	Consolidation du renforcement des capacités : renforcement de la capacité des États, en particulier les pays en développement et les pays en situation particulière, à mettre en œuvre les normes et des politiques mondiales et à améliorer la connectivité du transport aérien
Indicateurs clés de performance :	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'États ayant choisi de mettre en œuvre des ASBU ; État de mise en œuvre réelle (mesuré par les PIRG)• Mise en œuvre de pistes aux instruments utilisées pour l'approche aux aérodromes internationaux au moyen de procédures APV ou LNAV seulement• Mise en œuvre de l'AIM (gestion de l'information aéronautique)

OBJECTIF STRATÉGIQUE : CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

BUDGET ORDINAIRE - BESOINS ESTIMATIFS EN RESSOURCES

Programme	Année	Postes			Hors postes				Hors postes Coût en milliers de CAD	Coût total en milliers de CAD
		Année-personnes		Coût des postes en milliers de CAD	Coût total en milliers de CAD					
		IP	GS		Services de consultation et externalisation	Déplacements	Réunions	Autres		
1 - Stratégie et politique										
	2020	5,50	4,50	1 601	90	22	-	11	123	1 724
	2021	6,50	4,50	1 890	92	23	-	11	126	2 016
	2022	7,50	4,50	2 193	94	23	-	12	129	2 322
Total :										6 062
2 – Optimisation de l'espace aérien										
	2020	6,00	4,00	1 636	67	15	23	-	104	1 740
	2021	6,00	4,00	1 693	68	15	23	-	107	1 799
	2022	6,00	4,00	1 739	70	16	24	-	109	1 849
Total :										5 388
3 – Optimisation et infrastructure des aéroports										
	2020	6,50	2,00	1 525	67	15	23	-	104	1 629
	2021	6,50	2,00	1 582	68	15	23	-	107	1 689
	2022	6,50	2,00	1 631	70	16	24	-	109	1 741
Total :										5 059
4 - Planification et soutien de la mise en œuvre										
	2020	4,00	1,00	966	100	37	1	103	241	1 207
	2021	4,00	1,00	1 000	102	38	1	106	247	1 246
	2022	4,00	1,00	1 031	105	39	1	109	253	1 285
Total :										3 738
5 – Bureaux régionaux										
	2020	30,17	29,05	6 889	34	407	188	879	1 507	8 396
	2021	30,17	29,05	7 211	35	417	192	742	1 386	8 597
	2022	30,17	29,05	7 346	36	422	195	788	1 440	8 786
Total :										25 780
6 - Services liés au Programme										
	2020	10,98	11,26	3 344	543	13	23	1 127	1 706	5 050
	2021	11,04	11,22	3 475	556	14	14	1 163	1 747	5 222
	2022	10,99	11,14	3 562	565	14	24	1 249	1 852	5 414
Total :										15 686
Tous les programmes - TOTAL										
	2020	63,15	51,81	15 961	900	509	257	2 120	3 785	19 746
	2021	64,21	51,77	16 850	922	522	254	2 022	3 720	20 569
	2022	65,16	51,69	17 503	940	529	267	2 157	3 893	21 396
Total triennat :				50 314	2 762	1 560	777	6 299	11 397	61 712

OBJECTIF STRATÉGIQUE : CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Programme 1 : Stratégie et politique

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
3, 4, 11, 12	CAP.1.1	Appui à l'harmonisation et à la modernisation du système ATM mondial grâce à l'élaboration, à la tenue et à la supervision de la mise en œuvre du plan mondial de navigation aérienne (GANP)	Révision du GANP ; publication en ligne de rapports régionaux et mondiaux sur la navigation aérienne ; mise à niveau du cadre de blocs du système de l'aviation (ASBU) et de blocs constitutifs de base (BBB) par le processus approuvé par l'AN-Conf/13 ; soutien des États et des organisations internationales pour l'adoption d'une approche basée sur les performances dans la sélection des technologies par les ANSP et les usagers de l'espace aérien	Actualisation du GANP par l'Assemblée (2022)
3, 4, 11, 12	CAP.1.2	Appui à l'Assemblée, au Conseil, à la Commission de navigation aérienne, aux comités du Conseil et aux groupes d'experts	Documents requis pour les organes directeurs ; rôle de secrétaire pour les organes directeurs ; amendements aux Annexes et aux PANS	60 notes de travail par an ; mise en œuvre de 90 % des mesures (en application des décisions du Conseil) par année
3, 4, 11, 12	CAP.1.3	Élaboration d'un programme relatif aux nouveaux venus dans le système mondial de navigation aérienne (transport spatial commercial et vols dans l'espace aérien supérieur) et portant sur l'utilisation accrue des systèmes d'aéronef non habité (UAS), y compris les drones et les RPAS	Élargissement des accords avec d'autres organisations internationales ; soutien et accélération de l'élaboration de cadres réglementaires pour les vols de drones et les vols dans l'espace aérien supérieur	Commencement d'ici 2020 ; mise en place des cadres initiaux d'ici 2022
3	CAP.1.4	Maintien et défense des affectations du spectre de fréquences à la WRC-2015 de l'UIT	Position commune de l'aviation sur la protection des fréquences ; plans et accords régionaux à l'appui de la position de l'OACI ; ateliers	Protection du spectre de l'aviation ; (la réalisation dépendra de la disponibilité de ressources extrabudgétaires supplémentaires) 3 ateliers par an
3	CAP.1.5	Direction et coordination de l'intervention en cas de crises relatives à l'espace aérien, d'imprévus et d'autres situations nécessitant une assistance urgente aux États	Intervention en cas de crise ; plans (réactifs/proactifs) d'intervention en cas de crise ; assistance urgente coordonnée aux États ; plans d'urgence	Réponse initiale à 99 % des cas dans les 24 heures
3, 4, 11, 12	CAP.1.6	Élaboration d'un cadre de confiance	Création d'un groupe d'experts ; élaboration d'une stratégie de cyberrésilience ; élaboration et	Rapport du groupe d'experts (2022) ; projet de stratégie

OBJECTIF STRATÉGIQUE : CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
			intégration d'une approche de gestion des risques en matière de cyberrésilience et du matériel de formation correspondant.	(2022) ; projet de matériel de formation (2022)
3	CAP.1.7	Suivi des activités de recherche et développement aux fins d'inclusion à terme dans de futurs blocs	Évaluation de nouvelles solutions (y compris les technologies perturbatrices) aux fins de l'inclusion éventuelle dans le GANP	Examen par le processus du GANP ; création d'un groupe de travail conjoint avec l'UNOOSA sur l'espace commercial d'ici 2021 ; création d'un groupe d'experts sur les vols au-dessus du niveau de vol 600 d'ici 2021
12	CAP.1.7	Contribution à la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources	Identification des donateurs potentiels et élaboration de projets précis pour les fonds volontaires et/ou les dons aux fins de fourniture d'assistance technique aux États	Rapport présenté chaque année au Conseil
3, 4, 11, 12	CAP.1.8	Examen et amélioration du processus d'élaboration des normes de l'OACI	Analyse des processus d'élaboration des normes afin de répondre aux exigences de l'évolution rapide des technologies	Achèvement de l'analyse d'ici 2022

Programme 2 : Optimisation de l'espace aérien

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
3, 4	CAP.2.1	Optimisation de l'utilisation de l'espace aérien et des aéroports grâce à l'établissement d'un équilibre entre la demande et les capacités (ANWP : ROI-01)	Normes et politiques mondiales / Éléments indicatifs / Ateliers	2 modules de travaux/ fiches de tâches
3, 4	CAP.2.2	Amélioration de l'efficacité des opérations en route, grâce à la disponibilité de routes privilégiées par les usagers (ANWP : ROI-06)	Normes et politiques mondiales / Éléments indicatifs / Ateliers	7 modules de travaux/ fiches de tâches
3, 4	CAP.2.3	Optimisation des taux de départ/d'arrivée des aérodromes dans toutes les conditions météorologiques (ANWP : ROI-08)	Normes et politiques mondiales / Éléments indicatifs / Ateliers	3 modules de travaux/ fiches de tâches
3, 4	CAP.2.4	Amélioration de l'efficacité des opérations des régions de contrôle terminales (ANWP : ROI-09)	Normes et politiques mondiales / Éléments indicatifs / Ateliers	6 modules de travaux/ fiches de tâches
3, 4	CAP.2.5	Gestion de l'information (ANWP : ENB-IM)	Normes et politiques mondiales / Éléments indicatifs / Ateliers	5 modules de travaux/ fiches de tâches

OBJECTIF STRATÉGIQUE : CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Programme 3 : Optimisation et infrastructure des aéroports

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
3	CAP.3.1	Amélioration de l'efficacité des opérations de surface, en particulier dans les aéroports encombrés (ANWP : ROI-03)	Normes et politiques mondiales / Éléments indicatifs / Ateliers	3 modules de travaux/ fiches de tâches
3	CAP.3.2	Amélioration du débit dans les aéroports grâce à l'intégration côté ville / côté piste (ANWP : ROI-05)	Normes et politiques mondiales / Éléments indicatifs / Ateliers	1 module de travaux/ fiches de tâches
3	CAP.3.3	Communication, navigation et surveillance (CNS) (ANWP : ENB-CNS)	Normes et politiques mondiales / Éléments indicatifs / Ateliers	17 modules de travaux/ fiches de tâches
3	CAP.3.4	Météorologie (ANWP : ENB-MET)	Normes et politiques mondiales / Éléments indicatifs / Ateliers	4 modules de travaux/ fiches de tâches

Programme 4 : Planification et soutien de la mise en œuvre

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
4, 11	CAP.4.2	Appui au choix et à la mise en œuvre des ASBU	Tableau de bord régional ; plans de navigation aérienne en ligne (eANP) ; outils interactifs d'évaluation de la performance des ASBU	Taux de 90 % des États liés aux outils d'ici 2022
3, 4, 11, 12	CAP.4.3	Soutien des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et réception de leurs rapports	Rapports des PIRG ; évaluation des progrès et accords sur les étapes suivantes	Un rapport par région par an
3, 11, 12	CAP.4.4	Appui à l'harmonisation des performances et des services mondiaux, grâce à la coordination interrégionale	Plans régionaux ; amendements aux plans mondiaux et régionaux visant à améliorer l'harmonisation	Mise à jour annuelle des plans régionaux
11, 12	CAP.4.5	Appui aux États en matière d'évaluation de l'incidence des améliorations opérationnelles sur la réduction de la consommation de carburant	Fourniture des évaluations d'incidences aux États	30 d'ici 2022
11, 12	CAP.4.6	Appui aux États en matière d'évaluation de sélection des codes internationaux et des indicatifs de route au moyen d'un système automatisé	Outils/Site web	Prise en compte de 90 % de nouvelles routes et points de cheminement dans le système dans un délai de deux semaines
12	CAP.4.7	Appui à la formation périodique du personnel de la catégorie des administrateurs des Bureaux régionaux	Formation des membres du personnel régional	40 d'ici 2022

OBJECTIF STRATÉGIQUE : CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Programme 5 : Bureaux régionaux

Asie et Pacifique

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
4	CAP.APAC. 5.1	(CNS) Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions relatives à la CNS (ANWP : ENB-CNS)	Élaboration de la politique régionale, accords régionaux, décisions et recommandations des réunions générales (CNS SG)	6 par an ; mise en œuvre de 75 % de certains modules B1 d'ici 2022
4	CAP.APAC. 5.2	(IM) Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions sur la gestion de l'information (ANWP : ENB-IM)	Accords régionaux, décisions et recommandations des réunions générales (ATM-SG)	3 par an ; mise en œuvre de 75 % de certains modules B1 d'ici 2022
4	CAP.APAC. 5.3	(MET) Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions sur la météorologie (ANWP ENB-MET)	Accords régionaux, décisions et recommandations des réunions régionales (MET-SG)	5 par an ; mise en œuvre de 75 % de certains modules B1 d'ici 2022
4, 11, 12	CAP.APAC. 5.4	Amélioration et mesure des progrès par rapport aux priorités régionales en matière de navigation aérienne, en recourant aux plans régionaux de navigation aérienne et aux PIRG	Réunions des PIRG et de leurs structures de travail	Mise en œuvre des plans régionaux de navigation aérienne conformément au calendrier convenu ; réduction des carences des ANS; mise en œuvre de 90 % des mesures (réponses aux décisions du PIRG) par an
4	CAP.APAC. 5.5	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à améliorer l'efficacité des opérations en route de région terminale, grâce à la disponibilité de routes privilégiées par les usagers (ANIWP : ROI-06)	Assistance aux États et ateliers/séminaires sur le développement de l'approche PBN et des procédures de départ	2 ateliers/séminaires ; mise en œuvre de 50 % des procédures d'approche et de départ
4	CAP.APAC. 5.6	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à améliorer l'efficacité des opérations de région de contrôle terminale (ANWP : ROI-09) (ANWP : ROI-09)	Assistance aux États et organisation d'ateliers/de séminaires sur la mise en œuvre des modules B0-CDO et B0-CCO des ASBU	3 ateliers/séminaires ; mise en œuvre de 70 % de certains modules B0-CDO et B0-CCO des ASBU d'ici 2022
4	CAP.APAC.5.7	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à optimiser l'utilisation de l'espace aérien et des aéroports (ANWP : ROI-01)	Assistance aux États et ateliers/séminaires sur la mise en œuvre de la coopération civilo-militaire FUA ; organisation de séminaires et d'ateliers à l'intention des États pour les aider à mettre en œuvre l'ACDM et l'ATFM	4 ateliers/séminaires ; 70 % des États ayant mis en œuvre tous les éléments de coopération civilo-militaire du plan ATM sans discontinuité de l'APAC ; organisation de 4 ateliers pour l'ACDM et l'ATFM

OBJECTIF STRATÉGIQUE : CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
3, 4	CAP.APAC.5.8	Coordination et assistance à la mise en œuvre du cadre de confiance	Mise en œuvre de systèmes et d'opérations ATM cyberrésilients.	Inclusion du cadre de confiance dans les plans des travaux régionaux (d'ici 2021)

Afrique orientale et australe

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
4	CAP.ESAF.5.1	(CNS) Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions relatives à la CNS (ANWP : ENB-CNS)	Assistance aux États et ateliers/séminaires sur : <ul style="list-style-type: none"> la mise en œuvre de l'AMHS ; la mise en œuvre d'éléments du module B0-FICE des ASBU ; la mise en œuvre de certains modules ASBU B1 ; La modernisation de l'infrastructure ANS (réseaux NAFISAT et VSAT de la SADC)	Mise en œuvre de l'AMHS par 80 % des États et interconnexion d'autres États à l'AMHS d'ici 2021 ; mise en œuvre par 75 % des FIR dans lesquelles l'ensemble des ACC applicables ont réalisé au moins une interface pour utiliser l'AIDC avec des ACC du voisinage ; achèvement de la modernisation des réseaux NAFISAT et VSAT de la SADC d'ici 2022
4	CAP.ESAF.5.2	(IM) Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions sur la gestion de l'information (ANWP : ENB-IM)	Assistance aux États et ateliers/séminaires sur : <ul style="list-style-type: none"> la mise en œuvre de la qualité AIM ; le système de gestion de la qualité (QMS) ; la transition de l' AIS à l'AIM ; la mise en œuvre des éléments du module B0&B1 – DATM des ASBU	Mise en œuvre par 80 % des États du QMS pour l' AIS/ AIM d'ici à 2022 ; 100 % des États disposant d'un plan national de mise en œuvre de l' AIM ou d'une feuille de route en 2019 ; mise en œuvre par 80 % des États ayant mis en œuvre une production d' AIP pilotée par l' IAID (eAIP) d'ici 2022
4	CAP.ESAF.5.3	(MET) Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions sur la météorologie (ANWP ENB-MET)	Assistance aux États et ateliers/séminaires sur : <ul style="list-style-type: none"> la mise en œuvre du système de gestion de qualité MET (QMS) et migration à la version ISO 9001:2015 ; la mise en œuvre du FTP basé sur SADIS <ul style="list-style-type: none"> l'échange de données OPMET en format numérique ; Diffusion de SIGMET sur les phénomènes de météorologie de l'espace	Mise en place par 80 % des États d'un système de gestion de la qualité pour la MET et migration à la norme ISO9001:2015 ; mise en place par 95 % des États du service FTP sécurisé basé sur SADIS d'ici 2022 ; mise en place par 40 % des États de l'échange de données OPMET en format numérique d'ici 2022 ; mise en œuvre par 40 % des États des SIGMET sur les phénomènes de

OBJECTIF STRATÉGIQUE : CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
				météorologie de l'espace d'ici 2022
4, 11, 12	CAP.ESAF.5.4	Amélioration et mesure des progrès par rapport aux priorités régionales en matière de navigation aérienne, en recourant aux plans régionaux de navigation aérienne et aux PIRG	Assistance aux États pour la mise en œuvre des priorités en matière de navigation aérienne établies par l'APIRG ; assistance aux États pour la mise en œuvre des cibles de sécurité d'Abuja révisées dans le cadre du plan AFI	Réduction des carences des ANS ; mise en œuvre de 90 % des mesures (réponses aux décisions du PIRG) chaque année ; 75 % des pistes aux instruments devront être équipées de procédures PBN (approches RNAV/RNP, SID et STAR) d'ici la fin 2020 ; 85 % des pistes aux instruments devront être équipées de procédures PBN d'ici la fin 2022 ; mise en œuvre de tous les plans d'action nationaux conformément aux modules du bloc 1 ASBU dans tous les domaines (2019-2022) ;
4	CAP.ESAF.5.5	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à améliorer en permanence l'efficacité des opérations en route, grâce à la disponibilité de routes privilégiées par les usagers (ANIWP : ROI-06)	Assistance aux États et ateliers/séminaires sur la mise en œuvre de nouvelles routes PNB par le biais de la FUA ; assistance aux États pour veiller à ce que leurs ANSP participent efficacement au programme africain d'évaluation par les pairs des ANSP ; amélioration des trajectoires des anciennes routes ;	Mise en œuvre de 90 % des routes privilégiées par les usagers d'ici 2022 ; participation de 90 % des États au programme d'évaluation par les pairs et mise en œuvre de toutes les actions correctives d'ici 2022
4	CAP.ESAF.5.6	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à améliorer l'efficacité des opérations des régions de contrôle terminales (ANWP : ROI-09)	Assistance aux États et organisation d'ateliers/de séminaires sur la mise en œuvre des modules B0-CDO et B0-CCO des ASBU	Mise en œuvre de 75 % des aéroports internationaux/de régions de contrôle terminales et en route ayant une capacité de CDO/CCO d'ici 2022
4	CAP.ESAF.5.7	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à optimiser l'utilisation de l'espace aérien et des aéroports (ANWP : ROI-01)	Assistance aux États et organisation d'ateliers/de séminaires sur la mise en œuvre de la FUA ; assistance aux États et organisation d'ateliers/de séminaires sur la mise en œuvre des éléments B0-ACDM des ASBU	Mise en œuvre par 75 % des États de la FUA d'ici à 2022 ; mise en œuvre par 75 % des aéroports internationaux des opérations aéroportuaires d'ici à 2022
3, 4	CAP.ESAF.5.8	Coordination et assistance à la mise en œuvre du cadre de confiance	Mise en œuvre de systèmes et d'opérations ATM cyberrésilients.	Inclusion du cadre de confiance dans les plans de travail régionaux (d'ici 2021)

OBJECTIF STRATÉGIQUE : CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Europe et Atlantique Nord

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
4	CAP.EUR/NAT.5.1	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions relatives à l'optimisation des aéroports et des opérations des régions de contrôle terminales	Mise en œuvre des modules B0 et B1 appropriés	Pourcentage (80 %) de certains modules B0 et B1 mis en œuvre, y compris RNP APCH sur toutes les pistes aux instruments ; PBN SID/STAR sur toutes les régions de contrôle terminales internationales ; amélioration de l'efficacité des opérations de surface
3, 4	CAP.EUR/NAT.5.2	(CNS) Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions relatives à la CNS (ANWP : ENBCNS)	Accords régionaux, décisions et recommandations des réunions régionales (AFSG et FMG) ; mise en œuvre des modules prioritaires B0 et B1 d'ici 2022 ; inclusion de la position de l'OACI aux WRC dans les préparatifs nationaux des WRC ; ateliers et réunions de promotion de la position de l'OACI aux WRC	Pourcentage (80 %) de mise en œuvre de certains modules B0 et B1 ; nombre (56) d'États appuyant la position de l'OACI aux WRC ; nombre (1) d'ateliers/réunions par an
3, 4	CAP.EUR/NAT.5.3	(IM) Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions sur la gestion de l'information et la SWIM (ANWP : ENB-IM)	Accords régionaux, décisions et recommandations des réunions générales (Équipe spéciale sur l'AIM) ; missions d'assistance aux États sur l'AIM ; séminaires/ateliers régionaux et/ou interrégionaux sur la gestion de l'information et la SWIM ; élaboration et mise en œuvre de la feuille de route EUR/NAT SWIM	Pourcentage (80 %) de mise en œuvre de certains modules B0 et B1 d'ici 2022
3, 4	CAP.EUR/NAT.5.4	(MET) Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions sur la météorologie (ANWP ENB-MET)	Accords régionaux, décisions et recommandations des réunions générales (METG)	4 réunions par an ; mise en œuvre de 100 % de certains modules B0 d'ici 2022
3, 4, 11, 12	CAP.EUR/NAT.5.5	Amélioration et mesure des progrès par rapport aux priorités régionales en matière de navigation aérienne, en recourant aux plans régionaux de navigation aérienne et	Rapport annuel complet sur la sécurité de la navigation aérienne, y compris les données provenant des RMA et des comptes rendus d'événements ATM en coopération avec	Production en temps voulu des rapports annuels EUR et NAT sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des GANP/ASBU ; établissement en temps

OBJECTIF STRATÉGIQUE : CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
		aux PIRG	Eurocontrol ; rapport complet sur la mise en œuvre des GANP/ASBU avec les 56 États participants ; amélioration du niveau de mise en œuvre du GANP/ASBU ; achèvement par tous les États de la mise en œuvre des priorités EUR du bloc 0 du GANP ; résolution des carences de la navigation aérienne sur la liste EUR clôturée ; projets spécifiques dans le cadre du programme d'assistance NCLB EUR/NAT	voulu des rapports annuels EUR sur la sécurité de la navigation aérienne ; participation de 56 États à la fourniture des données annuelles pour les rapports GANP/ASBU ; pourcentage (50 %) de carences de la navigation aérienne sur la liste EUR clôturée
3, 4	CAP.EUR/NAT.5.6	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à améliorer l'efficacité des opérations en route, grâce à la disponibilité de routes privilégiées par les usagers (ANIWP : ROI-06)	Mise en œuvre des routes privilégiées par les usagers (p. ex. TBO, concept d'espace aérien de route libre) et mise en œuvre complète de la PBN dans la région EUR/NAT	Pourcentage d'États (100 %) ayant mis en œuvre des routes privilégiées par les usagers (p. ex. TBO, concept d'espace aérien de route libre) et mise en œuvre complète de la PBN dans la région EUR/NAT d'ici 2022
3, 4	CAP.EUR/NAT.5.7	Coordination et assistance à la mise en œuvre du cadre de confiance	Mise en œuvre de systèmes et d'opérations ATM cyberrésilients.	Inclusion du cadre de confiance dans les plans de travail régionaux (d'ici 2021)

Moyen-Orient

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
4	CAP.MID.5.1	(CNS) Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions relatives à la CNS (ANWP : ENB-CNS)	Fourniture aux États d'assistance relative à la mise en œuvre de politiques et de dispositions ainsi que des exigences et des priorités régionales en matière de CNS, conformément à la stratégie MID de navigation aérienne, dans le cadre d'ateliers/de séminaires, de missions d'assistance	Organisation d'ateliers/de séminaires approuvés par le MIDANPIRG ; 2 réunions par an portant sur les CNS ; au moins une mission d'assistance par an ; 6 États devront rejoindre le projet CRV ; élaboration/mise à jour des éléments indicatifs régionaux nécessaires, comme requis par le MIDANPIRG

OBJECTIF STRATÉGIQUE : CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
4	CAP.MID.5.2	(IM) Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions sur la gestion de l'information (ANWP : ENB-IM)	Fourniture aux États d'assistance relative à la mise en œuvre de la gestion de l'information et de politiques et de dispositions ainsi que des exigences et des priorités régionales relatives à la SWIM, conformément à la stratégie MID de navigation aérienne, dans le cadre d'ateliers/de séminaires, de missions d'assistance et de réunions ; gestion de l'information et SWIM	Organisation d'ateliers/de séminaires approuvés par MIDANPIRG ; réunions sur la gestion de l'information et la SWIM ; au moins une mission d'assistance par année ; élaboration et mise à jour des éléments indicatifs régionaux nécessaires, selon les exigences de MIDANPIRG
4	CAP.MID.5.3	(MET) Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions sur la météorologie (ANWP ENB-MET)	Fourniture aux États d'assistance relative à la mise en œuvre de la gestion de l'information et de politiques et de dispositions ainsi que des exigences et des priorités régionales en matière de MET, conformément à la stratégie MID de navigation aérienne, dans le cadre d'ateliers/de séminaires, de missions d'assistance et de réunions	Organisation d'ateliers/de séminaires approuvés par le MIDANPIRG ; 2 réunions par an portant sur le MET ; réalisation de missions d'assistance selon les besoins (en coordination avec le bureau EUR/NAT) ; élaboration/mise à jour des éléments indicatifs régionaux nécessaires, selon les exigences du MIDANPIRG
4, 11, 12	CAP.MID.5.4	Amélioration et mesure des progrès par rapport aux priorités régionales en matière de navigation aérienne, en recourant aux plans régionaux de navigation aérienne et aux PIRG	Réunions des PIRG et leurs structures de travail ; établissement/mise à jour des priorités régionales en matière de navigation aérienne ; tenue à jour de l'eANP de la Région MID ; convocation des réunions suivant le calendrier et les jalons convenus ; propositions d'amendement de l'eANP de la Région MID traitées en temps voulu ; établissement/mise à jour des priorités régionales en matière de navigation aérienne ; tenue à jour de l'eANP de la région MID ; publication/mise à jour du rapport/tableau de bord sur la navigation aérienne de la Région MID ; détermination précoce des retards par rapport aux priorités en matière de navigation aérienne	Mise en œuvre de la stratégie et des plans régionaux de navigation aérienne suivant le calendrier convenu (atteinte de 90 % des jalons) ; réalisation des activités du MIDANPIRG conformément au programme des travaux convenu ; traitement en temps voulu des propositions d'amendement de l'eANP de la Région MID ; publication régulière du rapport MID sur la navigation aérienne ; actualisation régulière du tableau de bord

OBJECTIF STRATÉGIQUE : CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
			approuvées par l'entremise du MIDANPIRG ; promotion et soutien de la mise en œuvre du GANP de l'OACI ; fourniture de l'appui nécessaire à la mise en œuvre des exigences régionales de la navigation aérienne	
4	CAP.MID.5.5	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à améliorer l'efficacité des opérations en route, grâce à la disponibilité de routes privilégiées par les usagers (ANIWP : ROI-06)	Gestion de l'espace aérien et optimisation du réseau des routes ATS par les organes auxiliaires du MIDANPIRG ; amélioration continue du réseau de routes ATS de la Région MID	3 réunions portant sur la gestion de l'espace aérien et l'optimisation du réseau de routes ATS ; amélioration de la route ATS à 3 interfaces (réduction des émissions de CO ₂)
4	CAP.MID.5.6	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à optimiser les taux de départ/d'arrivée des aéroports dans toutes les conditions météorologiques (ANWP : ROI-08)	Fourniture aux États d'assistance relative à la mise en œuvre de la PBN, grâce à la création du FPP de MID et à l'organisation de réunions, d'ateliers/de séminaires, et de missions d'assistance ; 2 réunions annuelles consacrées à la PBN ; assistance aux États pour la mise en œuvre de la PBN et aux opérations dans toutes les conditions météorologiques ; assistance aux États pour la mise en œuvre de l'ASMGCS et de l'ACDM	2 ateliers/séminaires par an ; 2 réunions par an sur la PBN ; au moins 2 missions d'assistance par an ; établissement du programme de procédures de vol MID (FPP MID) et mise en œuvre de son programme de travaux ; élaboration/mise à jour des éléments indicatifs régionaux nécessaires, selon les exigences du MIDANPIRG
4	CAP.MID.5.7	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à optimiser l'utilisation de l'espace aérien et des aéroports (ANWP : ROI-01)	Assistance aux États sous la forme de visites d'équipes d'appui civil/militaire de la Région MID et d'ateliers/de séminaires pour promouvoir la mise en œuvre de la FUA ; appui à la mise en œuvre de l'ATFM ; assistance aux États pour encourager la mise en œuvre de la FUA	Création d'une équipe spéciale ATFM MID ; élaboration et mise en œuvre d'un concept d'opérations ATFM MID ; 5 missions dans les États traitant de la coopération ATFM et civilo-militaire
4	CAP.MID.5.8	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à améliorer l'efficacité des opérations des régions de contrôle terminales (ANWP : ROI-09)	Assistance aux États et organisation d'ateliers/de séminaires sur la mise en œuvre des modules B0-CDO et B0-CCO des ASBU (SID, STAR, CCO et CDO)	3 ateliers/séminaires ; 2 missions d'assistance aux États pour améliorer les opérations des régions de contrôle terminales
3, 4	CAP.MID.5.9	Coordination et assistance à la mise en œuvre du cadre de confiance	Mise en œuvre de systèmes et d'opérations ATM cyberrésilients.	Deux ateliers et quatre réunions

OBJECTIF STRATÉGIQUE : CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Amérique du Nord, Amérique centrale et les Caraïbes

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
4	CAP.NACC.5.1	(CNS) Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions relatives à la CNS (ANWP : ENBCNS)	Accords régionaux, décisions et recommandations des réunions générales (AFSG et FMG)	1 réunion par an ; mise en œuvre de 100 % du plan ADS-C/CPDLC (B0-B1 TBO) ; mise en œuvre de 80 % du plan régional d'interconnexion AMHS et du plan AIDC (B0-B1 FICE) ; assurer la disponibilité et la qualité des services dans les réseaux MEVA et ECAR AFS (B0-B1FICE) ; contribuer à la réalisation d'au moins un accord sur les échanges de données de surveillance ; encourager les activités ADS-B (B0-B1 ASUR, SURF) ; garantir une gestion efficace et dans les délais prévus des listes d'assignation de fréquences
4	CAP.NACC.5.2	(IM) Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions sur la gestion de l'information (ANWP : ENB-IM)	Accords régionaux, décisions et recommandations des réunions générales (Équipe spéciale sur l'AIM)	Réalisation des objectifs de l'AIM sur la base de l'ANP Vol III (B0-B1 ATM) ; mise en œuvre de la SWIM : au moins 20 % d'augmentation (B1 SWIM) ; évaluation de l'efficacité du système AIM QMS dans au moins 3 États chaque année
4	CAP.NACC.5.3	(MET) Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions sur la météorologie (ANWP ENB-MET)	Accords régionaux, décisions et recommandations des réunions générales (METG)	Réalisation des objectifs MET de l'ANP Vol III (B0-B1 AMET) ; évaluation et essai de l'efficacité des mesures relatives aux cendres volcaniques dans au moins 2 États chaque année ; Évaluation de l'efficacité du système QMS MET dans au moins 3 États chaque année
4, 11, 12	CAP.NACC.5.4	Amélioration et mesure des progrès par rapport aux priorités régionales en matière de navigation aérienne, en recourant aux plans régionaux de navigation aérienne et aux PIRG	Réunions des PIRG et de leurs structures de travail	Augmentation d'au moins 30 % du nombre d'États participant au RASG-PA et à ses groupes ; examen semestriel des résultats obtenus par le GREPECAS dans la réalisation des

OBJECTIF STRATÉGIQUE : CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
				but et objectifs ; mise en œuvre des plans régionaux de navigation aérienne suivant le calendrier convenu ; mise en œuvre de 90 % des mesures (réponses aux décisions du PIRG) chaque année ; amélioration des moyens de résolution des carences de la navigation aérienne : 2 % ; collaboration régionale efficace dans les activités de formation des centres de formation (CATC/WG)
4	CAP.NACC.5.5	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à optimiser l'utilisation de l'espace aérien et des aéroports (ANWP : ROI-01)	Assistance aux États sous la forme d'organisation d'ateliers/de séminaires sur la mise en œuvre de la FUA	Mise en œuvre efficace et en temps voulu des activités de renforcement de l'ATFM (B0-B1 NOPS) ; mise en œuvre systématique et en temps voulu de la structure des routes ATS ; optimisation (B0-B1 : FRTO, APTA, CCO, CDO) et des approches APV connexes ; promotion de la sécurité des aérodromes/améliorations de l'efficacité (prévention des risques liés aux oiseaux et à la faune, revêtement, etc.) ; maintien d'au moins 10 aérodromes par an
3, 4	CAP.NACC.5.6	Coordination et assistance à la mise en œuvre du cadre de confiance	Mise en œuvre de systèmes et d'opérations ATM cyberrésilients.	Inclusion du cadre de confiance dans les plans de travail régionaux (d'ici 2021)

OBJECTIF STRATÉGIQUE : CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Amérique du Sud

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
4	CAP.SAM.5.1	(CNS) Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions relatives à la CNS (ANWP : ENB-CNS)	Accords régionaux, décisions et recommandations des réunions générales (AFSG et FMG)	2 réunions SAM/IG par an et une réunion PIRG par an ; d'ici 2022, mise en œuvre de : 90 % B0-FICE, 50 % B0-ASUR, 20 % sur GBAS (B0-APTA) ; B0-TBO (DATALINK) - 70 % zone continentale éloignée, 100 % zone océanique, 10 % autres zones continentales
4	CAP.SAM.5.2	((IM) Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions sur la gestion de l'information (ANWP : ENB-IM)	Accords régionaux, décisions et recommandations des réunions régionales (METG) ; assistance aux États et ateliers/séminaires sur la mise en œuvre de l'ASBU B0-DATM, B1-DATM, B1-SWIM, la nouvelle exigence introduite par l'amendement 40 de l'Annexe 15 et le nouveau PANS-AIM	une à 2 réunions par an ; 85 % de la mise en œuvre de certains modules B0 d'ici 2020 ; 30 % de la mise en œuvre de certains modules B1 d'ici 2022 ; 50 % de la nouvelle exigence introduite par l'amendement 40 et le PANS-AIM d'ici 2022
4	CAP.SAM.5.3	(MET) Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions sur la météorologie (ANWP ENB-MET)	Accords régionaux, décisions et recommandations des réunions régionales (METG) ; assistance aux États et ateliers/séminaires sur la mise en œuvre de l'ASBU B0-AMET, B1-AMET, B1-SWIM, la nouvelle exigence introduite par l'amendement 78 de l'Annexe 3	1 à 2 réunions par an ; mise en œuvre des BBB d'ici à 2020 ; mise en œuvre de 90 % de certains modules B0 d'ici à 2021 ; mise en œuvre de 30 % de certains modules B1 d'ici 2022
4	CAP.SAM.5.4	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à améliorer l'efficacité des opérations en route, grâce à la disponibilité de routes privilégiées par les usagers (ANIWP : ROI-06)	Accords régionaux, décisions et recommandations des réunions régionales (ATSRO) ; gestion de l'aménagement de l'espace aérien et des routes ATS par l'entremise des organes auxiliaires ; mise en œuvre des éléments ASBU B0-FRTO	2 réunions par an ; 70 % de mise en œuvre du module B0 FRTO d'ici 2022
4	CAP.SAM.5.5	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à améliorer l'efficacité des opérations des régions de contrôle terminales	Accords régionaux, décisions et recommandations des réunions régionales (SAMIG) ; assistance aux États et fourniture d'éléments indicatifs et d'ateliers à	2 réunions par an ; recensement de 70 % des régions de contrôle terminales ayant mis en œuvre des procédures CCO /CDO d'ici 2022

OBJECTIF STRATÉGIQUE : CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
		(ANWP : ROI-09)	l'appui de la mise en œuvre des éléments B0-CCO et CDO de l'ASBU dans les régions de contrôle terminales identifiées	
4	CAP.SAM.5.6	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à améliorer l'efficacité des opérations de surface, en particulier dans les aéroports encombrés (ANWP : ROI-03)	Assistance aux États et fourniture d'éléments indicatifs et de séminaires/ateliers à l'appui de la mise en œuvre des éléments B0-ACDM de l'ASBU dans certains aéroports (projet A-CDM) ; assistance aux États et fourniture de formation, d'éléments indicatifs et de séminaires/ateliers sur la planification aéroportuaire aux niveaux local et national (projet sur la planification des aéroports)	CONOPS sur les ACDM d'ici à 2020 ; 50 % de certains aéroports internationaux ayant amélioré leurs opérations aéroportuaires grâce à la mise en œuvre des éléments de base des A-CDM d'ici à 2022 ; feuille de route pour la mise en œuvre de la planification AD aux niveaux local et des États d'ici 2020 ; orientations régionales sur les ADPLAN d'ici 2021 ; formation d'au moins un spécialiste par État à la planification AD d'ici 2022
4	CAP.SAM.5.7	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à optimiser l'utilisation de l'espace aérien et des aéroports (ANWP : ROI-01)	Assistance aux États et fourniture d'éléments indicatifs et d'ateliers à l'appui de la mise en œuvre des éléments B0-NOPS de l'ASBU dans les zones FIR /TMA identifiées	90 % des FIR/TMA identifiées ayant mis en œuvre des services ATFM d'ici 2022
4, 11, 12	CAP.SAM.5.8	Amélioration et mesure des progrès par rapport aux priorités régionales en matière de navigation aérienne, en recourant aux plans régionaux de navigation aérienne et aux PIRG	Rapports des PIRG et des groupes de mise en œuvre ; amendements du plan régional afin d'améliorer le processus d'harmonisation des procédures ; appui aux États pour développer leurs plans de navigation aérienne (ANP) alignés sur les plans régionaux de navigation aérienne et le GANP	Mise en œuvre des plans régionaux de navigation aérienne conformément au calendrier convenu pour le GANP ; mise en œuvre de 90 % des mesures (réponses aux décisions du PIRG) chaque année ; élaboration par 12 États du NANP pour 2022
3, 4	CAP.SAM.5.9	Coordination et assistance à la mise en œuvre du cadre de confiance	Mise en œuvre de systèmes et d'opérations ATM cyberrésilients.	Inclusion du cadre de confiance dans les plans de travail régionaux (d'ici 2021)

OBJECTIF STRATÉGIQUE : CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Afrique occidentale et centrale

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
4	CAP.WACAF.5.1	(CNS) Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions relatives à la CNS (ANWP : ENB-CNS)	Accords régionaux, décisions et recommandations des réunions générales (AFSG et FMG)	Mise en œuvre par 24 États de certains éléments du module B0 de l'ASBU concernant le CNS
4	CAP.WACAF.5.2	((IM) Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions sur la gestion de l'information (ANWP : ENB-IM)	Accords régionaux, décisions et recommandations des réunions générales (APIRG), et les projets de mise en œuvre de l'AIM approuvés	Mise en œuvre par 24 États de certains éléments du module B0 de l'ASBU concernant l'AIM d'ici 2022
4	CAP.WACAF.5.3	(MET) Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions sur la météorologie (ANWP ENB-MET)	Accords régionaux, adoption des décisions et des recommandations par l'APIRG	Mise en œuvre par 24 États de certains éléments du module B0 de l'ASBU concernant le MET d'ici 2022
4, 11, 12	CAP.WACAF.5.4	Amélioration et mesure des progrès par rapport aux priorités régionales en matière de navigation aérienne, en recourant aux plans régionaux de navigation aérienne et aux PIRG	Réunions des PIRG et de leurs structures de travail ; assistance aux États pour la mise en œuvre des priorités en matière de navigation aérienne dans le cadre des projets de l'APIRG ; mise en œuvre des objectifs d'ANS dans le cadre du plan AFI	Mise en œuvre des objectifs de navigation aérienne suivant le calendrier fixé
4	CAP.WACAF.5.5	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à améliorer l'efficacité des opérations en route, grâce à la disponibilité de routes privilégiées par les usagers (ANIWP : ROI-06)	Assistance aux États pour la mise en œuvre de l'aménagement de routes ATS privilégiées par les utilisateurs, par l'entremise des organes auxiliaires de l'APIRG	Mise en œuvre de 75 % des routes privilégiées par les usagers recensées chaque année
4	CAP.WACAF.5.6	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à améliorer l'efficacité des opérations des régions de contrôle terminales (ANWP : ROI-09)	Assistance aux États et organisation d'ateliers/de séminaires sur la mise en œuvre des modules B0-CDO et B0-CCO des ASBU	24 aéroports avec des opérations CDO et CCO d'ici la fin 2022
4	CAP.WACAF.5.7	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à optimiser les taux de départ/d'arrivée des aéroports dans toutes les conditions météorologiques (ANWP : ROI-08)	Assistance aux États dans la mise en œuvre des procédures PBN, CCO et CDO conformément aux conclusions et recommandations du groupe sur l'exploitation tout temps (AWOG) et de l'APIRG	Mise en œuvre des procédures APCH RNP aux extrémités des pistes aux instruments de 20 aéroports internationaux

OBJECTIF STRATÉGIQUE : CAPACITÉ ET EFFICACITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
4	CAP.WACAF.5.8	Assistance aux États pour la mise en œuvre de politiques et de dispositions visant à optimiser l'utilisation de l'espace aérien et des aéroports (ANWP : ROI-01)	Assistance aux États pour la mise en œuvre de la FUA	Mise en œuvre par 18 États/ACC de la FUA d'ici la fin 2022
3, 4	CAP.WACAF.5.9	Coordination et assistance à la mise en œuvre du cadre de confiance	Mise en œuvre de systèmes et d'opérations ATM cyberrésilients.	Inclusion du cadre de confiance dans les plans de travail régionaux (d'ici 2021)

SÛRETÉ ET FACILITATION

Description	Renforcement de la sûreté et de la facilitation de l'aviation civile mondiale
Justification	<p>Le système mondial d'aviation civile n'a jamais été aussi sûr, bien qu'il subsiste des vulnérabilités et des menaces contre la sûreté de l'aviation civile et l'intégrité des frontières touchant un nombre croissant d'États de toutes les régions. La résolution de ces problèmes passe par des efforts constants de prévention proactive, notamment une collaboration, une coordination et une communication systématiques entre les États et l'industrie. Il importe au plus haut point de veiller à l'amélioration de la mise en œuvre des exigences de sûreté et de facilitation, afin de permettre le développement sans interruption et en toute sécurité du trafic de passagers et de fret.</p> <p>Le présent objectif stratégique a pour but ultime de renforcer la sûreté et la facilitation de l'aviation civile dans le monde, et donc a) de réduire le plus possible le nombre d'incidents d'interventions illicites et d'assurer des ripostes appropriées aux incidents, b) de réduire les risques contre l'intégrité des frontières, et c) de renforcer au maximum l'efficacité des opérations de congé aux frontières afin de promouvoir le commerce, le tourisme et le développement économique.</p> <p>Les résultats escomptés de cet objectif stratégique contribueront à réduire le niveau des risques contre la sûreté de l'aviation dans le monde et l'intégrité des frontières, à faciliter le mouvement des personnes et des biens par air et à renforcer l'efficacité et la viabilité du système mondial d'aviation civile.</p>

Priorités clés :	<i>Améliorations continues de la sûreté et de la facilitation de l'aviation; amélioration des données, de l'analyse et de la prévision ; Aucun pays laissé de côté</i>
-------------------------	--

Résultat escompté 5 : Réduction des risques dans le domaine de l'aviation : renforcement de la capacité des États de réduire le niveau de risque posé par les menaces existantes, nouvelles et émergentes, y compris les menaces contre la cybersécurité, contre l'aviation civile et l'intégrité des frontières, par la mise en œuvre concrète et durable de normes, de contre-mesures et de réponses mondiales, ainsi que par une supervision réglementaire efficace

Résultat escompté 6 : Renforcement de la capacité des États de faciliter les mouvements des personnes et des biens par air, y compris le commerce électronique, et d'identifier nommément les individus, avec un minimum de retard tout en maintenant des niveaux élevés de sûreté et de respect de la législation

Résultat escompté 11 : Amélioration des données, de l'analyse et de la prévision : Renforcement de la capacité des États à utiliser, à analyser et à échanger des données dans le domaine de l'aviation aux fins de prise de décision et d'amélioration de l'exploitation, ainsi qu'à mesurer et, autant que possible, à prévoir les différents aspects du développement de l'aviation civile

Résultat escompté 12 : Consolidation du renforcement des capacités : Renforcement de la capacité des États, en particulier les pays en développement et les pays en situation particulière (Aucun pays laissé de côté), à mettre en œuvre les normes et des politiques mondiales et à améliorer la connectivité du transport aérien

Indicateurs clés de performance :

- Tendence du niveau de mise œuvre des normes de l'Annexe 17 et des dispositions de sûreté de l'Annexe 9.
- Amélioration moyenne du taux de conformité aux normes de l'Annexe 17 des États ayant reçu une assistance directe de l'OACI.
- Augmentation du nombre d'États mettant en œuvre des éléments de la stratégie TRIP de l'OACI, notamment le Répertoire des clés publiques, les renseignements préalables concernant les voyageurs, le contrôle frontalier automatisé et les passeports lisibles à la machine.

SÛRETÉ ET FACILITATION

BUDGET ORDINAIRE - BESOINS ESTIMATIFS EN RESSOURCES

Programme	Année	Postes			Hors postes				Hors postes Coût en milliers de CAD	Coût total en milliers de CAD	
		Année-personnes		Coût des postes en milliers de CAD	Coût total en milliers de CAD						
		IP	GS		Services de consultation et externalisation	Déplacements	Réunions	Autres			
1 - Stratégie et politique											
	2020	3,00	3,50	1 086	-	75	-	11	86	1 172	
	2021	3,00	3,50	1 122	-	77	-	11	88	1 210	
	2022	3,00	3,50	1 158	-	79	-	11	91	1 249	
									Total :	3 631	
2 - Politiques de sûreté de l'aviation											
	2020	4,75	3,00	1 324	14	55	72	-	141	1 466	
	2021	4,75	3,00	1 365	15	57	73	-	145	1 510	
	2022	4,75	3,00	1 402	15	58	76	-	149	1 551	
									Total :	4 527	
3 - Audit de sûreté de l'aviation											
	2020	5,75	5,00	1 668	43	568	9	-	619	2 288	
	2021	5,75	5,00	1 725	44	582	9	-	635	2 360	
	2022	5,75	5,00	1 774	45	597	9	-	651	2 425	
									Total :	7 073	
4 - Soutien de la mise en œuvre et du développement											
	2020	2,75	2,00	737	23	109	71	-	203	940	
	2021	3,75	2,00	998	23	112	73	-	208	1 206	
	2022	4,75	2,00	1 229	24	115	76	-	214	1 443	
									Total :	3 589	
5 - Facilitation											
	2020	1,50	0,75	334	-	26	13	-	39	373	
	2021	1,50	0,75	344	-	27	13	-	40	385	
	2022	2,50	0,75	559	-	28	14	-	42	600	
									Total :	1 358	
6 - TRIP/DVLM											
	2020	1,25	1,25	393	43	32	24	-	98	491	
	2021	1,25	1,25	404	44	32	24	-	101	505	
	2022	1,25	1,25	415	45	33	25	-	104	519	
									Total :	1 515	
7 - Bureaux régionaux											
	2020	13,57	10,70	2 965	14	171	84	339	609	3 573	
	2021	13,57	10,70	3 096	15	175	86	293	570	3 666	
	2022	13,57	10,70	3 148	15	178	87	312	593	3 741	
									Total :	10 981	
8 - Services liés au Programme											
	2020	7,70	7,89	2 344	381	9	16	790	1 196	3 540	
	2021	7,80	7,93	2 455	393	10	10	821	1 234	3 689	
	2022	7,93	8,03	2 569	407	10	17	901	1 336	3 905	
									Total :	11 134	
Tous les programmes - TOTAL											
	2017	40,27	34,09	10 852	518	1 046	289	1 139	2 992	13 844	
	2018	41,37	34,13	11 509	533	1 072	290	1 126	3 021	14 530	
	2019	43,50	34,23	12 254	551	1 097	306	1 225	3 179	15 433	
				Total triennat :	34 615	1 602	3 216	884	3 490	9 191	43 807

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÛRETÉ ET FACILITATION

Programme 1 : Stratégie et politique

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
5, 6, 11, 12	SEC.1.1	Actualisation du plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP) ; évaluation de la mise en œuvre de la sûreté, de la facilitation et du TRIP/MRTD dans le domaine de l'aviation	Actualisation du GASeP (reflétant notamment les dispositions de l'Annexe 9 relatives à la sûreté) ; documents de mise en œuvre et d'analyse des risques	Actualisation du GASeP ; Examen annuel de 90 % de toutes les matrices de risques
5, 6, 12	SEC.1.2	Soutien des organes directeurs de l'OACI (Assemblée, Conseil, UIC et ATC)	Documentation requise pour les organes directeurs ; rôle de secrétariat pour les organes directeurs	19 documents et notes d'information par an ; 90 % des mesures (en application des décisions du Conseil) à mettre en œuvre chaque année
5, 6	SEC.1.3	Amélioration de la reconnaissance du leadership de l'OACI, de la coopération internationale (y compris dans le cadre du système des Nations Unies) et de la coordination des activités régionales	Amélioration des services aux États par une coordination et une coopération efficaces ; sensibilisation accrue des États en ce qui concerne les programmes API et PNR grâce à la collaboration avec l'OMD, l'IATA et le système des Nations Unies	Fourniture de 90 % des apports et des contributions dans les délais ;
12	SEC.1.4	Contribution à la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources	Identification de donateurs potentiels et élaboration de projets spéciaux pour les fonds de contributions volontaires et/ou les subventions pour l'apport d'assistance technique aux États	Rapport présenté chaque année au Conseil

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÛRETÉ ET FACILITATION

Programme 2: Politiques de sûreté de l'aviation

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
5	SEC.2.1	Affinage et harmonisation du cadre mondial de sûreté de l'aviation (incluant l'élaboration et la mise à jour des orientations sur la sûreté de l'aviation)	Mesures requises à la suite de la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation (HLCAS/2) et des résolutions de la 40 ^e session de l'Assemblée ; élaboration des SARP nécessaires pour l'Annexe 17 - Sûreté - afin de faire face aux menaces internes, selon une approche à plusieurs niveaux ; appui aux groupes de travail du Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation et coordination des initiatives pertinentes du secteur; éléments indicatifs nouveaux ou révisés, y compris en réponse aux menaces et aux risques nouveaux	Achèvement de la mise en œuvre de 75 % des mesures de suivi d'ici le 4 ^e trimestre 2022 ; publication des SARP actualisées de l'Annexe 17
5	SEC.2.2	Réaction rapide en cas d'événements graves – incluant le réseau des points de contact (PoC), planification d'urgence, intervention (généralement à court terme)	Leadership et soutien aux États en cas d'événements graves ; assistance à court terme dans ces cas	Coordination à 100 % appropriée et en temps voulu en réaction aux crises
5, 11	SEC.2.3	Établissement de mécanismes de partage de l'information	Affinage des outils de traitement de l'information relative à la sûreté en aviation ; fourniture d'informations appropriées ; mise à l'essai régulière du réseau de PoC à l'échelle mondiale	Mise à l'essai du réseau de PoC tous les 18-24 mois
5, 11	SEC.2.4	Examen et analyse des menaces, des risques et des vulnérabilités	Mise à jour annuelle de l'État du contexte de risque (RCS)	Publication du RCS révisé au moins une fois par an
5	SEC.2.5	Élaboration et mise en œuvre du cadre politique et des dispositions d'atténuation des risques de cybersécurité de l'OACI	Cadre de politique générale et éléments indicatifs sur la cybersécurité (établissement de normes communes en matière de cybersécurité pour les systèmes aéronautiques) ; étude de faisabilité pour la création d'un groupe d'experts sur la cybersécurité (conformément à la Conférence HLCAS/2)	Publication continue d'éléments indicatifs

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÛRETÉ ET FACILITATION

Programme 3 : Audit de sûreté de l'aviation

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
5, 12	SEC.3.1	Conduite et renforcement d'activités de la méthode de surveillance continue (CMA) de l'USAP	Activités d'USAP CMA adaptées à la situation de la sûreté de l'aviation dans chaque État ; rapports faisant état des constatations des activités de surveillance	Réalisation d'au moins 26 activités de suivi chaque année ; établissement de 90 % des rapports dans les 60 jours suivant l'achèvement des activités de surveillance ; retour d'information satisfaisant de 90 % des États
5, 12	SEC.3.2	Gestion des examens des plans d'actions correctives et des activités liées aux préoccupations significatives de sûreté (SSEC)	Validation des plans d'actions correctives pour garantir qu'ils sont établis de manière satisfaisante ; évaluation des mesures correctives des SSEC lorsque des progrès ont été présentés	Examen de 80 % des CAP dans les 60 jours suivant leur réception ; achèvement de 100 % de l'évaluation des SSEC
5, 12	SEC.3.3	Renforcement de la capacité des États à exécuter des fonctions de supervision grâce à des séminaires et des ateliers	Séminaire/ateliers régionaux pour la CMA	2 par an
5, 12	SEC.3.4	Gestion de l'évolution de la méthodologie, des processus et des outils de l'USAP CMA	Mise en œuvre des recommandations et observations du Groupe d'étude du Secrétariat sur l'USAP CMA ; maintien d'un groupe d'étude pour l'évolution future de l'USAP CMA	Compte rendu de l'état d'avancement de la mise en œuvre dans le rapport annuel de l'USAP (la réalisation dépendra de la disponibilité de ressources extrabudgétaires supplémentaires)

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÛRETÉ ET FACILITATION

Programme 4 : Soutien de la mise en œuvre et du développement

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
5, 12	SEC.4.1	Assistance aux États grâce à la mise à jour du matériel didactique et aux activités du Centre de formation à la sûreté de l'aviation (CFSA) de l'OACI	Cours/ateliers de formation visant à accroître la capacité d'un État membre de mettre en œuvre les Annexes 17 et 9 ; élaboration de matériel didactique et amélioration des mallettes pédagogiques/des ateliers de formation sur la sûreté de l'aviation ; supervision du réseau CFSA de l'OACI	Mise à jour de 75 % du matériel didactique dans les six mois suivant la révision des SARP et des éléments indicatifs connexes ; matériel didactique supplémentaire disponible d'ici le 4 ^e trimestre 2021
5, 12	SEC.4.2	Assistance aux États dans la recherche de solutions aux failles de sûreté déterminées dans le cadre de l'USAP, et dans la mise en œuvre des SARP de l'Annexe 17	Projets complets d'assistance aux États pour combler les lacunes (élaboration, mise en œuvre et suivi) ; orientations et conseils aux États en appui à leurs mesures de mise en œuvre des SARP de l'OACI à travers des missions spéciales et la communication avec leurs autorités compétentes ; plans nationaux spéciaux structurés d'amélioration de la sûreté en aviation (ASIP) ; coordination des projets d'assistance au niveau de l'État et/ou régional impliquant des partenaires multiples	Assistance à six États par an à travers le processus des ASIP (avec le soutien de ressources extrabudgétaires) ; changement dans le niveau de mise en œuvre effective dans les États bénéficiant d'une assistance
5, 12	SEC.4.3	Appui aux initiatives de coopération régionale visant à améliorer la conformité aux SARP de l'Annexe 17	Appui aux programmes régionaux spéciaux grâce à la coordination avec les États donateurs et les entités régionales ; partage des informations avec la TCB concernant l'assistance fournie aux États au titre des programmes coopératifs de sûreté de l'aviation (CASP)	Achèvement de 85 % des initiatives régionales comme prévu (avec le soutien de ressources extrabudgétaires)
5, 12	SEC.4.4	Intensification du soutien à la mise en œuvre du GASeP	Activités de renforcement des capacités suivant la feuille de route (conformément à la Conférence HLCAS/2)	Objectif mondial ambitieux : 80 % des États ayant fait l'objet d'un audit doivent atteindre le niveau minimum de 65 % de mise en œuvre effective d'ici à 2020 (la réalisation dépendra de la disponibilité de ressources extrabudgétaires)

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÛRETÉ ET FACILITATION

Programme 5 : Facilitation

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
6	SEC.5.1	Affinage et harmonisation du cadre mondial de politiques de facilitation	Mesures à prendre en application des résolutions de la 40 ^e session de l'Assemblée ; élaboration des mesures et des politiques requises pour l'Annexe 9 – Facilitation ; appui aux groupes de travail du Groupe d'experts et de la Division de facilitation	Achèvement de la mise en œuvre de 75 % des mesures de suivi d'ici le 4 ^e trimestre 2022 ; publication des SARP actualisées de l'Annexe 9 conformément aux exigences (avec le soutien de ressources extrabudgétaires)
6, 12	SEC.5.2	Élaboration et mise à jour des contenus du matériel didactique ayant trait à la facilitation	Élaboration de matériel didactique supplémentaire	Disponibilité du matériel didactique supplémentaire au plus tard au 4 ^e trimestre 2021
6, 12	SEC.5.3	Assistance aux États dans la mise en œuvre des SARP de l'Annexe 9 et la création des capacités requises; et surveillance de la conformité aux SARP pertinentes de l'Annexe 9	Ateliers régionaux d'assistance ; assistance aux États dans la mise en place de programmes nationaux de facilitation du transport aérien; établissement de programmes régionaux de coordination de la facilitation ; mesures de suivi de la liste de contrôle de conformité en ligne de l'Annexe 9 ; modifications des questions de protocole des pratiques USAP/USOAP pour tenir compte de toutes dispositions nouvelles ou modifiées de l'Annexe 9 liées à la sûreté ou à la sécurité (sous réserve de la décision des organes directeurs)	Assistance adaptée aux demandes et aux priorités ; achèvement de la mise en œuvre de 75 % des mesures au plus tard au 4 ^e trimestre 2022 (avec le soutien de ressources extrabudgétaires)

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÛRETÉ ET FACILITATION

Programme 6 : TRIP/MRTD

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
6	SEC.6.1	Renforcement et mise en œuvre de la stratégie du Programme d'identification des voyageurs (TRIP) de l'OACI	Rapports intérimaires sur les étapes de la stratégie du TRIP ; plan de conformité au Doc 9303 ; feuilles de route sur le passeport électronique	Atteinte de 90 % des jalons
6	SEC.6.2	Élaboration et mise à jour des spécifications des documents de voyage ainsi que des éléments indicatifs sur les preuves d'identification, les MRTD, ainsi que les systèmes et l'outil d'inspection	Modifications des spécifications relatives aux documents de voyage (Doc 9303)	Publication de versions révisées du Doc 9303 selon les exigences
6, 12	SEC.6.3	Élaboration et mise à jour de matériel didactique sur le TRIP	Mise à jour du matériel didactique sur le TRIP	Mise à jour du matériel didactique disponible au besoin
6, 12	SEC.6.4	Assistance aux États dans la création des capacités requises pour la mise en œuvre de projets sur les passeports lisibles à la machine et les passeports électroniques	Colloques et séminaires régionaux ; projets d'assistance financés par les donateurs	Un colloque et deux séminaires régionaux par an ; mise en œuvre des projets d'assistance conformément aux plans

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÛRETÉ ET FACILITATION

Programme 7 : Bureaux régionaux

Asie et Pacifique

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
5, 6, 12	SEC.APAC.7.1	Appui aux États de la région dans la mise en œuvre des SARP de l'Annexe 17 et de l'Annexe 9	Activités de renforcement des capacités, y compris la tenue du Forum régional de coordination pour la sûreté de l'aviation (RASCF) en coordination avec le CASP-AP	Augmentation du nombre d'États se conformant aux SARP des Annexes 17 et 9 ; augmentation du taux moyen de mise en œuvre effective dans la région
5, 12	SEC.APAC.7.1a	Appui à la mise en œuvre du GAsEP	Mise en œuvre du GAsEP avec la feuille de route régionale de mise en œuvre du GAsEP	Conformément aux objectifs ambitieux de la feuille de route régionale du GAsEP et de l'APAC, pour 2020, 2023 et 2030, respectivement
5, 12	SEC.APAC.7.2	Appui à la mise en œuvre effective du Programme de l'USAP CMA	Liaison préaudit et participation aux audits ; mesures de suivi postaudit, au besoin, en fonction des résultats des audits	Achèvement des activités d'USAP-CMA selon le calendrier
5, 12	SEC.APAC.7.3.3	Coordination et soutien des CFSA de l'OACI	Appui en temps voulu au travail du CFSA en tant que point central	Appui total aux activités du CFSA parrainées par l'OACI, comme prévu
5, 6, 12	SEC.APAC.7.4	Aide à l'élaboration de projets d'assistance sur la sûreté et la facilitation de l'aviation (y compris le TRIP/MRTD) dans les États de la région	Missions d'assistance adaptées aux besoins des États (compte tenu des priorités et des ressources de l'OACI) ; appui et conseils pour aider les États à résoudre toute SSeC relevée dans le cadre de l'USAP-CMA	Soutien à 100 % comme prévu (pour les projets de facilitation dans la mesure où le financement le permet)
5, 6	SEC.APAC.7.5	Représentation de l'OACI aux réunions ayant trait à la sûreté et à la facilitation de l'aviation	Prise en compte des priorités des États et de l'OACI dans les politiques externes	Expression en temps utile des priorités et des préoccupations de l'OACI dans les instances appropriées, selon le calendrier d'autres organisations internationales et régionales

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÛRETÉ ET FACILITATION

Afrique orientale et australe

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
5, 6, 12	SEC.ESAF.7.1	Appui aux États de la région dans la mise en œuvre des SARP de l'Annexe 17 et de l'Annexe 9	Activités d'assistance dans le cadre des interactions avec les États pour se conformer à l'Annexe 17 et aux dispositions de l'Annexe 9 relatives à la sûreté par la mise en œuvre du plan AFI SECFAL ; rapports sur les initiatives en cours concernant les politiques de sûreté de l'aviation et de facilitation dans la région	85 % du taux moyen de mise en œuvre effective des CE dans la région d'ici le 4 ^e trimestre 2022 ; conformément à la déclaration et aux objectifs de Windhoek
5, 12	SEC.ESAF.7.1a	Appui à la mise en œuvre du GAsEP	Mise en œuvre du GAsEP avec la feuille de route régionale de mise en œuvre du GAsEP	Cible reflétée dans la feuille de route régionale
5, 12	SEC.ESAF.7.2	Appui à la mise en œuvre effective du Programme de l'USAP CMA	Liaison préaudit et participation aux audits ; mesures de suivi postaudit, au besoin, en fonction des résultats des audits	Tous les États admissibles à la signature du protocole d'entente USAP-CMA ; achèvement des activités d'USAP-CMA selon le calendrier
5, 12	SEC.ESAF.7.3	Coordination et soutien des CFSA de l'OACI	Appui en temps voulu au travail du CFSA en tant que point central	Réussite des cours de formation selon le calendrier de formation du CFSA chaque année ; tous les CFSA de la région doivent être évalués et approuvés par l'OACI
5, 6, 12	SEC.ESAF.7.4	Aide à l'élaboration de projets d'assistance sur la sûreté et la facilitation de l'aviation (y compris le TRIP/MRTD) dans les États de la région	Missions d'assistance adaptées aux besoins des États (conformément aux priorités et aux ressources de l'OACI) ; renforcement des capacités des États à ne délivrer que des DVLM ; projets élaborés pour aider les États à appliquer la stratégie TRIP	Les 24 États ne délivrent que des DVLM conformes aux spécifications de l'OACI ; 70 % des États appliquent la stratégie TRIP
5, 6	SEC.ESAF.7.5	Représentation de l'OACI aux réunions ayant trait à la sûreté et à la facilitation de l'aviation	Prise en compte des priorités des États et de l'OACI dans les politiques externes	Expression en temps utile des priorités et des préoccupations de l'OACI dans les instances appropriées, selon le calendrier des autres organisations internationales et régionales

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÛRETÉ ET FACILITATION

Europe et Atlantique Nord

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
5, 6, 11, 12	SEC.EUR/NAT.7.1	Appui aux États de la région dans la mise en œuvre des SARP de l'Annexe 17 et de l'Annexe 9 (à mener avec le soutien de ressources extrabudgétaires)	Assistance aux États au travers de diverses initiatives de renforcement des capacités (p. ex. séminaires pratiques pour des groupes d'États, formation individuelle pour les États demandeurs ou, si nécessaire, réunion annuelle de coordination du groupe EUR/NAT AVSEC, etc.)	Augmentation du nombre d'États du triennat précédent respectant les SARP des Annexes 17 et 9 ; augmentation du taux moyen de mise en œuvre effective dans la région par rapport au triennat précédent
5, 12	SEC.EUR/NAT.7.1a	Appui à la mise en œuvre du GASeP (à réaliser avec le soutien de ressources extrabudgétaires)	Mise en œuvre du GASeP avec la feuille de route régionale de mise en œuvre du GASeP	Cible reflétée dans la feuille de route régionale
5, 12	SEC.EUR/NAT.7.2	Appui à la mise en œuvre effective du Programme USAP CMA (à réaliser au moyen de ressources extrabudgétaires)	Liaison préaudit et participation aux audits ; mesures de suivi postaudit, au besoin, en fonction des résultats des audits	Achèvement des activités de l'USAP CMA selon le calendrier
5, 12	SEC.EUR/NAT.7.3	Coordination et soutien des CFSA de l'OACI (à réaliser au moyen de ressources extrabudgétaires)	Soutien en temps opportun des travaux des CFSA en tant que point central ; offre d'options de formation AVSEC plus nombreuses et de meilleure qualité (sur la base des possibilités et de la coordination avec le siège)	Nombre (10) de formations parrainées par l'OACI par an ; nombre de participants formés (200) de 20 États par an ; nombre (3) d'évaluations CFSA par an ; un réseau CFSA durable et conforme au mandat dans la région EUR/NAT
5, 6, 12	SEC.EUR/NAT.7.4	Aide à l'élaboration de projets d'assistance sur la sûreté et la facilitation de l'aviation (y compris le TRIP/MRTD) dans les États de la région (à réaliser au moyen de ressources extrabudgétaires)	Missions d'assistance adaptées aux besoins des États (compte tenu des priorités et des ressources de l'OACI) ; mise en œuvre du PKD ; projets spécifiques dans le cadre du programme d'assistance NCLB EUR/NAT, le cas échéant	Nombre (3) d'activités d'assistance par an avec la participation des bureaux régionaux ; augmentation du niveau de mise en œuvre du PKD par rapport au triennat précédent ; accroissement du niveau de conformité aux dispositions de l'OACI par rapport au triennat précédent

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÛRETÉ ET FACILITATION

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
5, 6, 11, 12	SEC. EUR/NAT.7.5	Représentation de l'OACI aux réunions ayant trait à la sûreté et à la facilitation de l'aviation qui seront organisées au moyen de ressources extrabudgétaires	Prise en compte des priorités des États et de l'OACI dans les politiques externes ; amélioration de la coordination régionale et interrégionale	Expression en temps utile des priorités et des préoccupations de l'OACI dans les instances appropriées, selon le calendrier d'autres organisations internationales et régionales

Moyen-Orient

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
5, 6, 12	SEC.MID.7.1	Appui aux États de la région dans la mise en œuvre des SARP de l'Annexe 17 et de l'Annexe 9 (la moitié de cette activité clé devant être réalisée au moyen de ressources extrabudgétaires)	Activités d'assistance dans le cadre des interactions avec les États ; rapports sur les initiatives actuelles en matière de politique de sûreté aérienne dans la région ; identification précoce des retards par rapport aux priorités convenues du SECFAL au moyen de plans régionaux et par l'entremise du Groupe régional de facilitation et de sûreté aérienne (RASFG-MID) ; soutien nécessaire pour la mise en œuvre du plan SECFAL de la région MID et de sa feuille de route	Augmentation du nombre d'États se conformant aux SARP de l'Annexe 17 et de l'Annexe 9 ; augmentation du taux moyen de mise en œuvre effective dans la région ; réalisation des activités du RASFG-MID conformément au programme des travaux convenu ; en accord avec les objectifs régionaux du SECFAL ;
5, 12	SEC.MID.7.1a	Appui à la mise en œuvre du GASeP (la moitié de cette activité clé devant être réalisée au moyen de ressources extrabudgétaires)	Mise en œuvre du GASeP avec la feuille de route régionale de mise en œuvre du GASeP	Cible reflétée dans la feuille de route régionale
5, 12	SEC.MID.7.2	Appui à la mise en œuvre effective du Programme USAP CMA (la moitié de cette activité clé devant être réalisée au moyen de ressources extrabudgétaires)	Liaison préaudit et participation aux audits ; mesures de suivi postaudit, au besoin, en fonction des résultats des audits	Achèvement des activités de l'USAP CMA selon le calendrier

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÛRETÉ ET FACILITATION

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
5, 12	SEC.MID.7.3	Coordination et soutien des CFSA de l'OACI (la moitié de cette activité clé devant être réalisée au moyen de ressources extrabudgétaires)	Appui en temps voulu au travail du CFSA en tant que point central	Achèvement avec succès des cours de formation selon le calendrier de formation du CFSA chaque année
5, 6, 12	SEC.MID.7.4	Aide à l'élaboration de projets d'assistance sur la sûreté et la facilitation de l'aviation (y compris le TRIP/MRTD) dans les États de la région (la moitié de cette activité clé devant être réalisée au moyen de ressources extrabudgétaires)	Missions d'assistance adaptées aux besoins des États (compte tenu des priorités et des ressources de l'OACI) ; assistance aux États pour élaborer et mettre en œuvre la politique et les dispositions de l'OACI visant à atténuer les risques en matière de cybersécurité, ainsi que le cadre et la méthodologie de gestion des risques ; assistance aux États pour établir un plan de gestion des crises/d'urgence afin de renforcer leur capacité de résilience en matière de sûreté de l'aviation	2 missions de la NCLB dans l'État par an ; une activité d'assistance par an avec la participation des bureaux régionaux pour développer un système de gestion de la cybersécurité ; un atelier régional de gestion des risques, un atelier MANPADS régional et un séminaire régional sur la gestion des crises
5, 6	SEC.MID.7.5	Représentation de l'OACI aux réunions ayant trait à la sûreté et à la facilitation de l'aviation (la moitié de cette activité devant être réalisée au moyen de ressources extrabudgétaires)	Prise en compte des priorités des États et de l'OACI dans les politiques externes	Expression en temps utile des priorités et des préoccupations de l'OACI dans les instances appropriées, selon le calendrier d'autres organisations internationales et régionales

Amérique du Nord, Amérique centrale et les Caraïbes

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
5, 6, 12	SEC.NACC.7.1	Appui aux États de la région dans la mise en œuvre des SARP de l'Annexe 17 et de l'Annexe 9	Activités d'assistance dans le cadre des interactions avec les États ; rapports sur les initiatives en cours en matière de politique de sûreté de l'aviation dans la région ; assistance à l'exécution du programme ASIP afin d'assurer sa mise en œuvre en temps voulu	Augmentation du nombre d'États se conformant aux SARP de l'Annexe 17 et de l'Annexe 9 des SARP ; accroissement du taux moyen de mise en œuvre effective dans la région ; assistance aux États afin que

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÛRETÉ ET FACILITATION

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
				90 % des États évalués atteignent 80 % de mise en œuvre effective ; évaluation de la mise en œuvre effective de la gestion des risques au moins dans trois États par an
5, 12	SEC.NACC.7.1a	Appui à la mise en œuvre du GAsEP	Mise en œuvre du GAsEP avec la feuille de route régionale de mise en œuvre du GAsEP	Cible reflétée dans la feuille de route régionale
5, 12	SEC.NACC.7.2	Appui à la mise en œuvre effective du Programme de l'USAP CMA	Liaison préaudit et participation aux audits ; mesures de suivi postaudit, au besoin, en fonction des résultats des audits	Achèvement des activités de l'USAP CMA selon le calendrier
5, 12	SEC.NACC.7.3	Coordination et soutien des ASTC de l'OACI	Appui en temps voulu au travail du CFSA en tant que point central	Achèvement avec succès des cours de formation selon le calendrier de formation du CFSA
5, 6, 12	SEC.NACC.7.4	Aide à l'élaboration de projets d'assistance sur la sûreté et la facilitation de l'aviation (y compris le TRIP/MRTD) dans les États de la région	Missions d'assistance adaptées aux besoins des États (compte tenu des priorités et des ressources de l'OACI)	3 activités d'assistance par an avec la participation des bureaux régionaux ; pour toute nouvelle SSeC, lancement des mesures d'atténuation de la SSeC dès la notification officielle et résolution dans les 18 mois suivant la notification de la SSeC ; évaluation de l'efficacité des projets d'assistance TRIP dans au moins 6 États (2 par an)
5, 6	SEC.NACC.7.5	Représentation de l'OACI aux réunions ayant trait à la sûreté et à la facilitation de l'aviation	Prise en compte des priorités des États et de l'OACI dans les politiques externes	Expression en temps utile des priorités et des préoccupations de l'OACI dans les instances appropriées, selon le calendrier des autres organisations internationales et régionales

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÛRETÉ ET FACILITATION

Amérique du Sud

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
5, 6, 12	SEC.SAM.7.1	Appui aux États de la région dans la mise en œuvre des SARP de l'Annexe 17 et de l'Annexe 9 (la moitié de cette activité clé devant être réalisée au moyen de ressources extrabudgétaires)	Appui aux États de la région dans la mise en œuvre des SARP de l'Annexe 17 et de l'Annexe 9	Augmentation du nombre d'États les conformant aux SARP de l'Annexe 17 et de l'Annexe 9 ; accroissement du taux moyen de mise en œuvre effective dans la région
5, 12	SEC.SAM.7.1a	Appui à la mise en œuvre du GASeP (la moitié de cette activité clé devant être réalisée au moyen de ressources extrabudgétaires)	Mise en œuvre du GASeP avec la feuille de route régionale de mise en œuvre du GASeP ; réflexions sur les priorités des États et de l'OACI concernant le GASeP	Cible reflétée dans la feuille de route régionale
5, 12	SEC.SAM.7.2	Appui à la mise en œuvre effective du Programme USAP CMA (la moitié de cette activité clé devant être réalisée au moyen de ressources extrabudgétaires)	Liaison préaudit et participation aux audits ; mesures de suivi postaudit, au besoin, en fonction des résultats des audits	Achèvement des activités d'USAP CMA selon le calendrier
5, 12	SEC.SAM.7.3	Coordination et soutien des CFSA de l'OACI (la moitié de cette activité clé devant être réalisée au moyen de ressources extrabudgétaires)	Appui en temps voulu au travail du CFSA en tant que point central	Achèvement avec succès des cours de formation selon le calendrier de formation du CFSA chaque année
5, 6, 12	SEC.SAM.7.4	Aide à l'élaboration de projets d'assistance sur la sûreté et la facilitation de l'aviation (y compris le TRIP/MRTD) dans les États de la région (la moitié de cette activité clé devant être réalisée au moyen de ressources extrabudgétaires)	Missions d'assistance adaptées aux besoins des États (compte tenu des priorités et des ressources de l'OACI)	3 activités d'assistance par an avec la participation des bureaux régionaux ;
5, 6	SEC.SAM.7.5	Représentation de l'OACI aux réunions ayant trait à la sûreté et à la facilitation de l'aviation (la moitié de cette activité devant être réalisée au moyen de ressources extrabudgétaires)	Prise en compte des priorités des États et de l'OACI dans les politiques externes	Expression en temps utile des priorités et des préoccupations de l'OACI dans les instances appropriées, selon le calendrier d'autres organisations internationales et régionales

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SÛRETÉ ET FACILITATION

Afrique occidentale et centrale

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
5, 6, 12	SEC.WACAF.7.1	Appui aux États de la région dans la mise en œuvre des SARP de l'Annexe 17 et de l'Annexe 9	Activités d'assistance dans le cadre des interactions avec les États pour se conformer à l'Annexe 17 et aux dispositions de l'Annexe 9 relatives à la sûreté par la mise en œuvre du plan AFI SECFAL	Augmentation du taux moyen de la mise en œuvre effective dans les États (100 % des États atteindront 70 % de la mise en œuvre effective d'ici le 4 ^e trimestre 2022) ; nombre et ancienneté des préoccupations significatives de sûreté (SSeC) (résolution d'une SSeC existante/ nouvelle dans un délai de trois mois) ; conformément à la déclaration et aux objectifs de Windhoek
5, 12	SEC.WACAF.7.1a	Appui à la mise en œuvre du GAsEP	Mise en œuvre du GAsEP avec la feuille de route régionale de mise en œuvre du GAsEP	Cible reflétée dans la feuille de route régionale
5, 12	SEC.WACAF.7.2	Appui à la mise en œuvre effective du Programme de l'USAP CMA	Liaison préaudit et participation aux audits ; mesures de suivi postaudit, au besoin, en fonction des résultats des audits	Achèvement des activités du Programme de l'USAP CMA selon le calendrier
5, 12	SEC.WACAF.7.3	Coordination et soutien des CFSAs de l'OACI	Appui en temps voulu au travail du CFSAs en tant que point central	Réalisation de 90 % des cours de formation chaque année suivant le calendrier du CFSAs
5, 6, 12	SEC.WACAF.7.4	Aide à l'élaboration de projets d'assistance sur la sûreté et la facilitation de l'aviation (y compris le TRIP/MRTD) dans les États de la région	Missions d'assistance adaptées aux besoins des États (compte tenu des priorités et des ressources de l'OACI) ;	Assistance à trois (3) États par an
5, 6	SEC.WACAF.7.5	Représentation de l'OACI aux réunions ayant trait à la sûreté et à la facilitation de l'aviation	Prise en compte des priorités des États et de l'OACI dans les politiques externes des parties prenantes	Expression en temps utile des priorités et des préoccupations de l'OACI dans les instances appropriées, selon le calendrier des autres organisations internationales et régionales

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN

Description Encourager la mise sur pied d'un système d'aviation civile solide et économiquement viable

Justification Un système d'aviation civile solide et économiquement viable offre la liberté de voyager à des conditions abordables, des opportunités justes et égales d'avantages financiers aux États et aux usagers du transport aérien, un environnement dans lequel les entreprises peuvent fonctionner de manière rentable et une base pour un développement économique durable dans le monde. Pour optimiser la contribution de l'aviation à l'économie, il faut unir les efforts entre les États et les communautés internationales au-delà du secteur de l'aviation civile.

Les buts ultimes de cet objectif stratégique sont d'éliminer les obstacles à la pérennité économique du transport aérien et de venir à bout du problème de la faible priorité accordée à l'aviation en matière de financement. Les États peuvent utiliser l'aviation comme outil efficace de développement en la mettant au centre du cadre de développement national/régional et du financement international pour les flux de développement, avec comme résultats : a) l'amélioration de la connectivité du transport aérien, b) la création d'opportunités d'affaires plus compétitives sur le marché, c) l'accroissement des avantages et des choix des consommateurs, et dans le même temps d) la réduction du fardeau financier et des coûts des fonctions réglementaires de supervision.

Les résultats escomptés de cet objectif stratégique contribueront à promouvoir la croissance des activités du secteur de l'aviation civile et l'efficacité du transport aérien, et partant, l'économie mondiale, et le développement du commerce et du tourisme.

Priorités clés :	<i>Renforcer le rôle de l'aviation en vue du développement économique ; amélioration des données, de l'analyse et de la prévision ; Aucun pays laissé de côté</i>
-------------------------	---

Résultat escompté 7 : Réduction des obstacles aux opérations de transport aérien : Renforcement de la capacité des États d'améliorer la connectivité du transport aérien à créer des opportunités économiques plus compétitives sur le marché, à accroître les avantages et les choix des usagers, et à réduire la charge financière et les coûts liés aux fonctions réglementaires de supervision

Résultat escompté 8 : Utilisation accrue de l'aviation comme outil de développement : renforcement des capacités des États à utiliser l'aviation comme moyen efficace de développement économique, en particulier, à accroître l'accessibilité au financement pour le développement des infrastructures de l'aviation et à l'investissement dans la connectivité aérienne

Résultat escompté 11 : Amélioration des données, de l'analyse et de la prévision : Renforcement de la capacité des États à utiliser, à analyser et à échanger des données dans le domaine de l'aviation aux fins de prise de décision et d'amélioration de l'exploitation, ainsi qu'à mesurer et, autant que possible, à prévoir les différents aspects du développement de l'aviation civile

Résultat escompté 12 : Consolidation du renforcement des capacités : Renforcement de la capacité des États, en particulier les pays en développement et les pays en situation particulière (Aucun pays laissé de côté) à mettre en œuvre les normes et des politiques mondiales et à améliorer la connectivité du transport aérien

Indicateurs clés de performance :

- Croissance des tonnes-kilomètres payantes (TKP) des vols internationaux réguliers.
- Niveau moyen mondial de respect des politiques de l'OACI en matière de transport aérien.
- Niveau moyen mondial de conformité aux politiques de l'OACI en matière de transport aérien.
- Taux d'utilisation des occasions de connectivité par les transporteurs, établi en comparant nombre de marchés disponibles créés par la libéralisation du transport aérien et le nombre de ces marchés effectivement dotés de services aériens.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN

BUDGET ORDINAIRE - BESOINS ESTIMATIFS EN RESSOURCES

Programme	Année	Postes			Hors postes				Hors postes Coût en milliers de CAD	Coût total en milliers de CAD
		Année-personnes		Coût des postes en milliers de CAD	Coût total en milliers de CAD					
		IP	GS		Services de consultation et externalisation	Déplacements	Réunions	Autres		
1 - Stratégie et politique										
	2020	1,90	0,60	562	-	26	-	64	90	652
	2021	1,90	0,60	579	-	27	-	66	93	672
	2022	1,90	0,60	600	-	28	-	67	95	695
									Total :	2 018
2 - Analyse des données aéronautiques										
	2020	3,75	4,00	993	113	16	19	-	148	1 140
	2021	3,75	4,00	1 034	115	16	20	-	151	1 185
	2022	3,75	4,00	1 072	118	16	21	-	155	1 227
									Total :	3 553
3 - Cadre de réglementation économique										
	2020	3,25	2,00	913	-	16	22	-	37	951
	2021	2,88	2,00	854	-	16	22	-	38	893
	2022	2,50	2,00	789	-	16	23	-	40	829
									Total :	2 672
4 - Assistance technique										
	2020	1,50	0,00	269	28	22	52	-	103	372
	2021	1,38	0,00	249	29	22	54	-	105	355
	2022	1,25	0,00	229	30	23	56	-	109	337
									Total :	1 064
5 - Bureaux régionaux										
	2020	2,24	2,63	519	3	48	24	95	170	689
	2021	2,24	2,63	545	3	49	24	82	158	703
	2022	2,24	2,63	555	3	50	25	86	163	718
									Total :	2 111
6 - Services liés au Programme										
	2020	2,84	2,91	866	141	3	6	292	442	1 307
	2021	2,74	2,78	862	138	3	3	288	433	1 295
	2022	2,62	2,65	848	135	3	6	298	441	1 290
									Total :	3 892
Tous les programmes - TOTAL										
	2020	15,48	12,14	4 122	285	131	123	451	989	5 111
	2021	14,88	12,01	4 123	286	134	124	436	979	5 103
	2022	14,26	11,88	4 093	286	137	130	451	1 003	5 096
Total triennat :				12 339	856	401	376	1 338	2 972	15 310

OBJECTIF STRATÉGIQUE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN

Programme 1 : Stratégie et politique

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
7, 8, 12	DEV.1.1	Mise à jour du projet de document de planification stratégique ainsi que du document sur l'état du secteur.	Mise à jour du projet de document de planification stratégique au besoin ; document annuel sur l'état du secteur	Mise à jour du projet de document de planification stratégique, le cas échéant, une fois que les travaux sur d'éventuels instruments multilatéraux de libéralisation seront achevés ; publication de l'état du secteur au 3 ^e trimestre de chaque année
7, 8, 12	DEV.1.2	Soutien des organes directeurs de l'OACI (Assemblée, Conseil, ATC et JSC)	Établissement de la documentation requise conformément au calendrier établi ; rôle de secrétariat pour les organes directeurs ; rapports réguliers d'activité au Conseil	Mise en œuvre de 90 % des mesures (en application des décisions du Conseil) par année
7, 8	DEV.1.3	Promotion et renforcement du rôle de l'OACI à l'échelle mondiale et régionale, et dans les communautés financières et économiques en appui à ses initiatives NCLB pour contribuer aux objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU	Amélioration des services fournis aux États grâce à une coordination et à une coopération efficaces ; reconnaissance accrue de la contribution aux ODD par différents organismes de l'ONU ; mesures pour assurer l'intégration des politiques de l'OACI au cadre général des initiatives NCLB et des ODD	Fourniture de 90 % des apports et des contributions dans les délais ;
12	DEV.1.4	Contribution à la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources	Identification des donateurs potentiels et élaboration de projets précis pour les fonds de contributions volontaires et/ou les subventions pour l'apport d'assistance technique aux États	Rapport présenté chaque année au Conseil

OBJECTIF STRATÉGIQUE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN

Programme 2 : Données et analyses sur l'aviation

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
7, 8, 11	DEV.2.1	Collecte, analyse et diffusion de données/statistiques sur l'aviation dans le cadre de l'Initiative de gestion des données de l'entreprise (EDM)	Renforcement du partenariat avec d'autres organisations et universités (ACI, OMT, OMT, Banque mondiale, OIT, CNUCED, OCDE-FIT, ICM, etc.) pour rationaliser la gestion des données et réduire les coûts ; modernisation accrue des processus de travail du Programme de statistiques ; traitement du formulaire G1 de l'OACI – Statistiques de l'emploi du personnel aéronautique autorisé par sexe	Nombre moyen de jours pour le traitement des formulaires principaux (moins de 100 jours)
7,8,11	DEV.2.2	Mise en œuvre et gestion des solutions de mégadonnées liées à l'aviation et réalisation de projets conjoints liés aux mégadonnées de l'OACI	Analyse des données MIDT (Market Intelligence Data Transfer), ADS-B (surveillance dépendante automatique en mode diffusion) et des données transactionnelles du commerce électronique ; applications d'analyse des mégadonnées	Traitement en temps réel des données ADS-B (avec le soutien de ressources extrabudgétaires) ; traitement des données annuelles MIDT avant le 2e trimestre de chaque année
7, 8, 11	DEV.2.3	Élaboration d'outils d'analyse du travail pour optimiser l'utilité des données grâce à la visualisation	Mise à disposition continue d'outils nouveaux et actualisés dans le cadre de la solution de données de l'aviation civile de l'OACI (iCADS) ; application du catalogue de données à l'échelle de l'ONU	Élaboration ou mise à jour de 5 outils d'analyse du travail par an (avec le soutien de ressources extrabudgétaires)
7, 8, 11, 12	DEV.2.4	Évaluation de la contribution économique et des avantages de l'aviation (y compris l'amélioration de la sécurité et de la navigation aérienne) grâce à des méthodologies affinées	Publicité de compte satellite en aviation (PIB de l'aviation) dans chaque État ; méthodologies approuvées par la Commission de statistique de l'ONU ; mise à jour du rapport de l'IHLG sur les avantages de l'aviation ; rapports d'évaluation des améliorations de la sécurité et de la navigation aérienne	Augmentation du nombre d'États utilisant le compte satellite de l'aviation ; publication tous les deux ans d'une mise à jour du rapport de l'IHLG sur les avantages de l'aviation du IHLG
7, 8, 11	DEV.2.5	Actualisation de prévisions à long terme du trafic et harmonisation des bases de données à l'appui	Série unique harmonisée et mise à jour de prévisions à long terme du trafic ; prévisions adaptées à	Publication de prévisions à long terme et

OBJECTIF STRATÉGIQUE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
		des travaux sur le développement de l'aviation, la planification de la navigation aérienne et l'économie de l'environnement	la planification de la navigation aérienne ; bases de données harmonisées sur le trafic et données statistiques connexes à l'appui du travail du CAEP ; fourniture de données de consommation de carburant pour les rapports sur les émissions de CO2 destinés à la CCNUCC	actualisées du trafic au plus tard au 2e trimestre de 2021 ; mesure de la précision des prévisions par le rapport entre les écarts réels et les écarts prévus (moins de 15 % de différence en moyenne)
7, 8, 11	DEV2.6	Prévisions actualisées des besoins en personnel titulaire d'une licence à l'appui du programme NGAP	Prochaine édition de <i>Global And Regional 20 Year Forecasts : Pilots, Maintenance Personnel, Air Traffic</i> (Doc 9956) (Prévisions mondiales et régionales sur 20 ans : Pilotes, personnel de maintenance, circulation aérienne) ; prévisions du personnel ventilées par sexe	Publication de la mise à jour du Doc 9956 d'ici le 4 ^e trimestre de 2020
7, 8, 11	DEV.2.7	Obtention et promotion des résultats des analyses économiques des principales questions émergentes d'importance mondiale et de divers aspects du transport aérien, en coopération avec d'autres organisations internationales	Actualisation des indicateurs mondiaux pour suivre la mise en œuvre de la cible 9.1 des ODD de l'ONU ; études annuelles des différences régionales dans les économies d'exploitation des transporteurs pour appuyer le système mondial de péréquation des recettes des transporteurs ; calcul annuel du tarif de base du courrier aérien pour l'Union postale universelle (UPU) ; indice de connectivité aérienne en coopération avec la Banque mondiale	Mise à jour des indicateurs mondiaux pour la cible 9.1 des ODD au plus tard au 1 ^{er} trimestre de chaque année ; publication des études des différences régionales dans les économies d'exploitation des transporteurs et du tarif de base du courrier aérien au plus tard au 1 ^{er} trimestre de chaque année

OBJECTIF STRATÉGIQUE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN

Programme 3 : Cadre de réglementation économique

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
7, 8	DEV.3.1	Élaboration et mise à jour de la politique et des orientations en matière de transport aérien conformément à la vision à long terme de l'OACI pour la libéralisation du transport aérien international et direction de la communauté internationale en coopération avec les secteurs du tourisme et du commerce	Mise à jour des orientations politiques (Doc 9587 et 9626) pour tenir compte des résolutions de la 40 ^e session de l'Assemblée ; mise à jour des principes de haut niveau sur la protection des consommateurs, le cas échéant ; mise à jour des politiques fiscales (Doc 8632) ; interventions, déclarations et publications visant à garantir la prise en compte des priorités des États membres de l'OACI dans les politiques touristiques par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et dans les négociations des services commerciaux dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	Achèvement de la mise en œuvre de 80 % des mesures de suivi d'ici le 4 ^e trimestre 2022 ; Publication de la version mise à jour du Doc 8632 conformément aux exigences
7, 8	DEV.3.2	Version finale d'un projet de convention multilatérale sur l'investissement étranger dans les compagnies aériennes	Nouvelle convention multilatérale sur l'investissement étranger	Conclusion de la convention au 1 ^{er} trimestre 2022
7, 8	DEV.3.3	Amélioration de la compréhension des avantages et des défis de la libéralisation et des obstacles à l'ouverture de l'accès aux marchés	Rapport sur l'état d'avancement	Rapport disponible d'ici le T1 2022
7, 8	DEV.3.4	Mise à jour des politiques et des directives en matière d'économie et de gestion des aéroports et des services de navigation aérienne	Mise à jour des politiques sur les redevances (Doc 9082) et des manuels économiques sur les aéroports et les services de navigation aérienne (Doc 9161 et 9562)	Mise à jour des Doc 9161 et 9562 d'ici le 2 ^e trimestre 2022
7, 8, 11, 12	DEV.3.5	Élaboration et mise à jour de politiques et d'orientations sur le financement de l'infrastructure et des opérations aériennes, ainsi que des outils pour l'analyse de rentabilisation des projets d'infrastructure aérienne	Mise à jour des éléments indicatifs sur l'analyse coûts-avantages ; étude de rentabilisation et l'analyse des incidences économiques ; outil/application de l'analyse coûts-avantages pour l'ASBU et d'autres installations de navigation aérienne ; mise à jour des éléments indicatifs sur le financement des fonctions de sûreté, de sécurité et de supervision économique, y	Mise à jour des éléments indicatifs et des outils disponibles d'ici le 4 ^e trimestre 2021

OBJECTIF STRATÉGIQUE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
7, 8	DEV.3.6	Étude et élaboration de nouveaux éléments indicatifs sur les services de fret aérien et le commerce électronique.	compris les RSOO Nouvelle étude sur le commerce électronique avec l'UPU ; contribution au projet de la CNUCED « Commerce électronique pour tous : Libérer le potentiel du commerce électronique pour les pays en développement »	Nouvelle étude disponible d'ici le 2e trimestre 2021
7, 8	DEV.3.7	Fourniture d'outils pour améliorer la transparence du cadre de réglementation du transport aérien et son élaboration	Mise à jour des redevances aéronautiques en ligne de l'OACI/ Doc 7100 ; mise à jour et amélioration de la base de données sur les accords de services aériens dans le monde (WASA) ; actualisation du compendium en ligne des politiques et pratiques de concurrence de l'OACI	Couverture des accords de services aériens dans les WASA mesurée par le nombre de paires de pays avec des accords dans les pays parties aux WASA rapporté au nombre de paires de pays avec trafic (55 %)

OBJECTIF STRATÉGIQUE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN

Programme 4 : Assistance technique

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
7, 8, 12	DEV.4.1	Sensibilisation accrue aux politiques et orientations de l'OACI en matière de transport aérien, établissement de plans d'action nationaux/régionaux de développement, et assistance aux États pour leur mise en œuvre	Élaboration et mise à jour de plans d'action régionaux pour le développement économique avec les organismes régionaux ; appui pour leur mise en œuvre et leur actualisation, le cas échéant	Adoption des politiques sur les redevances de l'OACI (Doc 9082) par 85 % des États au plus tard au 4 ^e trimestre 2021
7, 8, 12	DEV.4.2	Facilitation des négociations relatives aux services aériens des États (p. ex. l'ICAN) et fourniture aux États et aux parties prenantes du secteur de l'aviation d'un cadre d'échange pour réduire les coûts de réglementation	Amélioration de la conférence de l'OACI sur les négociations relatives aux services aériens (ICAN), en y intégrant toute la chaîne d'approvisionnement du transport aérien ; organisation d'une enceinte d'échange sur les politiques ; organisation d'événements sur le transport aérien, y compris le Symposium OACI sur le transport aérien (IATS)	Accroissement de 5 chaque année du nombre cumulatif d'États membres utilisant l'ICAN
7, 8, 12	DEV.4.3	Facilitation de l'accès des États aux ressources financières pour investir dans l'amélioration de la connectivité aérienne et des infrastructures, ainsi que pour faire face aux situations d'urgence	Appui à la mise en œuvre de la Déclaration et du Cadre d'action pour un plan d'action pour le développement de l'infrastructure aéronautique en Afrique ; promotion de la diversification des sources de financement selon les communiqués de l'IWAF ; planification d'urgence en réponse aux événements touchant la protection des consommateurs ; fourniture de données économiques pour les activités de secours en cas de catastrophe	Mise en œuvre de 90 % du Plan d'action pour les infrastructures aéronautiques d'ici à 2022 ; mise à jour du site web sur le financement des infrastructures et les possibilités d'investissement au 4 ^e trimestre de chaque année ; fourniture d'informations/réponses en un jour pour les activités de secours en cas de catastrophe

OBJECTIF STRATÉGIQUE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN

Programme 5 : Bureaux régionaux

Asie et Pacifique

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
7, 8, 12	DEV.APAC.5.1	Assistance aux États de la région pour l'application des politiques et des orientations de l'OACI ainsi que des plans d'action relatifs aux questions ayant trait au transport aérien	Diffusion et promotion des politiques et des orientations, ainsi que des activités d'assistance grâce à des interactions avec les États ; rapports sur les initiatives en cours en matière de politique du transport aérien dans la région	Accroissement du nombre d'États affichant un taux élevé de mise en œuvre des politiques de l'OACI sur le transport aérien
7, 8, 11, 12	DEV.APAC.5.2	Soutien des États de la région pour les prévisions, la planification économique et le partage d'informations/ de données	Inventaire régional des statistiques	Appui au siège en temps voulu, selon les besoins
7, 8	DEV.APAC.5.3	Coopération avec les organes/organismes régionaux d'aviation civile pour optimiser les synergies permettant de fournir aux États une assistance efficiente et efficace par rapport aux coûts	Prise en compte des priorités des États et de l'OACI dans les politiques externes ; détermination des besoins dans la région	Expression en temps utile des priorités et des préoccupations de l'OACI dans les instances appropriées, selon le calendrier des autres organisations internationales et régionales

Afrique orientale et australe

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
7, 8, 12	DEV.ESAF.5.1	Assistance aux États de la région pour l'application des politiques et des orientations de l'OACI ainsi que des plans d'action relatifs aux questions ayant trait au transport aérien	Diffusion et promotion des politiques et des orientations, ainsi que des activités d'assistance grâce aux interactions avec les États ; rapports sur les initiatives en cours en matière de politique du transport aérien dans la région ; assistance aux États et aux communautés économiques régionales (CER) pour la mise en œuvre du marché unique africain du transport aérien (SAATM)	Accroissement du nombre d'États affichant un taux élevé de mise en œuvre des politiques de l'OACI sur le transport aérien et des plans d'action régionaux; augmentation du nombre d'États appliquant la SAATM

OBJECTIF STRATÉGIQUE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
7, 8, 11, 12	DEV.ESAF.5.2	Soutien des États de la région pour les prévisions, la planification économique et le partage d'informations/ de données	Inventaire régional des statistiques ; prévisions régionales du trafic basées sur les prévisions mondiales du trafic ;	Augmentation du nombre d'États soumettant les formulaires de statistiques ; disponibilité des prévisions régionales du trafic dans l'année suivant la révision des prévisions mondiales
7, 8	DEV.ESAF.5.3	Coopération avec les organes/organismes régionaux d'aviation civile pour optimiser les synergies permettant de fournir aux États une assistance efficace et efficace par rapport aux coûts	Prise en compte des priorités des États et de l'OACI dans les politiques externes ; détermination des besoins dans la région	Énoncé en temps utile des priorités et des préoccupations de l'OACI dans les instances appropriées, selon le calendrier des autres organisations internationales et régionales
7, 8, 12	DEV.ESAF.5.4	Participation active et assistance aux États et aux partenaires dans l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action pour le développement de l'infrastructure aéronautique en Afrique	Plan d'action pour le développement de l'infrastructure de l'aviation en Afrique, mobilisation de fonds pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme relatif aux lacunes dans l'infrastructure de l'aviation en Afrique	Mise en œuvre de 90 % du plan d'action d'ici le 4 ^e trimestre 2022

Europe et Atlantique Nord

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
7, 8, 12	DEV.EUR/NAT.5.1	Assistance aux États de la région pour l'application des politiques et des orientations de l'OACI ainsi que des plans d'action régionaux, pour suivre les faits nouveaux importants relatifs au transport aérien et en rendre compte	Mise en œuvre régionale harmonisée des plans de l'OACI sur le développement du transport aérien ; rapports sur les initiatives en cours en matière de politique du transport aérien dans la région	Accroissement du nombre d'États ayant un taux élevé de mise en œuvre des politiques de l'OACI sur le transport aérien

OBJECTIF STRATÉGIQUE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
7, 8, 11, 12	DEV.EUR/NAT.5.2	Soutien des États de la région pour les prévisions, la planification économique, les statistiques et le partage d'informations/de données de l'aviation civile	Inventaire régional des statistiques ; prévisions régionales du trafic personnalisées en fonction des prévisions mondiales du trafic ; appui à l'élaboration de rapports annuels sur les prévisions régionales du trafic	Augmentation du nombre d'États soumettant les formulaires de statistiques ; disponibilité des prévisions régionales du trafic dans l'année suivant la révision des prévisions mondiales
7, 8	DEV.EUR/NAT.5.3	Coopération avec les organes/organismes régionaux d'aviation civile pour optimiser les synergies permettant de fournir aux États une assistance efficace et efficace par rapport aux coûts	Prise en compte des priorités des États et de l'OACI dans les politiques externes ; détermination des besoins dans la région ; amélioration de la coordination régionale des activités de renforcement des capacités	Alignement maximal sur les politiques et stratégies de l'OACI

Moyen-Orient

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
7, 8, 12	DEV.MID.5.1	Assistance aux États de la région pour l'application des politiques et des orientations de l'OACI ainsi que des plans d'action régionaux, pour suivre les faits nouveaux importants relatifs au domaine du transport aérien et pour en rendre compte	Diffusion et promotion des politiques et des orientations, ainsi que des activités d'assistance grâce à des interactions avec les États ; rapports sur les initiatives en cours en matière de politique du transport aérien dans la région	Accroissement du nombre d'États ayant un taux élevé de mise en œuvre des politiques de l'OACI sur le transport aérien
7, 8, 11, 12	DEV.MID.5.2	Soutien des États de la région pour les prévisions, la planification économique, les statistiques et le partage d'informations/de données de l'aviation civile	Inventaire régional des statistiques ; prévisions régionales du trafic basées sur les prévisions mondiales du trafic	Augmentation du nombre d'États soumettant les formulaires de statistiques ; disponibilité des prévisions régionales du trafic dans l'année suivant la révision des prévisions mondiales

OBJECTIF STRATÉGIQUE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
7, 8	DEV.MID.5.3	Coopération avec les organes/organismes régionaux d'aviation civile pour optimiser les synergies permettant de fournir aux États une assistance efficiente et efficace par rapport aux coûts	Prise en compte des priorités des États et de l'OACI dans les politiques externes ; détermination des besoins dans la région	Expression en temps utile des priorités et des préoccupations de l'OACI dans les instances appropriées, selon le calendrier des autres organisations internationales et régionales

Amérique du Nord, Amérique centrale et les Caraïbes

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
7, 8, 12	DEV.NACC.5.1	Assistance aux États de la région pour l'application des politiques et des orientations de l'OACI ainsi que des plans d'action régionaux, pour suivre les faits nouveaux importants relatifs au domaine du transport aérien et pour en rendre compte	Diffusion et promotion de politiques et d'orientations par l'interaction avec les États ; rapports sur les initiatives en cours en matière de politique du transport aérien dans la région ; assistance aux États de la CARICOM pour la mise en œuvre de l'Accord multinational sur les services aériens (MASA) favorisant la connectivité et la croissance dans les Caraïbes ; assistance aux États pour l'application de la Déclaration panaméricaine pour promouvoir la connectivité par le développement et la durabilité des transports aériens	Cibles convenues au niveau régional en rapport avec la Déclaration panaméricaine (à déterminer) ; mieux faire connaître aux États membres le rapport mensuel de suivi du transport aérien et d'autres rapports sur les avantages du transport aérien
7, 8, 11, 12	DEV.NACC.5.2	Soutien des États de la région pour les prévisions, la planification économique, les statistiques et le partage d'informations/de données de l'aviation civile	Inventaire régional des statistiques ; prévisions régionales du trafic basées sur les prévisions mondiales du trafic	Augmentation du nombre d'États soumettant les formulaires de statistiques ; disponibilité des prévisions régionales du trafic dans l'année suivant la révision des prévisions mondiales

OBJECTIF STRATÉGIQUE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
7, 8	DEV.NACC.5.3	Coopération avec les organes/organismes régionaux d'aviation civile pour optimiser les synergies permettant de fournir aux États une assistance efficiente et efficace par rapport aux coûts	Prise en compte des priorités des États et de l'OACI dans les politiques externes ; détermination des besoins dans la région	Expression en temps utile des priorités et des préoccupations de l'OACI dans les instances appropriées, selon le calendrier des autres organisations internationales et régionales

Amérique du Sud

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
7, 8, 12	DEV.SAM.5.1	Assistance aux États de la région pour l'application des politiques et des orientations de l'OACI ainsi que des plans d'action régionaux, pour suivre les faits nouveaux importants relatifs au domaine du transport aérien et pour en rendre compte	Diffusion et promotion de politiques et d'orientations par l'interaction avec les États ; rapports sur les initiatives en cours en matière de politique du transport aérien dans la région ; assistance aux États pour l'application de la Déclaration panaméricaine pour promouvoir la connectivité par le développement et la durabilité des transports aériens	Cibles convenues au niveau régional en rapport avec la Déclaration panaméricaine (à déterminer)
7, 8, 11, 12	DEV.SAM.5.2	Soutien des États de la région pour les prévisions, la planification économique, les statistiques et le partage d'informations/de données de l'aviation civile	Inventaire régional des statistiques ; prévisions régionales du trafic basées sur les prévisions mondiales du trafic	Appui au siège en temps voulu, selon les besoins
7, 8	DEV.SAM.5.3	Coopération avec les organes/organismes régionaux d'aviation civile pour optimiser les synergies permettant de fournir aux États une assistance efficiente et efficace par rapport aux coûts	Participation aux activités de la CLAC et appui de la CLAC à la stratégie régionale de l'OACI convenue avec les États	Alignement maximal sur les politiques et stratégies de l'OACI

OBJECTIF STRATÉGIQUE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN

Afrique occidentale et centrale

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
7, 8, 12	DEV.WACAF.5.1	Assistance aux États de la région pour l'application des politiques et des orientations de l'OACI ainsi que des plans d'action régionaux, pour suivre les faits nouveaux importants relatifs au domaine du transport aérien et pour en rendre compte	Diffusion et promotion de politiques et d'orientations par l'interaction avec les États ; assistance aux États et aux CER pour l'élaboration de plans directeurs de l'aviation civile concernant les politiques et le développement du transport aérien, ainsi que la mise en œuvre du SAATM	Augmentation du nombre d'États et de CER disposant de politiques de transport aérien et de plans d'action nationaux/régionaux respectivement ; pourcentage d'États et de CER disposant de plans directeurs et de plans d'action nationaux pour l'aviation civile d'ici 2022
7, 8, 11, 12	DEV.WACAF.5.2	Soutien des États de la région pour les prévisions, la planification économique, les statistiques et le partage d'informations/de données de l'aviation civile	Assistance aux États pour la mise en œuvre du programme de statistiques de l'OACI ; assistance aux États pour l'élaboration de prévisions régionales de trafic personnalisées basées sur les prévisions mondiales du trafic	Augmentation du nombre d'États participant au programme de statistiques de l'OACI (75 %) ; Nombre de rapports sur les données statistiques et les prévisions du trafic régional sur une base annuelle (au moins deux rapports publiés avant le 4 ^e trimestre 2022)
7, 8	DEV.WACAF.5.3	Coopération avec les organes/organismes régionaux d'aviation civile pour optimiser les synergies permettant de fournir aux États une assistance efficiente et efficace par rapport aux coûts	Prise en compte des priorités des États et de l'OACI dans les politiques externes ; détermination des besoins dans la région	Expression en temps utile des priorités et des préoccupations de l'OACI dans les instances appropriées, selon le calendrier des autres organisations internationales et régionales
7, 8, 12	DEV.WACAF.5.4	Participation active et assistance aux États et aux partenaires dans l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action pour le développement de l'infrastructure aéronautique en Afrique	Élaboration de plans d'action pour le développement de l'infrastructure aéronautique en Afrique et assistance à la mobilisation des fonds ;	Nombre d'États ayant bénéficié d'une assistance pour analyser les lacunes de l'infrastructure aéronautique et mobiliser des fonds d'ici au 4 ^e trimestre 2022

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Description Réduire au minimum les incidences négatives des activités d'aviation civile sur l'environnement. Renforcer le rôle de chef de file de l'OACI dans toutes les activités environnementales liées à l'aviation.

Justification L'aviation civile joue un rôle clé dans la société en apportant des avantages sociaux, culturels, économiques, commerciaux et politiques ; toutefois, il faut tenir compte des incidences de l'aviation sur l'environnement. Avec la poursuite des progrès technologiques et des améliorations opérationnelles, le taux de croissance du trafic entraînera une augmentation nette du bruit des aéronefs et des émissions des moteurs d'aviation si des mesures supplémentaires ne sont pas prises pour les atténuer.

Les buts ultimes de cet objectif stratégique sont de limiter ou de réduire le nombre de gens incommodés par des niveaux élevés de bruit des aéronefs, et de limiter ou de réduire l'impact des émissions de l'aviation sur la qualité de l'air local et celui des émissions de gaz à effet de serre sur le climat mondial. Étant donné le grand nombre d'organismes de l'ONU et d'instances intergouvernementales conduisant des négociations sur les questions environnementales, des mesures complètes et équilibrées sont nécessaires pour atteindre ces buts au niveau mondial conformément aux politiques et aux pratiques de protection de l'environnement du système des Nations Unies. La protection de l'environnement et en particulier les changements climatiques sont par nature de vastes domaines, dont les effets se font ressentir sur tous les secteurs d'activités publiques et privées.

Les résultats escomptés de cet objectif stratégique contribueront à promouvoir la durabilité environnementale, rehaussant éventuellement l'efficacité du système mondial d'aviation civile..

Priorités clés : *Une aviation respectueuse de l'environnement. Qualité des données, de l'analyse et de la prévision. Aucun pays laissé de côté*

Résultat escompté 9 : Amélioration de la performance environnementale de l'aviation : Amélioration de la capacité des États de mettre en œuvre des mesures intégrées pour atténuer les effets du bruit et des émissions des moteurs d'aéronef, incluant des améliorations technologiques et opérationnelles, et utilisation des énergies renouvelables, notamment les carburants d'aviation alternatifs durables et, le cas échéant, le Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA)

Résultat escompté 10 : Réduction de l'impact environnemental sur le climat mondial : Renforcement de la capacité des États d'élaborer et d'appliquer à titre volontaire des mesures appropriées, en particulier CORSIA, pour réduire leurs émissions de CO₂ de l'aviation internationale conformément aux politiques et aux pratiques de protection de l'environnement du système des Nations Unies.

Résultat escompté 11 : Amélioration des données, de l'analyse et de la prévision : Renforcement de la capacité des États à utiliser, à analyser et à échanger des données dans le domaine de l'aviation aux fins de prise de décision et d'amélioration de l'exploitation, ainsi qu'à mesurer et, autant que possible, à prévoir les différents aspects du développement de l'aviation civile

Résultat escompté 12 : Consolidation du renforcement des capacités : Renforcement de la capacité des États, en particulier les pays en développement et les pays en situation particulière (Aucun pays laissé de côté), à mettre en œuvre les normes et des politiques mondiales et à améliorer la connectivité du transport aérien

Indicateurs clés de performance :

- Élaboration et mise en œuvre réussies de mesures dans le cadre du panier de mesures visant à réduire les émissions de CO₂ de l'aviation internationale.
- Nombre d'activités des plans d'action nationaux de réduction des émissions de CO₂, en données chiffrées.
- SARP sur l'environnement élaborées et adoptées dans l'Annexe 16. Élaboration et approbation d'éléments indicatifs visant à améliorer les performances environnementales de l'aviation (bruit, QAL et CO₂).

OBJECTIF STRATÉGIQUE : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

BUDGET ORDINAIRE - BESOINS ESTIMATIFS EN RESSOURCES

Programme	Année	Postes			Hors postes				Hors postes Coût en milliers de CAD	Coût total en milliers de CAD
		Année-personnes		Coût des postes en milliers de CAD	Coût total en milliers de CAD					
		IP	GS		Services de consultation et externalisation	Déplacements	Réunions	Autres		
1 - Stratégie et politique										
	2020	2,10	2,90	795	-	28	-	9	37	832
	2021	2,10	2,90	821	-	29	-	9	38	859
	2022	2,10	2,90	847	-	30	-	9	39	886
									Total :	2 578
2 - Changements climatiques										
	2020	4,00	0,00	784	28	19	16	-	63	847
	2021	4,75	0,00	983	29	19	16	-	65	1 048
	2022	6,75	0,00	1 491	30	20	17	-	67	1 558
									Total :	3 453
3 - Normes environnementales										
	2020	2,75	1,00	644	28	19	39	-	85	729
	2021	2,75	1,00	667	29	19	40	-	87	755
	2022	2,75	1,00	687	29	20	191	-	240	927
									Total :	2 411
4 - Assistance et soutien de la mise en œuvre										
	2020	1,00	0,00	157	28	35	77	-	139	296
	2021	1,00	0,00	162	29	36	79	-	143	305
	2022	1,00	0,00	169	29	36	81	-	147	317
									Total :	918
5 - Bureaux régionaux										
	2020	3,81	4,15	914	7	61	28	130	226	1 140
	2021	3,81	4,15	957	7	63	29	111	209	1 165
	2022	3,81	4,15	977	7	63	29	119	219	1 196
									Total :	3 502
6 - Services liés au Programme										
	2020	2,87	2,94	875	142	3	6	295	446	1 321
	2021	2,97	3,02	936	150	4	4	313	470	1 406
	2022	3,36	3,40	1 089	173	4	7	382	566	1 655
									Total :	4 382
Tous les programmes - TOTAL										
	2020	16,53	10,99	4 168	233	165	165	433	997	5 165
	2021	17,38	11,07	4 527	243	169	167	433	1 012	5 539
	2022	19,77	11,45	5 261	268	174	326	510	1 278	6 539
Total triennat :				13 956	744	508	659	1 376	3 288	17 243

OBJECTIF STRATÉGIQUE : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Programme 1 : Stratégie et politique

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
9, 10, 12	ENV.1.1	Élaboration du Plan mondial environnemental de l'aviation (GAEP) de l'OACI conforme au cadre de développement durable des Nations Unies	Élaboration du GAEP ; révision régulière, y compris les modifications requises pour tenir compte des questions nouvelles et émergentes et des faiblesses constatées dans la mise en œuvre	Mise en place du GAEP d'ici le 4 ^e trimestre 2021 ; mise à jour régulière du GAEP
9, 10	ENV.1.2	Soutien des organes directeurs de l'OACI (Assemblée, Conseil, ANC, ATC, AGC, CORSIA TAB) et du CAEP	Établissement de la documentation requise conformément aux calendriers établis ; services de secrétariat aux organes directeurs et au CAEP ; rapports sur les activités ordinaires au Conseil	Mise en œuvre de 90 % des mesures (en application des décisions du Conseil) par année
9, 10	ENV.1.3	Promotion et renforcement de la reconnaissance du leadership de l'OACI pour les questions environnementales dans le domaine de l'aviation (y compris le soutien aux initiatives et aux groupes des Nations Unies dans le domaine de l'environnement ainsi qu'aux ODD), la participation des États aux activités environnementales de l'aviation à la lumière des initiatives du NCLB, et la coopération et la coordination internationales des activités régionales	Amélioration des services fournis aux États ; élaboration de nouveaux accords de coopération avec les organisations compétentes ; gestion et coordination de la contribution de l'OACI aux initiatives et aux groupes des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, des apports à la CDP/CCNUCC et du suivi des résultats concernant les ODD ; coopération et suivi avec les institutions des Nations Unies, notamment l'OMS, l'OMM, l'OMI, l'AIE, IRENA, Sum4All, le PNUE, UN-HABITAT, ISO, IAF, SAE, CEI, AFRA, ABFA, GBEP, etc. ; rapport, colloque et séminaires sur l'environnement ; contribution aux rapports d'évaluation du GIECC et aux publications du PNUE ; renforcement de la participation et de l'engagement avec les États, y compris la participation au CORSIA, aux activités du CAEP, aux plans d'action des États et à la Vision 2050 de l'OACI sur les carburants d'aviation durables	Fourniture de 90 % des apports et des contributions dans les délais ; organisation d'un événement par an sur l'environnement (avec le soutien administratif de ressources extrabudgétaires) ; augmentation du nombre d'États poursuivant la mise en œuvre de mesures environnementales et participant aux activités de l'OACI dans le domaine de l'environnement

OBJECTIF STRATÉGIQUE : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
10, 12	ENV.1.4	Contribution à la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources, incluant la mise en place et la supervision de projets d'assistance dans le domaine de l'environnement	détermination de donateurs potentiels et établissement de projets spécifiques pour la fourniture d'assistance technique aux États ; descriptifs de projets requis pour les projets d'assistance du FEM/PNUD et de l'UE	Fourniture dans les délais de 90 % des résultats escomptés définis dans les documents de projet requis pour les projets d'assistance du PNUD/FEM et de l'UE (financement complet par les donateurs du projet) ; rapport présenté chaque année au Conseil

Programme 2 : Changements climatiques

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
9, 10	ENV.2.1	Élaboration des orientations et des outils nécessaires à la mise en œuvre du Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) – carburants admissibles CORSIA	Élaboration et mise à jour de la liste des carburants admissibles CORSIA, dans le cadre des éléments de mise en œuvre de CORSIA	Élaboration, mise à jour et publication de la liste des carburants admissibles CORSIA conformément au plan approuvé par le Conseil
9, 10	ENV.2.2	Élaboration des orientations et des outils nécessaires à la mise en œuvre de CORSIA – unités d'émission admissibles CORSIA	Établissement et mise à jour des unités d'émission admissibles CORSIA, dans le cadre des éléments de mise en œuvre de CORSIA	Élaboration, mise à jour et publication des unités d'émission admissibles CORSIA conformément au plan approuvé par le Conseil
9, 10	ENV.2.3	Mise en place, actualisation et tenue à jour du registre central du CORSIA (RCC) pour recevoir et analyser les informations en provenance des États et leur fournir les informations nécessaires	RCC du CORSIA opérationnel	Mise en œuvre du RCC d'ici le 2 ^e trimestre 2020, avec des mises à jour régulières des informations du RCC, conformément au plan approuvé par le Conseil
9, 10	ENV.2.4	Réalisation d'un examen périodique du CORSIA	Établissement d'une structure de gouvernance de l'OACI pour superviser le fonctionnement général du CORSIA ; recommandations du Conseil pour améliorer les caractéristiques de conception et de mise en œuvre du CORSIA	Élaboration de recommandations pour la 40 ^e session de l'Assemblée en 2022

OBJECTIF STRATÉGIQUE : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
9, 10	ENV.2.5	Élaboration de politiques et d'éléments d'orientation sur les carburants d'aviation durables	Élaboration de la Vision de l'OACI sur les carburants d'aviation durables, dans le cadre du processus d'évaluation de la situation convenu lors de la conférence CAAF/2 ; analyse des coûts et des avantages des différentes mesures existantes en matière de carburants de substitution ; mise à jour du GFAAF.	Présentation au Conseil du projet de note de l'Assemblée au plus tard au 2e trimestre 2022 ; mise à jour du GFAAF une fois par an
9, 10	ENV.2.6	Élaboration de politiques et d'orientations pour l'adaptation de l'aviation au changement climatique, y compris l'adaptation des infrastructures existantes, la mise en place de nouvelles infrastructures et l'adaptation des procédures opérationnelles aux phénomènes climatiques	Nouvelles orientations sur l'adaptation aux changements climatiques	Élaboration d'orientations de l'OACI sur l'adaptation aux changements climatiques d'ici le 2e trimestre 2022 (la réalisation dépendra de la disponibilité de ressources extrabudgétaires supplémentaires)
9, 10	ENV.2.7	Suivi des travaux sur le financement des activités sur le climat dans le cadre du processus de la CCNUCC, etc., et exploration d'autres possibilités de financement pour l'aviation	Interventions, déclarations, publications pour assurer la prise en compte des priorités des États membres de l'OACI dans les politiques extérieures	Expression de 90 % des positions de l'OACI dans les instances appropriées
10	ENV.2.8	Mise en œuvre de l'Initiative de neutralité climatique de l'ONU (plan de réduction des émissions de l'OACI)	Élaboration d'une méthodologie pour appuyer la compensation des émissions de GES de l'OACI ; orientations sur le système des Nations Unies pour la réduction des émissions ; pratiques d'acquisition durables à l'OACI	Publication d'un inventaire actualisé des émissions de carbone au 3 ^e trimestre de chaque année

OBJECTIF STRATÉGIQUE : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Programme 3 : Normes environnementales

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
9	ENV.3.1	Élaboration et mise à jour des politiques, des SARP et des éléments indicatifs sur le bruit	Maintien de l'Annexe 16, Vol. I ; Mise à jour du Doc 9501 (Manuel technique environnemental) ; élaboration de SARP et d'éléments indicatifs sur le bruit pour les avions supersoniques ; mise à jour du Doc 9829 (approche équilibrée) ; élaboration de politiques, de SARP et d'éléments indicatifs pour les domaines émergents (p. ex. avions supersoniques, bruit des UAS) ; appui aux groupes de travail du CAEP	Publication de documents et mise à jour de l'Annexe 16, selon les besoins (avec l'appui administratif de ressources extrabudgétaires)
9	ENV.3.2	Élaborer et maintenir des politiques locales sur la qualité de l'air et des PSAR (Annexe 16, Vol. II)	Maintien de l'Annexe 16, Vol. II (y compris la nouvelle norme nvPM) ; mise à jour du Doc 9501 (Manuel technique environnemental) ; élaboration de SARP et d'éléments indicatifs sur les émissions pour les moteurs d'avions supersoniques ; mise à jour du Doc 9889 (Manuel sur la qualité de l'air aux aéroports) ; élaboration de politiques, de SARP et d'éléments indicatifs pour les domaines émergents (p. ex. moteurs des avions électriques) ; appui aux groupes de travail du CAEP	Publication de documents et mise à jour de l'Annexe 16, selon les besoins (avec l'appui administratif de ressources extrabudgétaires)
9, 10	ENV.3.3	Élaboration et mise à jour des SARP sur les changements climatiques (Annexe 16, Vol. III)	Maintien de l'Annexe 16, Vol. III ; mise à jour du Doc 9501 (Manuel technique environnemental) ; élaboration de SARP et d'éléments indicatifs sur les émissions de CO2 pour les moteurs d'avions supersoniques ; élaboration de politiques, de SARP et d'éléments indicatifs pour les domaines émergents ; mise à jour de la Circulaire 337 ; appui aux groupes de travail du CAEP	Publication de documents et mise à jour de l'Annexe 16, selon les besoins (avec l'appui administratif de ressources extrabudgétaires)
9, 10	ENV.3.4	Élaboration et mise à jour des SARP liées au CORSIA (Annexe 16, Vol. IV)	Maintien de l'Annexe 16, Vol. IV, relative au CORSIA ; mise à jour du document 9501 (Manuel	Publication de documents et mise à jour de

OBJECTIF STRATÉGIQUE : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
			technique environnemental, Vol. IV) ; appui aux groupes de travail du CAEP	l'Annexe 16, selon les besoins (avec l'appui administratif de ressources extrabudgétaires)
9	ENV.3.5	Mise à jour et maintien des orientations sur les aéroports respectueux de l'environnement et sur le recyclage des aéronefs ; élaboration de méthodologies du Mécanisme pour un développement propre (MDP) pour l'aviation	Élaboration d'orientations sur les aéroports respectueux de l'environnement ; élaboration d'orientations sur le recyclage des aéronefs ; établissement du groupe interdisciplinaire de l'OACI sur le recyclage des aéronefs ; méthodologies pour l'admissibilité des projets du secteur de l'aviation aux crédits dans le cadre du MDP de la CCNUCC	Publication d'orientations sur les aéroports respectueux de l'environnement et sur le recyclage des aéronefs d'ici le 2e trimestre 2022 (la réalisation dépendra de la disponibilité de ressources extrabudgétaires supplémentaires)
9, 10, 11	ENV.3.6	Mise à jour, suivi et évaluation des objectifs et des tendances	Actualisation des objectifs technologiques concernant le bruit ; actualisation des objectifs technologiques concernant les NOx et la consommation de carburant ; surveillance de la réalisation des objectifs environnementaux ; maintien des bases de données sur l'environnement ; évaluation de la faisabilité d'objectifs ambitieux mondiaux ; suivi et examen des aspects scientifiques de l'aviation et de l'environnement (p. ex. le GIEC) ; appui aux groupes de travail du CAEP	Rapport sur l'examen intégré par le groupe d'experts indépendants ou sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs au 2e trimestre de 2022 ; mise à jour régulière et continue des bases de données

OBJECTIF STRATÉGIQUE : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Programme 4 : Assistance et soutien de la mise en œuvre

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
10, 12	ENV.4.1	Assistance pour la mise en œuvre des plans d'action des États et création des capacités requises	Ateliers régionaux sur l'élaboration de plans d'action et la mise en œuvre des mesures, etc. ; mises à jour des orientations et de l'interface web ; appui direct aux États dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action ; partenariats pour l'accès au financement ; élaboration de projets pilotes dans différentes régions pouvant servir de modèle pour la mise en œuvre ;	Formation de plus de 90 points focaux nationaux par an pour les plans d'action des États ou contact direct avec eux ; assistance directe à 25 États par an pour la mise en œuvre de leurs plans d'action ; mise à jour des orientations sur les plans d'action des États (Doc 9988) d'ici 2022
10, 12	ENV.4.2	Assistance pour la mise en œuvre du CORSIA et création des capacités requises	Cours/séminaires régionaux liés au CORSIA, y compris la formation des États à la mise en œuvre du système MRV, l'accès au registre central du CORSIA, la manière de bénéficier des avantages du carburant d'aviation durable dans le cadre du CORSIA ; soutien direct aux États et facilitation des partenariats de parrainage et de l'accès au financement ; étude d'un mécanisme pour assurer la conformité des États avec le système MRV du CORSIA et les exigences compensatoires	Tendance à la hausse du nombre d'États participant volontairement au CORSIA à partir de 2021 ; 90 % des États participent volontairement au CORSIA et demandent un soutien pour bénéficier d'un appui au renforcement des capacités
11	ENV.4.3	Analyse et mise à jour des outils d'évaluation des effets de l'aviation sur l'environnement	Outil de détermination des avantages environnementaux (EBT), outil d'évaluation des économies de carburant (IFSET), de l'OACI, calculateur de carbone, calculateur de réunions vertes, outil de courbe de réduction des coûts marginaux (MAC) ; mises à jour annuelles du CERT de l'OACI avec le soutien du CAEP	Élaboration en cours ou mise à jour de sept outils liés à l'environnement par an ; publication annuelle des nouvelles versions du CERT de l'OACI approuvées par le Conseil

OBJECTIF STRATÉGIQUE : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
9, 10	ENV.4.4	Mise en œuvre et suivi d'orientations sur l'évaluation de l'environnement	Doc 9889, APM Vol. II, Doc 10013, Doc 10031 ; matériel de référence sur la collaboration et l'engagement de la communauté, mettant l'accent sur la PBN	Publication de mises à jour comprenant les meilleures pratiques les plus récentes sur les orientations ayant trait à l'évaluation de l'environnement

OBJECTIF STRATÉGIQUE : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Programme 5 : Bureaux régionaux

Asie et Pacifique

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
10, 12	ENV.APAC.5.1	Assistance pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action des États sur les activités de réduction des émissions de CO2 dans la région, ainsi qu'à la mise en œuvre du CORSIA	Cours/séminaires régionaux sur l'élaboration de plans d'action et la mise en œuvre des mesures, etc. ; renforcement de la participation et de l'engagement avec les États, y compris la participation au CORSIA et aux plans d'action des États	Présentation de plans d'action par 90 % des États au plus tard au 4 ^e trimestre 2022 ; nombre d'États poursuivant la mise en œuvre de mesures environnementales et participant aux activités de l'OACI dans le domaine de l'environnement
9, 10, 11, 12	ENV.APAC.5.2	Assistance aux États de la région pour la mise en œuvre de l'Annexe 16 et des politiques et orientations de l'OACI sur la protection de l'environnement, ainsi que l'évaluation des avantages environnementaux liés à la mise en œuvre des améliorations opérationnelles	Diffusion et promotion des politiques et orientations, ainsi que des activités d'assistance par des interactions avec les États ; assistance/formation à l'utilisation de l'IFSET	Accroissement du nombre d'États qui respectent les SARP de l'Annexe 16 ; augmentation de l'établissement de comptes rendus appropriés sur les avantages environnementaux des améliorations opérationnelles
9, 10	ENV.APAC.5.3	Coopération avec les organisations régionales et représentation de l'OACI aux réunions ayant trait à la protection de l'environnement	Prise en compte des priorités des États et de l'OACI dans les politiques externes ; détermination des besoins dans la région	Expression en temps utile des priorités et des préoccupations de l'OACI dans les instances appropriées, grâce à la coordination avec l'ATB, selon le calendrier des autres organisations internationales et régionales

OBJECTIF STRATÉGIQUE : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Afrique orientale et australe

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
10, 12	ENV.ESAF.5.1	Assistance pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action des États sur les activités de réduction des émissions de CO2 dans la région, ainsi qu'à la mise en œuvre du CORSIA	Cours/séminaires régionaux sur l'élaboration de plans d'action et la mise en œuvre des mesures, etc. ; cours/séminaires régionaux sur la mise en œuvre du CORSIA, y compris la mise en place du système MRV ; assistance/formation pour la mise en place de systèmes environnementaux en aviation pour les États ne participant pas au projet OACI-UE	Présentation de plans d'action par 90 % des États d'ici 2020
9, 10, 11, 12	ENV.ESAF.5.2	Assistance aux États de la région pour la mise en œuvre de l'Annexe 16 et des politiques et orientations de l'OACI sur la protection de l'environnement, ainsi que l'évaluation des avantages environnementaux liés à la mise en œuvre des améliorations opérationnelles	Diffusion et promotion des politiques et orientations, ainsi que des activités d'assistance par des interactions avec les États ; assistance/formation à l'utilisation de l'IFSET et de l'EBT	Conformité de 95 % des États avec les SARP de l'Annexe 16 d'ici le 4 ^e trimestre 2022 ;
9, 10	ENV.ESAF.5.3	Coopération avec les organisations régionales et représentation de l'OACI aux réunions ayant trait à la protection de l'environnement	Prise en compte des priorités des États et de l'OACI dans les politiques externes ; détermination des besoins dans la région	Expression en temps utile des priorités et des préoccupations de l'OACI dans les instances appropriées, selon le calendrier des autres organisations internationales et régionales

OBJECTIF STRATÉGIQUE : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Europe et Atlantique Nord

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
10, 12	ENV.EUR/NAT.5.1	Assistance pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action des États sur les activités de réduction des émissions de CO2 dans la région, ainsi qu'à la mise en œuvre du CORSIA	Cours/séminaires régionaux sur l'élaboration de plans d'action et la mise en œuvre des mesures, etc. ; cours/séminaires régionaux sur la mise en œuvre du CORSIA	Pourcentage d'États (100 %) dont les plans sont mis à jour et dont la mise en œuvre est en cours d'ici au 4 ^e trimestre 2022 ; nombre d'États et d'experts préparés grâce à des activités de renforcement des capacités pour aider les États à mettre en œuvre la stratégie CORSIA
9, 10, 11, 12	ENV.EUR/NAT.5.2	Assistance aux États de la région pour la mise en œuvre de l'Annexe 16 et des politiques et orientations de l'OACI sur la protection de l'environnement, ainsi que l'évaluation des avantages environnementaux liés à la mise en œuvre des améliorations opérationnelles	Diffusion et promotion des politiques et orientations, ainsi que des activités d'assistance par des interactions avec les États ; assistance/formation à l'utilisation de l'IFSET	Pourcentage d'États (100 %) présentant des rapports sur les avantages environnementaux résultant de leurs améliorations opérationnelles d'ici 2022
9, 10	ENV.EUR/NAT.5.3	Coopération avec les organisations régionales et représentation de l'OACI aux réunions ayant trait à la protection de l'environnement	Prise en compte des priorités des États et de l'OACI dans les politiques externes ; détermination des besoins dans la région EUR-NAT	Coordination et coopération optimales avec l'ensemble des organisations internationales et régionales

OBJECTIF STRATÉGIQUE : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Moyen-Orient

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
10, 12	ENV.MID.5.1	Assistance pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action des États sur les activités de réduction des émissions de CO2 dans la région, ainsi qu'à la mise en œuvre du CORSIA	Cours/séminaires régionaux sur l'élaboration de plans d'action et la mise en œuvre des mesures, etc. ; cours/séminaires régionaux sur la mise en œuvre du CORSIA	Présentation de plans d'action par 60 % des États au plus tard au 4 ^e trimestre 2022
9, 10, 11, 12	ENV.MID.5.2	Assistance aux États de la région pour la mise en œuvre de l'Annexe 16 et des politiques et orientations de l'OACI sur la protection de l'environnement, ainsi que l'évaluation des avantages environnementaux liés à la mise en œuvre des améliorations opérationnelles	Diffusion et promotion des politiques et éléments d'orientations ainsi que des activités d'assistance par des interactions avec les États ; élaboration d'une méthodologie/d'un outil régional MID pour l'estimation des avantages environnementaux tirés du bloc 0 de l'ASBU ; mesure/estimation et notification des avantages environnementaux tirés du bloc 0 de l'ASBU	Accroissement du nombre d'États se conformant aux SARP de l'Annexe 16 ; mise en œuvre de la méthodologie/outil comme prévu ; publication annuelle du rapport sur les avantages environnementaux
9, 10	ENV.MID.5.3	Coopération avec les organisations régionales et représentation de l'OACI aux réunions ayant trait à la protection de l'environnement	Prise en compte des priorités des États et de l'OACI dans les politiques externes ; détermination des besoins dans la région ; suivi de l'évolution environnementale à l'échelle mondiale et fourniture aux États des informations et du soutien nécessaires	Expression en temps utile des priorités et des préoccupations de l'OACI dans les instances appropriées, selon le calendrier des autres organisations internationales et régionales

OBJECTIF STRATÉGIQUE : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Amérique du Nord, Amérique centrale et les Caraïbes

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
10, 12	ENV.NACC.5.1	Assistance pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action des États sur les activités de réduction des émissions de CO2 dans la région, ainsi qu'à la mise en œuvre du CORSIA	Cours/séminaires régionaux sur l'élaboration de plans d'action et la mise en œuvre des mesures, etc. ; cours/séminaires régionaux sur la mise en œuvre du CORSIA, y compris la mise en place du système MRV	Pourcentage d'États (100 %) dont les plans sont mis à jour et dont la mise en œuvre est en cours d'ici le 4 ^e trimestre 2022 ; examen à 100 % des plans d'action des États (33 % par an)
9, 10, 11, 12	ENV.NACC.5.2	Assistance aux États de la région pour la mise en œuvre de l'Annexe 16 et des politiques et orientations de l'OACI sur la protection de l'environnement, ainsi que l'évaluation des avantages environnementaux liés à la mise en œuvre des améliorations opérationnelles	Diffusion et promotion des politiques et orientations, ainsi que des activités d'assistance par des interactions avec les États ; assistance/formation à l'utilisation de l'IFSET	Augmentation de 33 % par an du nombre d'États touchés ; augmentation du nombre de rapports appropriés sur les avantages pour l'environnement découlant des améliorations opérationnelles ;
9, 10	ENV.NACC.5.3	Coopération avec les organisations régionales et représentation de l'OACI aux réunions ayant trait à la protection de l'environnement	Prise en compte des priorités des États et de l'OACI dans les politiques externes ; détermination des besoins dans la région	Expression en temps utile des priorités et des préoccupations de l'OACI dans les instances appropriées, selon le calendrier des autres organisations internationales et régionales

OBJECTIF STRATÉGIQUE : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Amérique du Sud

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
10, 12	ENV.SAM.5.1	Assistance pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action des États sur les activités de réduction des émissions de CO2 dans la région, ainsi que pour la mise en œuvre du CORSIA	Cours/séminaires régionaux sur l'élaboration de plans d'action et la mise en œuvre des mesures, etc. ; cours/séminaires régionaux sur la mise en œuvre du CORSIA, y compris la mise en place du système MRV	Pourcentage d'États (90 %) dont les plans sont mis à jour et dont la mise en œuvre est en cours d'ici le 4 ^e trimestre 2022 ; mise en œuvre du CORSIA par 70 % des États au 4 ^e trimestre 2022
9, 10, 11, 12	ENV.SAM.5.2	Assistance aux États de la région pour la mise en œuvre de l'Annexe 16 et des politiques et orientations de l'OACI sur la protection de l'environnement, ainsi que l'évaluation des avantages environnementaux liés à la mise en œuvre des améliorations opérationnelles	Diffusion et promotion des politiques et orientations, ainsi que des activités d'assistance par des interactions avec les États ; assistance/formation à l'utilisation de l'IFSET	Accroissement du nombre d'États qui respectent les SARP de l'Annexe 16 ; augmentation de l'établissement de comptes rendus appropriés sur les avantages environnementaux des améliorations opérationnelles
9, 10	ENV.SAM.5.3	Coopération avec les organisations régionales et représentation de l'OACI aux réunions ayant trait à la protection de l'environnement	Prise en compte des priorités des États et de l'OACI dans les politiques externes ; détermination des besoins dans la région	Expression en temps utile des priorités et des préoccupations de l'OACI dans les instances appropriées, selon le calendrier des autres organisations internationales et régionales

OBJECTIF STRATÉGIQUE : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Afrique occidentale et centrale

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
10, 12	ENV.WACAF.5.1	Assistance pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action des États sur les activités de réduction des émissions de CO2 dans la région, ainsi qu'à la mise en œuvre du CORSIA	Cours/séminaires régionaux sur l'élaboration de plans d'action et la mise en œuvre des mesures, etc. ; cours/séminaires régionaux sur la mise en œuvre du CORSIA, y compris a mise en place du système MRV	Pourcentage d'États (90 %) dont les plans sont mis à jour et dont la mise en œuvre est en cours d'ici le 4 ^e trimestre 2022 ; pourcentage (40 %) d'États ayant mis en œuvre leurs plans d'action ; participation volontaire de 90 % des États au CORSIA à partir de 2021
33339, 10, 11, 12	ENV.WACAF.5.2	Assistance aux États de la région pour la mise en œuvre de l'Annexe 16 et des politiques et orientations de l'OACI sur la protection de l'environnement, ainsi que l'évaluation des avantages environnementaux liés à la mise en œuvre des améliorations opérationnelles	Diffusion et promotion des politiques et orientations, ainsi que des activités d'assistance par des interactions avec les États ; assistance/formation à l'utilisation de l'IFSET	Accroissement du nombre d'États qui respectent les SARP de l'Annexe 16 ; augmentation de l'établissement de comptes rendus appropriés sur les avantages environnementaux des améliorations opérationnelles
9, 10	ENV.WACAF.5.3	Coopération avec les organisations régionales et représentation de l'OACI aux réunions ayant trait à la protection de l'environnement	Prise en compte des priorités des États et de l'OACI dans les politiques externes ; détermination des besoins dans la région	Les priorités/politiques de l'OACI ont été promues dans 100 % des forums externes

(Page laissée intentionnellement en blanc)

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PAR STRATÉGIE DE SOUTIEN

Services juridiques et relations extérieures

Gestion de l'administration et des services

Ressources humaines

Services linguistiques

**Gestion de l'information et
services administratifs généraux**

Évaluation et audit interne

Budget et gestion financière

Communications

Déontologie

Gestion et leadership exécutifs

**Planification stratégique, coordination et
partenariats**

Enquête

STRATÉGIES DE SOUTIEN PAR PROGRAMME

Besoins en ressources

Année	Gestion de l'administration et des services ¹	Soutien administratif à l'ANC	Secrétariat de l'Assemblée et du Conseil ¹	Budget et gestion financière	Communications	Services de conférences, de sécurité et services administratifs généraux ²	Déontologie ³	Évaluation et audit interne	Leadership et gestion exécutifs ⁴	Bureau de la planification stratégique, de la coordination et des partenariats	Ressources humaines	Technologie de l'information et des communications ²	Services linguistiques	TOTAL
<i>en milliers de CAD</i>														
Soutien du Programme – Organes directeurs														
2020	309	362	578	-	-	747	-	-	-	-	-	768	4 814	7 578
2021	320	377	598	-	-	758	-	-	-	-	-	792	4 978	7 823
2022	329	392	616	-	-	773	-	-	1 225	-	-	816	5 119	9 270
Total :	959	1 131	1 793	-	-	2 277	-	-	1 225	-	-	2 376	14 910	24 671
Soutien du Programme - Direction														
2020	-	-	-	-	663	-	-	1 255	2 423	978	-	-	-	5 319
2021	-	-	-	-	686	-	-	1 293	2 493	1 009	-	-	-	5 481
2022	-	-	-	-	706	-	-	1 334	2 567	1 043	-	-	-	5 649
Total :	-	-	-	-	2 055	-	-	3 882	7 482	3 030	-	-	-	16 449
Gestion et administration														
2020	1 006	-	-	4 203	-	1 120	425	-	-	-	5 899	2 305	-	14 957
2021	1 039	-	-	4 344	-	1 137	456	-	-	-	6 088	2 377	-	15 442
2022	1 070	-	-	4 481	-	1 159	437	-	-	-	6 261	2 447	-	15 856
Total :	3 115	-	-	13 029	-	3 416	1 318	-	-	-	18 248	7 129	-	46 255
TOTAL - Stratégies de soutien														
2020	1 315	362	578	4 203	663	1 867	425	1 255	2 423	978	5 899	3 074	4 814	27 855
2021	1 359	377	598	4 344	686	1 894	456	1 293	2 493	1 009	6 088	3 170	4 978	28 745
2022	1 399	392	616	4 481	706	1 932	437	1 334	3 792	1 043	6 261	3 263	5 119	30 775
Total	4 074	1 131	1 793	13 029	2 055	5 693	1 318	3 882	8 707	3 030	18 248	9 506	14 910	87 375

¹ Stratégie de soutien : Gestion de l'administration et des services

² Stratégie de soutien : Gestion de l'information et services administratifs généraux

³ Comprend les enquêtes

⁴ Comprend la Gestion de l'Assemblée, le Cabinet du Président et le Cabinet de la Secrétaire générale

NOTE : À compter de 2020-2022, les ressources pour les stratégies de soutien excluent les ressources pour tous les services liés au Programme. Elles sont reflétées sous les Objectifs stratégiques comme le montre le tableau de la page 14 et les suivants.

Services liés au Programme	Gestion de l'administration et des services	Services de conférences, de sécurité et services administratifs généraux	Technologie de l'information et des communications	Services linguistiques	Services juridiques et des relations extérieures	Impression et distribution	Services d'acquisition et de voyage	Total
2020		232	1 867	4 610	8 196	2 446	1 451	19 298
2021		240	1 894	4 754	8 475	2 497	1 495	19 852
2022		247	1 932	4 894	8 716	2 615	1 768	20 668
Total		719	5 693	14 259	25 387	7 557	4 714	59 818

BUDGET ORDINAIRE - BESOINS ESTIMATIFS EN RESSOURCES

Programme	Année	Postes			Hors postes				Coût total en milliers de CAD
		Année-personnes		Coût total en milliers de CAD	Coût total en milliers de CAD				
		IP	GS		Services de consultation et externalisation	Déplacements	Réunions	Autres	
Gestion de l'administration et des services									
	2020	2,55	3,40	914	77	59	-	265	1 315
	2021	2,55	3,40	948	79	61	-	271	1 359
	2022	2,55	3,40	978	80	63	-	278	1 399
	Total :			2 841	236	183	-	815	4 074
Soutien administratif à l'ANC									
	2020	1,50	0,50	362	-	-	-	-	362
	2021	1,50	0,50	377	-	-	-	-	377
	2022	1,50	0,50	392	-	-	-	-	392
	Total :			1 131	-	-	-	-	1 131
Secrétariat de l'Assemblée et du Conseil									
	2020	2,00	2,00	536	15	-	27	-	578
	2021	2,00	2,00	555	16	-	28	-	598
	2022	2,00	2,00	571	16	-	28	-	616
	Total :			1 662	48	-	83	-	1 793
Budget et gestion financière									
	2020	10,00	20,00	3 768	-	10	-	425	4 203
	2021	10,00	20,00	3 898	-	11	-	435	4 344
	2022	10,00	20,00	4 024	-	11	-	446	4 481
	Total :			11 691	-	32	-	1 307	13 029
Communications									
	2020	2,00	1,00	489	129	9	2	34	663
	2021	2,00	1,00	508	132	9	2	35	686
	2022	2,00	1,00	524	135	9	2	36	706
	Total :			1 520	396	27	6	105	2 055
Services de conférences, de sécurité et services administratifs généraux									
	2020	0,50	3,50	385	183	-	-	1 299	1 867
	2021	0,50	3,17	376	187	-	-	1 331	1 894
	2022	0,50	3,00	376	192	-	-	1 364	1 932
	Total :			1 137	562	-	-	3 994	5 693
Déontologie									
	2020	0,60	0,00	151	246	28	-	-	425
	2021	0,60	0,00	156	246	55	-	-	456
	2022	0,60	0,00	162	246	29	-	-	437
	Total :			470	737	111	-	-	1 318
Évaluation et audit interne									
	2020	4,00	2,00	1 148	66	41	-	1	1 255
	2021	4,00	2,00	1 183	67	42	-	1	1 293
	2022	4,00	2,00	1 221	69	43	-	1	1 334
	Total :			3 551	202	126	-	3	3 882

STRATÉGIE DE SOUTIEN

BUDGET ORDINAIRE - BESOINS ESTIMATIFS EN RESSOURCES

Programme	Année	Postes			Hors postes				Coût total en milliers de CAD
		Année-personnes		Coût total en milliers de CAD	Coût total en milliers de CAD				
		IP	GS		Services de consultation et externalisation	Déplacements	Réunions	Autres	
Gestion et leadership exécutifs									
	2020	6,00	3,00	2 095	-	202	24	102	2 423
	2021	6,00	3,00	2 156	-	207	25	105	2 493
	2022	6,00	3,00	2 222	-	212	1 250	107	3 792
	Total :			6 473	-	621	1 299	314	8 707
Bureau de la planification stratégique, de la coordination et des partenariats									
	2020	4,00	0,00	978	-	-	-	-	978
	2021	4,00	0,00	1 009	-	-	-	-	1 009
	2022	4,00	0,00	1 043	-	-	-	-	1 043
	Total :			3 030	-	-	-	-	3 030
Ressources humaines									
	2020	8,00	15,00	4 696	160	-	-	1 043	5 899
	2021	8,00	15,00	4 855	164	-	-	1 069	6 088
	2022	8,00	15,00	4 998	168	-	-	1 096	6 261
	Total :			14 549	492	-	-	3 207	18 248
Technologie de l'information et des communications									
	2020	5,38	6,40	1 649	421	-	-	1 004	3 074
	2021	5,38	6,40	1 709	432	-	-	1 029	3 170
	2022	5,38	6,40	1 765	442	-	-	1 055	3 263
	Total :			5 123	1 295	-	-	3 088	9 506
Services linguistiques									
	2020	14,80	13,69	4 372	442	-	-	-	4 814
	2021	14,80	13,69	4 525	453	-	-	-	4 978
	2022	14,80	13,69	4 655	464	-	-	-	5 119
	Total :			13 552	1 358	-	-	-	14 910
TOTAL									
	2020	61,33	70,49	21 543	1 737	349	53	4 172	27 855
	2021	61,33	70,16	22 256	1 775	384	55	4 277	28 746
	2022	61,33	69,99	22 929	1 813	367	1 281	4 384	30 775
	Total :			66 728	5 325	1 100	1 389	12 833	87 375

Stratégie de soutien *Services juridiques et relations extérieures***

Priorité clé Renforcement du cadre juridique international

Description La Direction des affaires juridiques et des relations extérieures facilite le développement progressif du droit aérien international et sa codification, notamment par la réalisation d'études en particulier sur des éléments du programme de travail du Comité juridique, par la préparation d'instruments de droit aérien international et la promotion de la ratification de ces instruments, contribue aux activités normatives autres que celles relatives aux traités en conseillant d'autres Bureaux chargés de l'établissement de normes et en élaborant des manuels, des circulaires et d'autres éléments indicatifs d'une portée juridique particulière, donne des conseils juridiques aux États membres, aux organes directeurs, au Président du Conseil et à la Secrétaire générale, et aux autres Directions et Bureaux, sur des questions de constitution, de politique, d'administration, de procédures et autres, assure des services de secrétariat à l'Assemblée, aux conférences diplomatiques, au comité juridique et à d'autres organes juridiques, remplit les fonctions de dépositaire des instruments de droit aérien international, enregistre les accords aéronautiques, fournit une assistance au Conseil pour le règlement des différends entre les États, participe à l'administration du système interne de justice, fournit une assistance à l'Organisation, aux membres des délégations nationales et au personnel de l'OACI en ce qui concerne les privilèges et immunités, et assure la liaison avec l'État hôte, l'ONU et d'autres organisations. Toutes ces fonctions seront exercées pour produire le résultat escompté indiqué ci-dessous.

Résultat escompté 15 : Renforcement de la primauté du droit : renforcement des capacités des États et des parties prenantes pour les aider à mieux s'acquitter de leurs obligations légales et à coopérer au sein d'un cadre juridique et selon des orientations juridiques communs pour construire des relations harmonisées

Indicateur clé de performance : Soutien juridique en temps voulu aux États membres et à l'Organisation pour la réalisation des objectifs fixés dans le programme des services juridiques et de relations extérieures (2020-2022)

Résultat escompté n°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
15	1.1.1	Fourniture de conseils et d'assistance juridiques aux États membres, aux organes directeurs de l'Organisation, au Président du Conseil, à la Secrétaire générale et aux autres Directions et Bureaux	Avis et services juridiques précis et en temps opportun	Émission de 70 % des avis dans les délais fixés par la LEB
15	1.1.1a	Facilitation du règlement des différends internationaux dans le domaine de l'aviation	Appui efficace aux travaux du Conseil	Assistance conforme aux procédures
15	1.1.2	Réalisation de recherches et d'études sur le droit aérien international pour promouvoir sa codification et son développement et faciliter la préparation d'instruments de droit aérien international	Rapports et études de qualité. Doc 7782/2 de l'OACI révisé, Règlement pour la solution des différends	Approbation du rapport ou de l'étude par l'organe compétent, mais des retards dans l'exécution de 1-2 points au programme des travaux du Comité

STRATÉGIE DE SOUTIEN

Résultat escompté n°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
				juridique peuvent se produire,
15	1.1.3	Servir de point central pour les questions relatives à la Convention du Cap (CTC) et au Registre international	Exécution efficace et efficiente des fonctions de supervision du registre de la CTC et du Protocole aéronautique	Assistance conforme aux traités et exécution des tâches déléguées par le Conseil
15	1.1.4	Fourniture d'un soutien aux organes directeurs et autres organes de l'OACI (Assemblée, Conseil, ANC, Comité juridique, conférences diplomatiques, WGGE, RHCC, etc.)	Soutien et facilitation efficaces	Achèvement de 80 % des tâches assignées
15	1.1.5	Exercice de fonctions dans le domaine des relations extérieures, y compris les relations avec les pays hôtes, le Régime commun des Nations Unies, d'autres organisations internationales, et service de protocole pour les délégations	Assistance efficace en matière de protocole	Traitement de 75 % des mesures dans les délais fixés par la LEB
15	1.1.6	Exercice des fonctions de dépositaire et fonction d'inscription des traités	Dépôts et inscriptions	Retards dans l'exécution des services entraînant des attentes dans les inscriptions et une incertitude potentielle quant au statut de la ratification des instruments de droit aérien
15	1.1.7	Participation au système d'administration de la justice en ce qui concerne les différends relatifs au service	Plaidoiries et actes de procédure	Dépôt de 90 % des communications et plaidoiries dans les délais prescrits

** À compter de 2020-2021-2022, les ressources des Services juridiques et relations extérieures, étant donné qu'il s'agit d'un service lié au Programme, sont intégralement prévues au budget par objectif stratégique (Programmes).

Stratégie de soutien**Gestion de l'administration et des services****Priorité clé**

Efficacité et efficience accrues

Description

L'entité de gestion administrative et des services planifie, gère et supervise les activités du Secrétariat dans le domaine de l'administration et des services, en vue d'améliorer l'efficience et l'efficacité, et de fournir un appui et des conseils stratégiques sur les questions de gestion aux organes directeurs de l'OACI, à la Secrétaire générale et aux principaux comités opérationnels du Secrétariat. Des services de soutien sont fournis aux réunions des organes directeurs de l'OACI, plus particulièrement au Conseil et à l'Assemblée, afin de faciliter les travaux des États membres, aux fins de la conduite efficace et efficiente des réunions.

Résultat escompté 16 :

Amélioration des stratégies de soutien : gestion efficiente et efficace des ressources et des services administratifs de l'Organisation, pour renforcer et faciliter la mise en œuvre des objectifs stratégiques et des activités du programme, dans l'intérêt des États membres et de la communauté de l'aviation civile

Indicateurs clés de performance :

- Nombre d'outils et de systèmes de gestion modernisés mis en œuvre et appui fourni
- Pourcentage de la documentation requise pour les réunions des organes directeurs publiée dans les délais fixés

Programme : Gestion de l'administration et des services

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
16	1.1.1	Planification, gestion et supervision des activités de la Direction de l'administration et des services	Modernisation des processus administratifs et de gestion et des pratiques optimales pour assurer une gestion efficace des ressources humaines et matérielles de l'Organisation	Prise en compte des priorités définies en matière d'administration et de gestion afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience, superviser l'actualisation et l'amélioration des processus automatisés ou des systèmes de gestion
16	1.1.2	Fourniture d'un appui et de conseils stratégiques sur diverses questions de gestion à l'Assemblée, au Conseil, aux Comités des ressources humaines et des finances, à la Secrétaire générale et à d'autres comités opérationnels du Secrétariat	Publication efficace et en temps utile de notes de travail, de notes d'information et de documents de base sur les questions ayant trait à la gestion administrative et aux services	Publication de 75 % des documents dans les délais fixés
16	1.1.3	Collaboration aux initiatives interinstitutions de l'ONU à l'appui des réformes de l'administration	Collaboration avec d'autres organismes du système de l'ONU et adoption d'un cadre	Participation aux initiatives à l'échelle du système des Nations

STRATÉGIE DE SOUTIEN

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
		et de la gestion visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité organisationnelles	et de systèmes de gestion appropriés fondés sur des pratiques optimales, grâce à la participation au réseautage à l'échelle du système de l'ONU	Unies relatives aux normes et pratiques commerciales communes, en particulier en ce qui concerne la rémunération du personnel local et les arrangements contractuels connexes, et mise en œuvre de ces initiatives dans les limites des ressources disponibles
16	1.1.5	Planification, gestion et supervision de projets mis en œuvre à l'échelle de l'Organisation pour accroître l'efficacité et l'efficacité de la gestion de l'administration et des services	Mise en œuvre d'outils électroniques automatisés et achèvement des systèmes de gestion et du tableau de bord	Supervision de la coordination, de la gestion et de la mise en œuvre de la réforme des systèmes de gestion conformément aux plans opérationnels convenus à l'échelle de l'Organisation et aux priorités liées aux objectifs stratégiques de l'Organisation

Programme : Secrétariat de l'Assemblée et du Conseil

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
16	1.2.1	Fourniture d'assistance sous forme de services de secrétariat pour les réunions du Conseil et de l'Assemblée, y compris la rédaction des décisions et des procès-verbaux du Conseil, et des procès-verbaux de l'Assemblée	Programme de travail du Conseil, programmes des travaux, décisions du Conseil, procès-verbaux du Conseil, transcriptions textuelles, et autres documents relatifs aux sessions des organes directeurs	Publication des documents dans les délais fixés, et moins de trois amendements/révisions par session des décisions et procès-verbaux du Conseil

Stratégie de soutien

Ressources humaines

Priorité clé

Efficacité et efficience accrues

Description

L'entité des ressources humaines est un partenaire stratégique qui aide les Directions et les Bureaux à mettre en œuvre leurs programmes de travail. Elle veille à ce que les cadres de politique et les outils nécessaires soient en place pour attirer et retenir une main-d'œuvre compétente, diversifiée, motivée et flexible, capable de réaliser les résultats requis conformément aux objectifs stratégiques de l'OACI. Le service de gestion des ressources humaines (HRM) encourage l'épanouissement du personnel et facilite l'acquisition de nouvelles aptitudes et compétences ainsi que l'actualisation des connaissances, et fournit à l'ensemble du personnel des services de conseils sur les questions liées aux ressources humaines. Grâce à l'amélioration permanente des politiques, règles et procédures de gestion des ressources humaines, il contribue à l'instauration d'une culture axée sur la performance et à la satisfaction des besoins généraux de l'Organisation.

Résultat escompté 17 :

Amélioration des stratégies de soutien : satisfaction des besoins changeants en personnel de l'Organisation et mise en valeur optimale des ressources humaines pour appuyer une culture axée sur les résultats et la performance

Indicateurs clés de performance :

- Mise en œuvre de principes et de procédures de gestion des performances pour le personnel en service pendant plus de trois mois par l'établissement du rapport PACE (Système d'amélioration des performances et des compétences)
- Élargissement de la représentation géographique par la sélection de candidats d'États non ou sous-représentés pour des postes d'administrateurs soumis à la représentation géographique équitable (EGR)
- Programmes de sensibilisation/activités de promotion proactifs pour sensibiliser à l'égalité entre les sexes, sous réserve de la disponibilité de fonds
- Attribution des postes en temps utile

Programme : Ressources humaines

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
17	1.1.1	Élaboration de la politique de gestion des ressources humaines et amélioration de la transparence, de la disponibilité et de la cohérence de la mise en œuvre des règles, règlements et procédures ayant trait au personnel (notamment la délégation des pouvoirs de gestion des ressources humaines)	Mise à jour des politiques en fonction de leur pertinence et de l'évolution des besoins de l'Organisation et des meilleures pratiques de l'ONU ; cadre stratégique de gestion des ressources humaines et éléments indicatifs ; stratégie des ressources humaines (Stratégie relative aux personnes) ; programme d'égalité des sexes	Prise en compte des priorités définies pour répondre à l'évolution des besoins de l'Organisation en matière de gestion des ressources humaines, élaboration de politiques, de règles, de procédures et d'éléments indicatifs nouveaux ou révisés et fourniture de services de conseil connexes

STRATÉGIE DE SOUTIEN

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
17	1.1.2	Acquisition de talents pour répondre aux besoins opérationnels de l'OACI, notamment recrutement en temps utile par la planification des effectifs, en tenant compte de la répartition géographique et de la représentation des deux sexes	Recrutement en temps utile (respect des délais de recrutement) ; représentation géographique plus large du personnel de l'OACI ; amélioration de la représentation des femmes aux postes de la catégorie des administrateurs et de haut niveau	Achèvement de 80 % de tous les recrutements dans les délais fixés
17	1.1.3	Amélioration des connaissances et renforcement des compétences du personnel en vue de répondre aux besoins en évolution de l'Organisation	Profil de compétences /carrière ; programme de formation ; mobilité interne du personnel ; initiatives de planification de la relève	Organisation de 500 journées de formation par an
17	1.1.4	Administration d'un cadre de gestion de la performance qui répond aux besoins opérationnels de l'Organisation	Mise en place d'un cadre complet de gestion des performances	Mise à jour des politiques, procédures, éléments d'orientation et outils de gestion et suivi du personnel pour lui permettre de satisfaire aux exigences du PACE
17	1.1.5	Fourniture en temps utile de services de ressources humaines pour l'administration du personnel, des contrats, des privilèges, de la sécurité sociale (notamment la pension et les assurances) et des services de santé	Satisfaction de la clientèle	Taux de satisfaction au moyen d'un sondage sur la satisfaction du personnel ; objectif : taux de satisfaction > 85 %
17	1.1.6	Automatisation des fonctions relatives aux ressources humaines et amélioration des systèmes et applications en la matière (administration du personnel, recrutement, suivi du comportement professionnel, formation, pensions et services médicaux, etc.), ce qui améliorera la rapidité, la transparence et la rentabilité de la prestation des services	Gestion informatisée des flux de travail ; numérisation des dossiers ; PACE ; eHRAP ; profils de compétences ; plateforme de formation ; système de recrutement électronique et outils de compte rendu, sous réserve de la disponibilité des fonds.	Prise en compte des priorités définies pour améliorer l'efficacité et l'efficience des activités des ressources humaines, élaboration ou amélioration d'au moins 3 fonctions ou processus automatisés de ressources humaines par an, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires

Stratégie de soutien **Services linguistiques**

Priorité clé Efficacité et efficience accrues

Description Les services linguistiques s’emploient à assurer, de façon efficiente et efficace, l’exactitude et la fourniture en temps utile de documents, de publications et de services d’interprétation de qualité dans les six langues officielles de l’OACI pour appuyer les activités du programme, des organes directeurs et d’autres réunions de l’Organisation, en recourant aux ressources humaines internes et à l’externalisation.

Résultat escompté 18 : Amélioration des Stratégies de soutien : disponibilité efficace et effective des services fournis dans toutes les langues officielles afin de maximiser l’accès aux États en ce qui concerne la mise en œuvre des SARP et faciliter les discussions durant les réunions

- Indicateurs clés de performance :
- Satisfaction du client pour les services d’interprétation (mesurée par un sondage portant sur des paramètres comme la connaissance du sujet et de la terminologie, l’exactitude du contenu et la fluidité de la prestation)
 - Livraison des traductions dans les délais aux organes délibérants et pour la transmission aux États et aux autres réunions de l’OACI
 - Norme de productivité cumulative pour la traduction

Programme : **Services linguistiques**

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
18	1.1.1	Fourniture de services d’interprétation dans les six langues de l’OACI pour les réunions des organes délibérants et d’autres réunions de l’Organisation, conformément aux règles et règlements établis, y compris le recrutement temporaire de pigistes, selon les besoins ;	Disponibilité de services d’interprétation simultanée pour toutes les réunions approuvées et programmées, dans toutes les langues de l’OACI demandées. Capacité : 1 344 séances par an dans toutes les six langues ; avec au maximum sept séances par semaine. (Une réunion = 6 séances.)	Taux de satisfaction des clients de 90 %
18	1.1.2	Fourniture de services de traductions dans les six langues de l’OACI destinées aux organes délibérants, aux communications avec les États ainsi qu’à d’autres réunions de l’OACI, conformément aux règles et règlements établis ; traduction des publications et prospectus ; recrutement temporaire de traducteurs indépendants et externalisation des services de traduction et de rédaction, ainsi que pour répondre aux besoins de traduction en période de pointe	Diffusion simultanée des publications et des documents de l’OACI, conformément aux dates de livraison convenues et aux normes de productivité établies. Capacité : 8,6 millions de mots par an.	Livraison de 90 % des traductions dans les délais fixés en ce qui concerne les réunions des organes délibérants, les communications avec les États et les autres réunions de l’OACI ; 90 % de conformité au nombre de mots par jour-traducteur

STRATÉGIE DE SOUTIEN

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
18	1.1.3	Gestion de la qualité des travaux de traduction externalisés	Gestion de la qualité des traductions externalisées retenues par les chefs de section de traduction (vérification ponctuelle de 15 % et contrôle de qualité complet de 15 % de ces traductions). En d'autres termes, le nombre de documents soumis à un contrôle de qualité sera réduit	Taux de satisfaction des utilisateurs de 80 % en ce qui concerne la qualité des traductions externalisées
18	1.1.4	Projet de formation de traducteurs débutants	Contrats à court terme pour jeunes traducteurs, dans le cadre de protocoles d'accord conclus avec des universités et permettant aux intéressés de bénéficier d'une formation pratique et du mentorat de traducteurs chevronnés de l'OACI	1 traducteur par section linguistique (contre 2 dans le triennat précédent).
18	1.1.5	Administration et gestion des services linguistiques et de publications	Bonne organisation des services de traduction et d'interprétation, grâce à un appui administratif et à la gestion des services d'édition, de terminologie, de référence et de documentation	Utilisation de 80 % des ressources pour réduire les coûts et optimiser le rendement

Stratégie de soutien

Gestion de l'information et services administratifs généraux

Priorité clé

Efficacité et efficience accrues

Description

L'entité de gestion de l'information et services administratifs généraux (IAS) s'emploie à planifier, élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion de l'information et à gérer avec efficience et efficacité des services centralisés relatifs à la technologie de l'information et des communications pour appuyer les différents besoins opérationnels exprimés dans les objectifs stratégiques et le programme des activités de l'OACI. L'IAS assure des services de soutien administratifs et logistiques pour toutes les catégories de réunions, coordonne la gestion de la sécurité et de la sûreté pour l'Organisation et pour le Système de gestion de la sécurité des Nations Unies au Canada, assure la gestion de l'immeuble et des services généraux pour l'Organisation et élabore et gère le système de gestion de la résilience organisationnelle.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont passées d'une culture cloisonnée de développement des technologies de l'information (TI) à un nouveau modèle fonctionnel axé sur la collaboration et le soutien direct aux Directions dans un souci d'innovation et de gains d'efficacité. La majeure partie des dépenses actuelles et de l'amélioration des ressources de la TIC (personnel et consultants) est destinée à apporter un soutien direct aux programmes en vue de la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation dans les différentes Directions (ANB, ATB et TCB). Le service de la TIC travaille en collaboration avec l'ANB, l'ATB et le TCB pour développer des applications qui sont des outils essentiels pour que ces Directions puissent livrer leurs produits de manière efficace et efficiente ou qui font partie intégrante des outils de mise en œuvre fournis aux États membres afin de faciliter la mise en œuvre des produits clés de l'OACI tels que les SARP et les éléments indicatifs. Outre le soutien direct aux Directions, les autres domaines prioritaires de l'augmentation des ressources et des initiatives de développement dans le domaine de la TIC sont le Programme de sûreté de l'information, qui a été considérablement renforcé, ainsi que la mise au point d'outils plus efficaces dans l'ensemble de l'organisation.

L'IAS s'efforce également de générer des revenus par la fourniture de produits et de services tels que des événements, l'octroi de licences de propriété intellectuelle de l'OACI, la vente de publications de l'OACI, ainsi que l'offre de formations, tout en renforçant la notoriété de la marque OACI. Des services d'impression et de distribution sont fournis à l'appui des activités des programmes et des États membres. En outre, les services de l'IAS s'efforcent d'assurer la préservation et la disponibilité des systèmes de gestion des dossiers et des documents à l'échelle de l'organisation, ainsi que la distribution et le suivi des lettres aux États et des bulletins électroniques.

Résultat escompté 19 :

Amélioration des stratégies de soutien : gestion et disponibilité efficaces et effectives des technologies de l'information et de la communication, des services de conférence, de sécurité et des services généraux afin d'améliorer la productivité du personnel à l'appui des objectifs stratégiques de l'OACI et pour faciliter l'interaction et le travail des États membres et de la communauté de l'aviation civile. Satisfaction par rapport à la contribution cible de l'ARGF au budget du Programme ordinaire, création de produits et de services nouveaux et améliorés, et fourniture de services d'impression efficaces

Indicateurs clés de performance :

- Taux d'exécution, agrégé par domaine, du plan stratégique pour la TIC prévu pour l'exercice
- Nombre minimal de perturbations dans la gestion des conférences, de l'immeuble et de la sûreté
- Mise en place de pratiques durables pour la gestion des espaces et des événements
- Variation de la contribution financière du Fonds ARGF par rapport à la contribution visée
- Niveau de satisfaction des utilisateurs et degré d'efficacité des processus de classement et traitement des dossiers

STRATÉGIE DE SOUTIEN

Programme : Technologie de l'information et des communications

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
19	1.1.1	Établissement et tenue du plan directeur de la TI et appui au Comité de gestion de la TIC pour la coordination et la hiérarchisation des activités de TI	Actualisation du plan directeur de la TIC qui énumère les services de TIC, les projets actuels et les ressources affectées à leur mise en œuvre et à leur maintien ; présentation, au moins deux fois par an, de la liste des projets majeurs et des principales initiatives à l'IMC aux fins de hiérarchisation ; prise en compte de la durabilité des outils lancés (en termes de coûts indirects d'entretien et de fonctionnement) dans leur planification et leur hiérarchisation et dans le modèle de financement de la TIC	Deux réunions de l'IMC par an et présentation du plan directeur de la TIC à l'IMC
19	1.1.2	Appui aux activités des unités opérationnelles de l'OACI par la planification, l'analyse, l'acquisition et la mise en place des infrastructures de TIC, notamment celles du courrier électronique, du réseau, de la téléphonie, du stockage des données, du serveur et du format du système d'exploitation	Mise en place et entretien satisfaisant des infrastructures de base ; application des normes du secteur pour unifier l'architecture de la gestion et de la technologie ; élaboration d'un ensemble de politiques et de normes pour veiller à ce que les investissements dans la TIC génèrent une valeur commerciale. Parmi les principaux domaines d'intérêt figurent l'architecture d'entreprise et la gestion de projets et de portefeuilles ; la création d'un centre d'excellence pour la mise à l'essai de logiciels et l'assurance de la qualité	Taux d'exécution par rapport à la feuille de route de la mise en place des infrastructures approuvée (85 %) ; niveau de satisfaction des utilisateurs supérieur à 90 %
19	1.1.3	Fourniture de services de soutien aux utilisateurs et d'outils modernes de bureautique et de collaboration, en vue d'une présence et de portails web modernes destinés aux parties prenantes internes et externes de l'OACI	Création d'un environnement réactif et responsable de services de TIC et amélioration du système de gestion de ces services ; mise en place et gestion reposant sur une approche de service pour les fonctions intranet, extranet, portail, et l'administration centrale des utilisateurs	Taux d'adoption d'accords de niveau de services pour les fonctions introduites (50 %) ; pourcentage des demandes de service satisfaites dans un délai convenu/acceptable (90 %)

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
19	1.1.4	Fourniture et gestion d'applications d'entreprise pour la gestion financière et des ressources humaines, assurant un soutien et des outils pour faciliter la rationalisation et l'automatisation des processus de travail, et amélioration de leur transparence à l'échelle de l'Organisation	Fonctionnement conformément aux paramètres acceptés, d'un système d'ERP et des systèmes connexes convenablement configurés	Taux de disponibilité du système d'ERP (90 %)
19	1.1.5	Élaboration, tenue et promotion des outils qui font partie intégrante des programmes de l'OACI, tels que les programmes d'audit, les outils de bout en bout pour l'élaboration des SARPS, les registres gérés par l'OACI, les applications de base utilisées pour les rapports statistiques sur le développement économique du transport aérien dans l'ATB et le calculateur de carbone à l'appui du programme environnemental. Amélioration continue, modernisation et restructuration des applications ATB et ANB obsolètes. Appui au lancement de technologies de l'information en évolution et de plates-formes de collaboration modernes utilisées pour faciliter les activités des groupes techniques de l'OACI. Fourniture d'expertise et d'appui aux unités à l'échelle de l'OACI pour l'acquisition, l'élaboration et la mise en place de leurs applications professionnelles de base, et notamment les systèmes de planification des activités, de mesure et de gestion des performances, de gestion du savoir et la production de recettes supplémentaires	Élaboration et mise en place d'applications et de solutions professionnelles de base conformément à la hiérarchisation approuvée des projets ; amélioration continue et mise à niveau des applications et des solutions par la restructuration des processus de travail	Pourcentage des projets d'élaboration d'applications de TIC qui se situent dans les limites de coût et de temps fixées (85 %)
19	1.1.6	Gestion des dossiers officiels et de la numérisation des documents de l'Organisation	Gestion des dossiers officiels et de la numérisation des documents de l'Organisation, et notamment le Système de gestion des documents et dossiers électroniques (EDRMS), et numérisation	Taux de satisfaction des utilisateurs de 90 %

STRATÉGIE DE SOUTIEN

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
19	1.1.7	Mise en œuvre d'un programme de sûreté de l'information fondé sur la maturité	Stratégie et feuille de route en matière de sûreté de l'information (y compris la cybersécurité) ; processus officiels de gestion des risques ; formation sur la sensibilisation à la sûreté	Couverture en temps utile des activités issues des recommandations du rapport d'audit ; un test d'intrusion en matière de sûreté (évaluation des risques) par an ; élaboration d'un cours de sensibilisation à la sûreté chaque année

Programme : Services de conférences, de sécurité et services administratifs généraux

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
19	1.2.1	Gestion des conférences et des événements ; gestion des ressources pour les réunions ; réservation en ligne de la tour de bureaux du Secrétariat et du Centre de conférences de l'OACI ; fourniture de services d'inscription aux conférences pour les réunions de l'OACI ; gestion durable des lieux et des événements.	Planification efficace de tous les aspects de la gestion des événements ; répartition et suivi de l'enveloppe budgétaire des réunions ; autoréservation des salles à distance ; inscription des participants internes et externes aux réunions ; qualité, environnement, santé et sécurité au travail (QEHS) Système de gestion menant à la certification selon les normes ISO 9001:2015, ISO 14001:2015 et ISO 45001:2018 pour les services de gestion des lieux et des événements. Pratiques durables pour l'organisation de la session de l'Assemblée de l'OACI.	Mise en œuvre des nouvelles technologies de coordination logistique et administrative des événements(4 projets) ; 90 % de toutes les réunions tenues selon les paramètres budgétaires de chaque réunion ; perturbations minimales de l'outil d'inscription et délai d'attente maximal de 10 minutes ; enregistrement et renouvellement des certifications ISO 9001:2015, ISO 14001:2015 et ISO 45001:2018.
19	1.2.2	Gestion efficace des systèmes techniques de la salle du Conseil et de l'ANC	Tous les systèmes d'appui technique des salles de réunion sont pleinement fonctionnels ; plans de maintenance pour renforcer le système (dans le cadre du système de gestion de la qualité)	Moins de 3 interruptions de réunions du Conseil ou de l'ANC dues à des pannes techniques
19	1.2.3	Fourniture de services généraux pour la gestion, par le Secrétariat de l'OACI, de l'inventaire des actifs organisationnels ; fourniture de biens et produits divers	Système de réponse aux appels du service d'assistance pleinement fonctionnel ; gestion du système d'inventaire des biens non fongibles ; bon état de service et exploitation fonctionnelle du quai de chargement	Réponse aux appels généraux au service d'assistance de CSG et résolution des problèmes dans les 48 heures ; un inventaire complet triennal des actifs organisationnels, et base de données à jour
19	1.2.4	Projets de gestion de l'immeuble et coordination de l'entretien de l'immeuble	Plans, spécifications, construction et prévisions budgétaires ; coordination des TPSGC, des fournisseurs et des clients	Achèvement à temps et dans les limites du budget de 80 % des projets ayant trait à l'immeuble

STRATÉGIE DE SOUTIEN

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
19	1.2.5	Sécurité et sûreté du Secrétariat et des organes directeurs de l'OACI et appui au Système de l'ONU au Canada pour les questions de sécurité et de sûreté	Sécurisation des locaux du siège et des bureaux régionaux ; déroulement en toute sécurité des activités de l'ONU au Canada	Agents de sécurité en poste 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, plans de mesures d'exception achevés à 90 % ; réunions, politiques et plans de mesures d'exception de la SMT achevés à 90 % et approuvés par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies (UNDSS)
19	1.2.6	Gestion de la résilience organisationnelle ; fourniture de services de formation et d'évaluation	Soutien technique et opérationnel à la gestion de la résilience organisationnelle ; fourniture de services de formation et d'évaluation en gestion de la résilience organisationnelle	Taux de conformité de 90 % aux exigences du Secrétariat de l'ONU

Stratégie de soutien **Évaluation et audit interne**

Priorité clé Efficacité et efficience accrues

Description Le Bureau de l'évaluation et de l'audit en interne (EAO) contribue à : a) donner à la Secrétaire générale et aux États membres l'assurance que des contrôles internes adéquats sont en place et fonctionnent efficacement, et que les ressources sont attribuées en tenant dûment compte des impératifs d'économie, d'efficience et d'efficacité ; b) tenir l'Organisation responsable de l'obtention des résultats tant programmatiques qu'opérationnels sur lesquels elle s'est entendue avec les États membres et les partenaires ; et c) améliorer la performance organisationnelle en appui de l'obtention desdits résultats.

Résultat escompté 20 : Amélioration des Stratégies de soutien : renforcement de l'assurance grâce à l'évaluation et à l'audit systématiques des programmes, des projets et des activités de l'OACI ; réalisation d'enquêtes sur les allégations d'inconduite de nature financière ; coordination avec les entités de supervision externes

Indicateur clé de performance : Réalisation en temps voulu des évaluations et des audits en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le Programme d'évaluation et d'audit interne (2020-2022)

Programme : **Évaluation et audit interne**

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
20	1.1.1	Réalisation d'évaluations indépendantes des programmes, politiques et projets	Rapports d'évaluation	Publication de 2 rapports d'évaluation par an
20	1.1.2	Réalisation d'audits internes indépendants	Rapports d'audit interne	Publication de 7 rapports d'audit interne par an (dont 1 audit informatique et 1 audit continu)
20	1.1.4	Exercice du rôle de coordonnateur du Corps commun d'inspection (CCI)	Plans d'action du Secrétariat en réponse aux rapports du CCI	Nombre de plans d'action du Secrétariat achevés pour les rapports du CCI (but visé = même nombre que celui des rapports soumis au Conseil)
20	1.1.5	Suivi et contrôle de la situation de toutes les recommandations de supervision	Mesures de suivi en cours pour surveiller et vérifier l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations en matière de supervision et réunions de suivi avec les hauts responsables	Mesures de suivi en cours ; réunions du C/EAO tenues avec les hauts dirigeants compétents (but visé = 2 par an)

STRATÉGIE DE SOUTIEN

Stratégie de soutien

Budget et gestion financière

Priorité clé

Efficacité et efficience accrues

Description

La Sous-direction des finances fournit des services financiers et comptables pour toutes les opérations de l'Organisation, par la gestion, le contrôle et des comptes rendus des actifs, des passifs de l'Organisation, des recettes et des dépenses de tous les fonds, conformément au Règlement financier, aux politiques et aux procédures financières, ainsi qu'aux directives de l'Assemblée et du Conseil, en veillant à la responsabilisation, en appuyant l'allocation des ressources de programme et de fonctionnement pour optimiser l'utilisation des fonds attendus et/ou disponibles, sur la base des priorités de l'Organisation (planification et budget) ; donne des orientations sur les questions de politique ayant des incidences financières ; assure la protection des actifs de l'Organisation, ainsi que la gestion et le compte rendu des transactions financières, notamment les états financiers annuels et les rapports aux contributeurs, tout en maintenant la stabilité des opérations des États.

Résultat escompté 21 :

Amélioration des Stratégies de soutien : supervision efficace et efficiente du fonctionnement de l'Organisation, conformément aux orientations du Conseil et de l'Assemblée ; gestion des opérations de l'Organisation par la Secrétaire générale et les gestionnaires de programmes

Indicateurs clés de performance :

- Comptes à recevoir en jours
- Les reports sont maintenus à moins de 10 % du budget approuvé.

Programme : Budget et gestion financière

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
21	1.1.1	Gestion des dépenses dans les limites du budget approuvé et des fonds disponibles	Rapports mensuels et budgétaires	0 % d'excédent de dépenses
21	1.1.2	Élaboration des états financiers, des rapports aux donateurs et d'autres rapports financiers	États financiers et autres rapports financiers	Élaboration en temps utile de 98 % des rapports
21	1.1.3	Fourniture d'un soutien aux organes directeurs de l'OACI (Assemblée, Conseil, Comité des finances, groupes de travail, etc.)	Documentation requise pour les organes directeurs ; rôle de secrétariat pour les organes directeurs	Appui fourni à 100 % en temps utile
21	1.1.4	Traitement des paiements aux membres du personnel, aux experts sur le terrain et aux consultants	Cycle de paie mensuel	Respect de tous les délais
21	1.1.5	Placement sûr des fonds de l'Organisation à des niveaux acceptables de liquidité pour maintenir le flux de trésorerie nécessaire et maximiser le potentiel d'investissement	Rapports sur la situation de trésorerie	0 % de situation de manque de liquidités

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
21	1.1.6	Traitement des paiements aux fournisseurs en tenant compte des nouvelles restrictions bancaires (p. ex. pays faisant l'objet de sanctions)	Délai de traitement des factures de 5 jours ouvrables	Traitement effectué à 95 % en temps utile ; 0 % de paiements effectués vers des pays faisant l'objet de sanctions
21	1.1.7	Gestion des contributions et autres créances	Lettres aux États sur l'état des contributions non acquittées, des relevés de compte, des notes de travail du Conseil et des notes de travail de l'Assemblée	Respect à 100 % des délais d'émission de documents
21	1.1.8	Préparation du budget triennal de l'Organisation	Notes de travail du Conseil, rapports oraux, notes de travail de l'Assemblée et autres documents requis	Appui fourni à 100 % en temps utile
21	1.1.9	Appui aux activités d'audit et autres exigences	Réponse aux exigences et recommandations du Commissaire aux comptes, de l'EAAC, de l'EAO, du CCI et d'autres tiers en matière d'audit ; fourniture des données financières demandées par l'ONU, le CCS, le Réseau Finances et Budget de l'ONU, etc.	Fourniture de 95 % des apports dans les délais
21	1.1.10	Fourniture de services financiers (exigences en matière de surveillance et de rapports) à d'autres Directions/Bureaux et coordination des demandes de subvention	Contrôle budgétaire et établissement de rapports en vue de l'augmentation des contributions extrabudgétaires volontaires, y compris les subventions ; rapports financiers ; estimations des coûts	0 % de dépassement des dépenses ; fourniture à 95 % en temps utile

STRATÉGIE DE SOUTIEN

Stratégie de soutien

Communications

Priorité clé

Efficacité et efficience accrues

Description

L'unité de la communication est chargée de présenter l'OACI au monde entier en supervisant les exigences de l'Organisation en matière de gestion de la réputation et la marque OACI. Elle s'emploie également à sensibiliser les secteurs aux priorités et aux réalisations de l'OACI par des discours et des articles au nom des plus hauts responsables de l'Organisation, en plus de superviser les relations avec les médias et de produire des produits d'information, des déclarations et d'autres messages organisationnels pour les médias sociaux et traditionnels afin que le grand public puisse mieux comprendre la mission et le rôle de l'OACI.

Résultat escompté 22 :

Amélioration des Stratégies de soutien : faire mieux connaître l'OACI et les objectifs stratégiques de l'Organisation au grand public et à la communauté aéronautique

Indicateur clé de performance :

Tendance à la hausse des résultats positifs pour les plates-formes de médias sociaux de l'OACI

Programme : Communications

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
22	1.1.1	Promotion des programmes, des priorités et des réalisations de l'OACI en temps opportun et de manière efficace	Publication le même jour de communiqués relatifs aux derniers événements ; présence dynamique et engagée dans les médias sociaux sur Facebook, LinkedIn, Twitter et Instagram ; évolution du contenu éditorial de l'OACI, qui passe des périodiques imprimés à une approche « numérique d'abord » pour maximiser tous les potentiels numériques connexes ; régularité et qualité accrues des relations avec les médias	Publication de 80 % des communiqués du Président/de la Secrétaire générale le même jour ; augmentation de 20 % du nombre d'abonnés sur Facebook et Twitter ; réponse à 100 % des demandes de renseignements sur les médias sociaux dans un délai de 60 minutes durant les heures normales d'ouverture ; au moins 52 nouveaux produits par an
22	1.1.2	Amélioration de la marque OACI et mise en œuvre de son application uniforme	Approbation le jour même des approbations de l'image de marque pour tous les événements et initiatives de l'OACI soumis à l'approbation de COM ; fourniture de matériel de marque et de lignes directrices	100 % du matériel de l'OACI conforme à l'image de marque de l'OACI.

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
22	1.1.3	Suivi et rapport sur la réputation internationale de l'OACI et présence des médias dans le secteur intranet de COM	sur l'image de marque sur le portail intranet de COM Suivi quotidien des médias traditionnels et sociaux et rapports sommaires fournis aux cadres supérieurs toutes les 24 heures ; développement au maximum des nouvelles positives et réduction de l'incidence des nouvelles lorsque les événements rapportés peuvent présenter un risque pour la réputation	Saisie de 100 % des reportages médiatiques pertinents de l'OACI dans le cadre des activités de suivi ; assurance que les reportages négatifs ne se prolongent pas au-delà d'un cycle de nouvelles de 24 heures

STRATÉGIE DE SOUTIEN

Stratégie de soutien *Déontologie*

Priorité clé Efficacité et efficience accrues

Description Le Cadre de déontologie de l'OACI a été adopté par le Conseil à sa 193^e Session avec pour date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Ce cadre a pour but de fournir les normes permettant d'établir un programme de déontologie entièrement opérationnel au sein de l'OACI, conçu pour assurer que tous les membres du personnel ont une compréhension des normes minimales acceptables de comportement. L'administrateur chargé de la déontologie rend compte au Secrétaire général et au Conseil dans le cadre d'un rapport annuel ; il offre à tout le personnel des conseils et des directives sur des questions de déontologie, ainsi qu'une formation obligatoire et volontaire à cet égard. L'administrateur est également chargé de recevoir, d'étudier et d'administrer tous les rapports d'écarts de conduite ; d'administrer les enquêtes autorisées ultérieures ; d'administrer la politique de l'OACI sur la protection contre les mesures de représailles ; ainsi que d'administrer la politique de divulgation de renseignements financiers de l'OACI.

Conformément au Cadre révisé de déontologie, l'inclusion d'un enquêteur professionnel au sein du Comité d'enquête renforcera le cadre général de responsabilisation de l'OACI, en garantissant que le pouvoir d'ouvrir une enquête est indépendant du chef du Secrétariat. L'engagement de professionnels externes pour mener des enquêtes renforcera l'indépendance, l'impartialité et le respect des normes d'excellence de l'ONU en matière d'administration de la justice.

Résultat escompté 23 : Amélioration des Stratégies de soutien : renforcement de la réputation de l'OACI comme modèle de référence et partenaire éthique de confiance

Réalisation d'enquêtes sur toutes les catégories d'inconduite (y compris les représailles) signalées par le Comité d'enquête

Indicateur clé de performance : Importance (niveau) de la culture de la déontologie à l'OACI

Programme : *Déontologie*

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
23	1.1.1	Éléments d'orientation et conseils au personnel au sujet de questions liées à la déontologie	Documents de formation et de communication de l'OACI ; politiques pertinentes de l'OACI actualisées ; cours de formation de base et spécialisée en déontologie	95 % des demandes reçoivent réponse dans les 7 jours ; 95 % du nouveau personnel de Montréal doivent avoir reçu une initiation à l'éthique de base
23	1.1.2	Administration de tous les comptes rendus d'inconduite conformément au cadre de	Administration de toutes les plaintes pour inconduite	Administration de 90 % des comptes rendus dans les

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
		déontologie de l'OACI, enquête comprise		délais établis par l'IP/1.6 de l'OACI
23	1.1.3	Administration des politiques de déontologie de l'OACI, y compris celles qui concernent la déclaration de situation financière et la protection contre les représailles	Comptes rendus sur la conformité ; présentation d'un rapport annuel au Conseil	Conformité du personnel à 100 % des exigences de politique
23	1.1.4	Participation en qualité de membre du Comité d'enquête de l'OACI (composé d'un enquêteur, d'un déontologue et d'un représentant de la Direction des affaires juridiques). À ce titre, examiner les questions renvoyées par le déontologue chargé des enquêtes et fournir une évaluation et une analyse de la mesure dans laquelle l'affaire renvoyée satisfait aux critères de présomption d'inconduite établis par le Tribunal d'appel des Nations Unies	Examen des rapports d'évaluation préliminaire des allégations de faute professionnelle soumis par le Bureau de la déontologie de l'OACI et participation à la décision d'autoriser une enquête	Participation en temps utile aux réunions et à l'examen des rapports d'évaluation préliminaire
23	1.1.5	Réalisation d'enquêtes sur toutes les catégories d'inconduite (y compris les représailles) signalées par le Comité d'enquête conformément aux normes d'enquête du régime commun des Nations Unies [voir le Manuel d'enquête du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) du Secrétariat de l'ONU]. Le rapport d'enquête sera transmis au déontologue pour examen et recommandation à la Secrétaire générale	Fourniture en temps utile de rapports d'enquête répondant aux normes d'excellence attendues dans le cadre du régime commun des Nations Unies et conformes aux pratiques décrites dans le Manuel d'enquête du BSCI	Fourniture en temps utile de rapports d'enquête répondant aux normes d'excellence attendues dans le cadre du régime commun des Nations Unies et conformes aux pratiques décrites dans le Manuel d'enquête du BSCI

STRATÉGIE DE SOUTIEN

Stratégie de soutien **Gestion et leadership exécutifs**

Priorité clé Efficacité et efficience accrues

Description La gestion et le leadership exécutifs visent l'établissement d'objectifs et de directions clairement définis pour l'Organisation ; une approche coordonnée et cohérente du travail par toutes les unités de l'Organisation ; la bonne gouvernance et la création d'un environnement dans lequel tous les membres du personnel sont encouragés et motivés à travailler en vue de la réalisation des objectifs de l'OACI. Il s'agit :

- de gérer effectivement les ressources, à la fois financières, humaines, physiques et intellectuelles ;
- d'établir une bonne gouvernance et des meilleures pratiques et d'y adhérer ;
- d'établir une gestion des risques aux fins de la planification et des opérations organisationnelles et d'y adhérer ;
- d'établir une gestion des performances d'entreprise dans le but d'améliorer l'efficience et l'efficacité et d'y adhérer.

Résultat escompté 24 : Amélioration de la performance : performance optimale de l'OACI dans la réalisation de sa vision, de sa mission, de ses objectifs stratégiques et de ses buts

Indicateur clé de performance : Pourcentage de l'ensemble des indicateurs clés de la performance organisationnelle/cibles du plan opérationnel atteints avec succès

Programme : **Gestion et leadership exécutifs**

Résultat escompté N°	N°	Activité	Résultat attendu	But visé
24	1.1.1	Diriger l'OACI, sous la direction du Conseil, dans la réalisation de sa vision, de sa mission, de ses objectifs stratégiques et de ses buts	Résultats du programme; plan d'activités	Livraison des résultats en temps opportun et dans les limites du budget ; plan d'activités pour chaque triennat
24	1.1.2	Gestion efficace des ressources budgétaires (Crédits), conformément aux lignes directrices du Conseil et de l'Assemblée	Rapports budgétaires périodiques au Conseil	Le budget n'est pas dépassé et les reports sont tenus au minimum
24	1.1.3	Veiller à ce que l'Organisation, sa mission, ses objectifs stratégiques, ses programmes, ses produits et ses services projettent en permanence une image forte et positive aux États membres, aux parties prenantes et au public	Meilleure reconnaissance du nom de l'OACI	Communiqués de presse ; sites web ; stratégie de communication dynamique

Résultat escompté N°	N°	Activité	Résultat attendu	But visé
24	1.1.4	Veiller à ce que l'OACI ait les systèmes, processus et contrôles nécessaires qui lui permettent de mener ses activités de manière économique, efficace, respectueuse de la loi et éthique	Rapports d'audit et d'évaluation	Opinion d'audit non qualifiée ; il est donné suite en temps utile aux recommandations découlant des audits
24	1.1.5	Faire preuve de leadership pour renforcer la gestion des ressources humaines afin de mieux s'aligner sur les besoins stratégiques de l'organisation	Personnel productif et qualifié selon qu'il convient	Procédures de recrutement pertinentes ; programme d'amélioration des aptitudes et de formation ; planification de la succession; respect des exigences de PACE
24	1.1.6	Intégration des priorités du secteur de l'aviation dans les programmes mondiaux, régionaux et nationaux à l'appui de l'initiative NCLB de l'OACI et, à terme, contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et du Programme pour le développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030	Forum aéronautique mondial annuel de l'OACI (IWAF)	Succès et amélioration de l'IWAF chaque année

STRATÉGIE DE SOUTIEN

Stratégie de soutien **Planification stratégique, coordination et partenariats (SPCP)**

Priorité clé Efficacité et efficience accrues

Description Le Bureau de la planification stratégique, de la coordination et des partenariats (SPCP), qui relève du Cabinet de la Secrétaire générale (OSG), est chargé de :

- la coordination des stratégies et des priorités transversales de haut niveau entre les différents bureaux et directions, ainsi que des activités de coordination entre le siège et les bureaux régionaux ;
- l'élaboration et du maintien du Plan d'activités de l'OACI, du Plan opérationnel de l'OACI, du Cadre de la gestion de performance d'entreprise, des indicateurs clés de performance et du Registre des risques, qui constituent la base de l'allocation des ressources et aident la Secrétaire générale à suivre sa responsabilité et ses performances en ce qui concerne la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée et des décisions du Conseil ;
- la mise en place et de l'exploitation de partenariats stratégiques ainsi que de la mobilisation de toutes les ressources disponibles nécessaires pour soutenir les améliorations nécessaires des systèmes de transport aérien des États membres, conformément à l'initiative NCLB ;
- la fourniture d'une réponse aux crises et d'une réduction des risques de catastrophe.

Résultat escompté 25 : Amélioration des stratégies de soutien : planification stratégique efficace, partenariats et amélioration de la coordination et de la performance de l'OACI dans la réalisation de sa vision, de sa mission, de ses objectifs stratégiques et de ses buts

- Indicateurs clés de performance :
- Pourcentage de l'ensemble des indicateurs clés de la performance/cibles du SPCP atteints avec succès/risques entièrement atténués
 - Nombre d'interventions rapides et efficaces en cas de crise
 - Nombre de partenariats stratégiques nouveaux et en expansion
 - Montant des contributions volontaires reçues par les fonds de l'OACI

Programme **Planification stratégique, coordination et partenariats**

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
25	1.1.1	Élaboration et tenue du plan d'activités et du plan opérationnel de l'OACI pour les bureaux régionaux et le siège, suivi de leur mise en œuvre et établissement de rapports en temps utile sur les résultats de l'Organisation	Plan d'activités de l'OACI pour chaque triennat ; plans opérationnels annuels pour le siège et les bureaux régionaux ; Outil de gestion et de rapports d'entreprise (CMRT) pour suivre les progrès et la mise en œuvre des plans opérationnels de l'OACI destinés au Secrétariat et au Conseil	Livraison en temps utile du plan d'activités de l'OACI chaque triennat ; élaboration de 100 % des plans opérationnels annuels ; mise à jour mensuelle du CMRT
25	1.1.2	Coordination et suivi des activités régionales et des travaux transversaux de l'Organisation et	Coordination et soutien des bureaux régionaux et du siège en ce qui concerne l'ensemble	Coordination totale de 100 % des notes de travail du Conseil,

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
		des bureaux régionaux	des activités transversales de l'OACI ; préparation du programme annuel des réunions de l'OACI ; mise à jour continue du Manuel des bureaux régionaux (ROM)	des rapports, des séances d'information et des activités entre le siège et les bureaux régionaux ; les plans des réunions annuelles du siège et des bureaux régionaux sont conformes aux priorités de l'OACI et approuvés par le Conseil ; respect de tous les délais de mise à jour du calendrier de l'OACI ; actualisation du ROM au moins une fois par an
25	1.1.3	Préparation des notes de travail du Conseil ayant une incidence sur les stratégies et priorités transversales, et fourniture d'un soutien et de services de secrétariat au Groupe de la mise en œuvre, de la stratégie et de la planification (ISPG)	Matériel de préparation des réunions et rapports de l'ISPG au Conseil en temps utile ; préparation des rapports de la Secrétaire générale au Conseil conformément à la lettre charte (réponse à la lettre charte, rapports de session, de mi-parcours et de fin de mandat) ; documentation requise pour les organes directeurs ; rôle de secrétariat pour les organes directeurs	Publication de 100 % des documents dans les délais fixés ; publication de 100 % des rapports dans les délais fixés
25	1.1.4	Collaboration aux initiatives de l'ONU et aux initiatives interinstitutions de l'ONU à l'appui du Conseil des chefs de secrétariat et du Comité de haut niveau sur les programmes et la gestion, y compris les ODD des Nations Unies (anciennement OMD)	Exécution des tâches requises du sherpa de l'ONU pour le CCS, le HLCP, le HCLM et les ODD ; publication efficace et en temps utile de notes d'information et de documents de base	2 fois par an pour chaque manifestation (CCS, HLCP, HCLM et ODD)
25	1.1.5	Préparation et publication du rapport sur les mesures de suivi mises en œuvre par le Secrétariat en réponse aux décisions du Conseil	Préparation du rapport sur les décisions du Conseil en vue des suites à donner (CDFA) et mise à disposition sur le CMRT	Chaque session du Conseil

STRATÉGIE DE SOUTIEN

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
25	1.1.6	Élaboration de politiques, de procédures et d'orientations pour coordonner l'intervention de l'OACI dans les situations d'urgence mondiales qui menacent la sécurité, la régularité ou la continuité des opérations de l'aviation	Maintien et respect de la politique d'intervention en cas de crise et de la stratégie de réduction des risques de catastrophe de l'OACI ; procédures établies pour aider l'Organisation à faire face aux crises, y compris les mécanismes de coordination des bureaux régionaux par une formation appropriée du personnel ; programme de travail en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires afin d'améliorer la résilience des aéroports et la préparation aux catastrophes	Fourniture à 100 % d'une intervention en cas de crise et d'une réduction des risques de catastrophe selon les besoins ; publication et actualisation, le cas échéant, d'éléments indicatifs sur la préparation aux catastrophes dans les aéroports ; deux réunions par an en vue de collaborer avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
25	1.1.7	Élaboration du registre des risques de l'OACI et suivi de sa mise en œuvre au siège et dans les bureaux régionaux	Établissement et maintien d'un mécanisme pour faciliter la mise à jour continue du Registre des risques de l'organisation et pour atténuer les risques nouveaux ou émergents (internes et externes) au siège et dans les bureaux régionaux	Le Registre des risques intègre les risques identifiés au siège et dans les bureaux régionaux et fait l'objet d'un rapport à chaque session du Conseil ; 100 % des risques identifiés entièrement atténués
25	1.1.8	Développement des capacités de mobilisation des ressources de l'OACI et contribution à la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources (cette activité clé sera financée en partie par une autre source de financement)	Adhésion à la politique de mobilisation des ressources de l'OACI et actualisation et maintien du plan stratégique de mobilisation des ressources en collaboration avec le siège et les bureaux régionaux pour assurer sa mise en œuvre effective ; création et mise à jour d'une plate-forme en coordination avec le siège et les bureaux régionaux pour aider les États à identifier, mobiliser et obtenir des ressources pour promouvoir la croissance économique par le développement du système de	Tendance à la hausse des contributions volontaires de l'OACI mobilisées conformément à la politique de mobilisation des ressources ; examen annuel du plan stratégique de mobilisation des ressources ; mise à jour de la plate-forme de mobilisation des ressources si nécessaire ;

Résultat escompté N°	N°	Activité clé	Résultat attendu	But visé
			transport aérien ; renforcement des capacités pour que les États incluent l'aviation dans leur cadre de planification nationale afin de donner la priorité au transport aérien dans leurs stratégies et budgets nationaux	augmentation du nombre d'experts nationaux formés pour élaborer des plans directeurs pour l'aviation civile (sous réserve de la disponibilité d'une autre source de financement)
25	1.1.9	Mise à profit des partenariats stratégiques pour le développement durable du transport aérien (une partie de cette activité clé sera financée par d'autres sources de financement)	Par des activités de sensibilisation stratégiquement ciblées, l'OACI renforcera sa position de partenaire de choix dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies visant à donner la priorité à l'aviation dans les cadres, mécanismes et initiatives de développement mondial, régional et local ; renforcement des partenariats efficaces existants, promotion d'une coopération novatrice pour promouvoir la contribution de l'aviation au développement durable, mise en évidence des avantages de la mobilisation des ressources pour ce secteur et investissement dans celui-ci ; intégration des partenariats au sein de l'OACI par le renforcement des capacités de création, de mobilisation et de gestion à l'appui de la mission de l'Organisation	Mise en œuvre, suivi et mise à jour régulière de la stratégie de sensibilisation ; augmentation du nombre de partenariats renforcés/nouveaux ; suivi et mise à jour régulière du cadre et des outils de partenariat ; nombre d'employés de l'OACI formés (sous réserve de la disponibilité d'autres sources de financement)

(Page laissée intentionnellement en blanc)

**PRÉSENTATION DES PROGRAMMES
FONDS EXTRABUDGÉTAIRES**

**Fonds pour les dépenses des services
d'administration et de fonctionnement**

Fonds de génération de produits auxiliaires

FONDS EXTRABUDGÉTAIRES

Fonds	Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) Programme de coopération technique
Objectif	Le Fond AOSC a été créé pour couvrir les coûts totaux d'administration, de fonctionnement et de soutien du Programme de coopération technique de l'Organisation, qui aide les États membres dans la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) et des Plans de navigation aérienne (ANP) de l'OACI ainsi que pour le perfectionnement de l'infrastructure et des ressources humaines de leur administration de l'aviation civile dans l'esprit des objectifs d'ensemble de l'Organisation.

Résultat escompté *Optimisation des capacités des États et amélioration de l'exécution des projets de la TCB : renforcement des capacités des États de développer les capacités requises et de mettre en œuvre des projets liés à l'aviation qui soient conformes aux normes et politiques mondiales dans le domaine de l'aviation et qui contribuent à la sécurité et à la fiabilité du transport aérien dans le monde*

Activités clés :

- Amélioration de l'exécution, du suivi et du contrôle des projets par l'automatisation des aspects applicables de la gestion de projet
- Mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité accrédité
- Réalisation périodique d'enquêtes de satisfaction auprès des clients sur les projets de coopération technique et communication des résultats au Conseil
- Élaboration et mise en œuvre de stratégies améliorées de communication et de publicité pour le Programme de coopération technique
- Assurer la coordination de toutes les activités d'assistance de l'OACI et encourager les États, lorsqu'ils envisagent de développer leur aviation civile par le biais de la TCB, à tenir dûment compte des conclusions et recommandations des audits USOAP et USAP afin d'aider les États à remédier aux carences relevées et à résoudre dans les délais requis les préoccupations significatives de sécurité (SSC) et les préoccupations significatives de sûreté (SSeC)

DÉPENSES ESTIMATIVES DES SERVICES D'ADMINISTRATION ET DE FONCTIONNEMENT (AOSC) POUR 2020-2021-2022
(en milliers de CAD)

	2020	2021	2022	TOTAL
TCB – GESTION ET ADMINISTRATION	10 520	10 680	10 830	32 030

Note : Les prévisions budgétaires du Fonds des dépenses des services d'administration et de fonctionnement sont fournies à des fins de planification et à titre indicatif seulement. Elles seront examinées annuellement, soumises au Conseil pour approbation en parallèle avec les prévisions actualisées des niveaux de programme pour l'année à venir et, s'il y a lieu, révisées. Les chiffres présentés ici comprennent le mécanisme de financement croisé entre le budget ordinaire et le Fonds AOSC : à savoir un virement annuel de CAD 496 000 du budget ordinaire au Fonds AOSC pour les services d'acquisition et de voyage assurés par la TCB au Programme ordinaire et des virements

annuels du Fonds AOSC au programme ordinaire de 1) 1,2 million CAD pour les services de soutien du programme ordinaire assuré à la TCB 2) 210 000 CAD pour l'appui des bureaux régionaux, 3) 100 000 CAD pour le Déontologue de l'OACI (40 % de partage des coûts).

MISE EN ŒUVRE ESTIMATIVE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE POUR 2020-2021-2022
(en milliers de USD)

	2020	2021	2022	TOTAL
MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE	115 000	118 000	119 000	352 000

Note : Les prévisions triennales relatives au Programme de coopération technique ne peuvent pas être établies avec une grande précision car le volume de mise en œuvre dépend des gouvernements des pays bénéficiaires et des décisions des sources de financement quant au moment et à l'ampleur de la mise en œuvre du Programme dans une année donnée. En conséquence, compte tenu d'un taux moyen de frais administratifs de 6,0 % au taux de change budgétisé de 1 USD = 1,30 CAD et de recettes supplémentaires d'environ 1,5 million CAD provenant d'autres sources, les chiffres ci-dessus représentent la mise en œuvre à réaliser annuellement pour couvrir suffisamment les dépenses du Fonds AOSC pour le prochain triennat.

FONDS EXTRABUDGÉTAIRES

Fonds : Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF)
Activités génératrices de produits

Objectif : Appuyer les objectifs stratégiques de l'OACI en fournissant des recettes qui puissent être réinvesties dans la création de la propriété intellectuelle et dans la croissance de l'excellence de l'aviation internationale sans laisser de côté aucun pays

But : Contribution prévue de 29,1 millions CAD au budget du programme ordinaire sur le triennat 2020-2022 et maintien du financement de plusieurs postes, au sein des directions, qui contribuent à la réalisation des objectifs généraux de l'OACI.

Résultat

escompté 19 : Amélioration des Stratégies de soutien : satisfaction par rapport à la contribution cible de l'ARGF au budget du Programme ordinaire, création de produits et de services nouveaux et améliorés, et fourniture de services d'impression efficaces..

Résultat clé 19 : Contribution financière convenue du Fonds ARGF au budget du Programme ordinaire obtenue grâce à la fourniture de nouveaux produits et services pour appuyer la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation et de la marque OACI, ainsi qu'à la fourniture de services d'impression abordables et rapides.

Indicateur clé de performance : Variation de la contribution financière du Fonds ARGF par rapport à la contribution visée.

Activités clés/Domaines de produits	Produit/Résultat
1. Services d'imprimerie	Impression de publications et d'information de l'OACI ; services d'impression assurés à des clients internes et externes
2. Publications	Vente de publications et d'information de l'OACI.
3. Manifestations et symposiums	Gestion et parrainage de manifestations.
4. Formation	Cours de l'OACI et matériel didactique de l'OACI.
5. Octroi de licences	Accords contractuels relatifs à l'utilisation des produits et Services de l'OACI
6. Services de bureau et de conférence	Services assurés aux délégations et locateurs.
7. Élaboration et essai de nouveaux produits sur le marché	Élaboration de nouveaux produits.
8. Faire connaître les produits de l'OACI et favoriser leur commercialisation afin de maximiser les revenus, élargir la clientèle et appuyer la marque et la reconnaissance de l'OACI	Campagne promotionnelle et base de données des clients de l'OACI

ANNEXES

Annexe 1 – Mise en correspondance des Objectifs stratégiques et des programmes avec la structure organisationnelle

Annexe 2 – Budget du Programme ordinaire selon la structure organisationnelle et par poste de dépenses

Annexe 3 – Organigramme, Structure du Secrétariat de l'OACI

(Page laissée intentionnellement en blanc)

Annexe 1 - Mise en correspondance des objectifs stratégiques et des programmes avec la structure organisationnelle

OBJECTIF STRATÉGIQUE	PRIORITÉS CLÉS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS		PROGRAMMES	Direction/ Bureau
Sécurité	Amélioration continue de la sécurité	1	Amélioration de la sécurité aérienne : renforcement des capacités de gestion des risques des États, avec des activités d'un niveau de performance de sécurité acceptable dans le domaine de l'aviation.	1 – Stratégie et politique 2 – Sécurité aérienne et au sol 3 – Planification et soutien de la mise en œuvre 4 – Suivi et supervision 5 – Bureaux régionaux 6 – Services liés au programme <ul style="list-style-type: none"> • Services de conférences, de sécurité et services administratifs généraux • Gestion de l'administration et des services • Technologie de l'information et des communications • Services linguistiques • Services juridiques et des relations extérieures • Impression et distribution • Services d'acquisition et de voyage 	ANB Bureaux régionaux LEB ADB/DADB ADB/CSG ADB/IT ADB/LP ADB/RPM PRO
		2	Renforcement de la capacité réglementaire : renforcement des capacités des États à remplir leur mandat, en particulier ceux qui ont de faibles taux de mise en œuvre effective des normes mondiales.		
Capacité et efficacité de la navigation aérienne	Modernisation harmonisée de la navigation aérienne mondiale	3	Augmentation de la capacité de la navigation aérienne : renforcement des capacités des États à accéder, développer, mettre en œuvre et utiliser des technologies dans les systèmes de navigation aérienne pour satisfaire la demande actuelle et future..	1 – Stratégie et politique 2 – Optimisation de l'espace aérien 3 – Optimisation et infrastructure des aéroports 4 – Planification et soutien de la mise en œuvre 5 – Bureaux régionaux 6 – Services liés au programme <ul style="list-style-type: none"> • Services de conférences, de sécurité et services administratifs généraux • Gestion de l'administration et des services • Technologie de l'information et des communications • Services linguistiques • Services juridiques et des relations extérieures • Impression et distribution • Services d'acquisition et de voyage 	ANB Bureaux régionaux LEB ADB/DADB ADB/CSG ADB/IT ADB/LP ADB/RPM PRO
		4	Optimisation de la performance du système mondial de l'aviation : renforcement de la capacité des États à maximiser les avantages de l'utilisation des capacités techniques et des technologies existantes, et à accroître le retour sur investissement des nouvelles technologies.		

Annexe 1

OBJECTIF STRATÉGIQUE	PRIORITÉS CLÉS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS		PROGRAMMES	Direction/ Bureau
Sûreté et facilitation	Amélioration continue de la sûreté et de la facilitation de l'aviation	5	<p>Réduction des risques dans le domaine de l'aviation : renforcement de la capacité des États de réduire le niveau de risque posé par les menaces existantes, nouvelles et émergentes, y compris les menaces contre la cybersécurité, contre l'aviation civile et l'intégrité des frontières, par la mise en œuvre concrète et durable de normes, de contre-mesures et de réponses mondiales, ainsi que par une supervision réglementaire efficace.</p>	<p>1 – Stratégie et politique 2 – Politiques de sûreté de l'aviation 3 – Audit de sûreté de l'aviation 4 – Soutien de la mise en œuvre et du développement 5 – Facilitation 6 – TRIP/MRTD 7 – Bureaux régionaux 8 – Services liés au programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services de conférences, de sécurité et services administratifs généraux • Gestion de l'administration et des services • Technologie de l'information et des communications • Services linguistiques • Services juridiques et des relations extérieures • Impression et distribution • Services d'acquisition et de voyage 	<p>ATB Bureaux régionaux LEB ADB/DADB ADB/CSG ADB/IT ADB/LP ADB/RPM PRO</p>
		6	<p>Amélioration de l'efficacité des opérations de congé aux frontières : renforcement de la capacité des États de faciliter les mouvements des personnes et des biens par air, y compris le commerce électronique, et d'identifier nommément les individus, en réduisant autant que possible les retards opérationnels tout en maintenant des niveaux élevés de sécurité et de respect de la législation</p>		
Développement économique du transport aérien	Renforcer le rôle de l'aviation en vue du développement économique	7	<p>Réduction des obstacles aux opérations de transport aérien : renforcement des capacités des États à améliorer la connectivité aérienne, à créer des opportunités économiques plus compétitives sur le marché, à accroître les avantages et les choix des usagers, et à réduire la charge financière et les coûts liés aux fonctions de contrôle réglementaire.</p>	<p>1 – Stratégie et politique 2 – Données et analyses sur l'aviation 3 – Cadre de réglementation économique 4 – Assistance technique 5 – Bureaux régionaux 6 – Services liés au programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services de conférences, de sécurité et services administratifs généraux 	<p>ATB Bureaux régionaux LEB ADB/DADB ADB/CSG ADB/IT ADB/LP</p>

OBJECTIF STRATÉGIQUE	PRIORITÉS CLÉS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	PROGRAMMES	Direction/Bureau
		<p>8 Utilisation accrue de l'aviation comme outil de développement : renforcement des capacités des États à utiliser l'aviation comme moyen efficace de développement économique, en particulier, à accroître l'accessibilité au financement pour le développement des infrastructures de l'aviation et à l'investissement dans la connectivité aérienne..</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'administration et des services • Technologie de l'information et des communications • Services linguistiques • Services juridiques et des relations extérieures • Impression et distribution • Services d'acquisition et de voyage 	<p>ADB/RPM PRO</p>
<p>Protection de l'environnement</p>	<p>Une aviation respectueuse de l'environnement</p>	<p>9 Amélioration de la performance environnementale de l'aviation : amélioration de la capacité des États de mettre en œuvre des mesures intégrées pour atténuer les effets du bruit et des émissions des moteurs d'aéronef, incluant des améliorations technologiques et opérationnelles, et utilisation des énergies renouvelables, notamment les carburants d'aviation alternatifs durables et, le cas échéant, le Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA), le cas échéant.</p>	<p>1 – Stratégie et politique 2 – Changements climatiques 3 – Normes environnementales 4 – Assistance et soutien de la mise en œuvre 5 – Bureaux régionaux 6 – Services liés au programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services de conférences, de sécurité et services administratifs généraux • Gestion de l'administration et des services • Technologie de l'information et des communications • Services linguistiques • Services juridiques et des relations extérieures • Impression et distribution • Services d'acquisition et de voyage 	<p>ATB Bureaux régionaux LEB ADB/DADB ADB/CSG ADB/IT ADB/LP ADB/RPM PRO</p>
		<p>10 Réduction de l'impact environnemental sur le climat mondial : renforcement de la capacité des États d'élaborer et d'appliquer à titre volontaire des mesures appropriées, en particulier CORSIA, pour réduire leurs émissions de CO2 de l'aviation internationale conformément aux politiques et aux pratiques de protection de l'environnement du système des Nations Unies.</p>		

Annexe 1

OBJECTIF STRATÉGIQUE	PRIORITÉS CLÉS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS		PROGRAMMES	Direction/ Bureau
Tous les objectifs stratégiques	Données, analyses et prévisions de qualité	11	Amélioration des données, de l'analyse et de la prévision : renforcement de la capacité des États à utiliser, à analyser et à échanger des données dans le domaine de l'aviation aux fins de prise de décision et d'amélioration de l'exploitation, ainsi qu'à mesurer et, autant que possible, à prévoir les différents aspects du développement de l'aviation civile.		ANB ATB LEB ADB/DADB ADB/CSG ADB/IT ADB/LP ADB/RPM PRO
	Aucun pays laissé de côté	12	Consolidation du renforcement des capacités : renforcement de la capacité des États, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés en situation particulière, à mettre en œuvre les normes et des politiques mondiales et à améliorer la connectivité du transport aérien		ANB ATB Bureaux régionaux LEB ADB/DADB ADB/CSG ADB/IT ADB/LP ADB/RPM PRO
	Formation et renforcement de la capacité en aviation	13	Renforcement des compétences professionnelles en aviation : renforcement des capacités des États à harmoniser leurs programmes de formation à travers la fourniture de critères et de procédures efficaces pour le développement et la reconnaissance des centres de formation de l'aviation civile et des cours de formation portant sur les dispositions et programmes de l'OACI.		GAT
	Assistance et coopération techniques	14	Optimisation des capacités des États et amélioration de l'exécution des projets de la TCB : renforcement des capacités des États de développer les capacités requises et de mettre en œuvre des projets liés à l'aviation qui soient conformes aux normes et politiques mondiales en matière		TCB

OBJECTIF STRATÉGIQUE	PRIORITÉS CLÉS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS		PROGRAMMES	Direction/ Bureau
			d'aviation et contribuent à la sécurité et à la fiabilité du transport aérien dans le monde.		
	Renforcement du cadre juridique international	15	Renforcement des règles de l'air : renforcement des capacités des États et des parties prenantes pour les aider à mieux se conformer à leurs obligations légales et à coopérer au sein d'un cadre juridique commun et fourniture de conseils pour construire des relations harmonisées.		LEB
Stratégies de soutien	Efficacité et efficience accrues	16	<i>Amélioration des stratégies de soutien :</i> gestion efficace et efficiente des ressources administratives et des services de l'organisation, afin d'améliorer et de faciliter la mise en œuvre des objectifs stratégiques et des activités du programme au bénéfice des États membres et de la communauté de l'aviation civile.	Soutien du Programme – Organes directeurs <ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat de l'Assemblée et du Conseil • Services de conférences, de sécurité et services administratifs généraux • Gestion de l'administration et des services • Technologie de l'information et des communications • Services linguistiques • Gestion de l'Assemblée Soutien du Programme <i>Direction</i> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion exécutive • Évaluation et audit interne • Bureau de la planification stratégique, de la coordination et des partenariats • Communications Gestion et administration <ul style="list-style-type: none"> • Services de conférence, de sécurité et services administratifs généraux • Gestion de l'administration et des services • Déontologie • Budget et gestion financière • Ressources humaines • Technologie de l'information et des communications 	ADB OSG
		17	<i>Amélioration des stratégies de soutien :</i> satisfaction des besoins changeants en personnel de l'Organisation et mise en valeur optimale des ressources humaines pour appuyer une culture axée sur les résultats et la performance.		
		18	<i>Amélioration des stratégies de soutien :</i> disponibilité efficace et effective des services fournis dans toutes les langues officielles afin de maximiser l'accès aux États en ce qui concerne la mise en œuvre des SARP et faciliter les discussions durant les réunions.		
		19	<i>Amélioration des stratégies de soutien :</i> gestion efficiente et efficace et disponibilité de la TIC, des services de conférence de sécurité et des services généraux nécessaires pour accroître la productivité		

Annexe 1

OBJECTIF STRATÉGIQUE	PRIORITÉS CLÉS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	PROGRAMMES	Direction/ Bureau
		<p>du personnel en appui aux objectifs stratégiques de l'OACI, et faciliter les interactions et le travail des États membres et de la communauté de l'aviation civile. Contribution cible de l'ARGR au budget du programme ordinaire réalisée, création de nouveaux produits et amélioration des produits et fournitures de services d'impression efficaces.</p> <p>20 <i>Amélioration des stratégies de soutien</i> : amélioration de l'assurance grâce à l'évaluation et à l'audit systématiques des programmes, des projets et des activités de l'OACI</p> <p>21 <i>Amélioration des stratégies de soutien</i> : supervision efficace et efficiente du fonctionnement de l'Organisation, conformément aux orientations du Conseil et de l'Assemblée ; gestion des opérations de l'Organisation par la Secrétaire générale et les gestionnaires de programmes.</p> <p>22 <i>Amélioration des stratégies de soutien</i> : Faire mieux connaître l'OACI et les objectifs stratégiques de l'Organisation au grand public et à la communauté aéronautique.</p> <p>23 <i>Amélioration des stratégies de soutien</i> : renforcement de la réputation de l'OACI comme modèle de référence et partenaire éthique de confiance.</p>		
		<p>24 <i>Amélioration des stratégies de soutien</i> : amélioration de la performance : performance optimale de l'OACI dans la réalisation de sa vision, de sa mission, de ses objectifs stratégiques et de ses buts.</p>		OSG

OBJECTIF STRATÉGIQUE	PRIORITÉS CLÉS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS		PROGRAMMES	Direction/ Bureau
		25	<i>Amélioration des stratégies de soutien : planification stratégique efficace et amélioration de la coordination et de la performance de l'OACI dans la réalisation de sa vision, de sa mission, de ses objectifs stratégiques et de ses buts</i>		

ANNEXE 2 BUDGET DU PROGRAMME ORDINAIRE SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET PAR POSTE DE DÉPENSES

1. La présente Annexe donne une vue d'ensemble des besoins budgétaires de l'OACI pour 2020-2022 en fonction de la structure organisationnelle.

2. Une description des Directions de l'Organisation, des principaux Bureaux et de leurs responsabilités est fournie ci-après :

3. La **Direction de la navigation aérienne** est responsable au sein de l'Organisation de l'appui à la sécurité et à la navigation aérienne. Elle intervient à la fois dans des fonctions techniques essentielles découlant du mandat figurant dans la Convention de Chicago et dans la gestion de l'aviation à l'échelle mondiale dans le cadre du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde et du Plan mondial de navigation aérienne.

a) Les fonctions essentielles sont les suivantes :

- i. Répondre aux crises touchant l'aviation civile internationale, telles que les éruptions volcaniques, la propagation des maladies transmissibles et les conflits régionaux ;
- ii. Couvrir tous les aspects techniques de la sécurité de l'aviation et de la navigation aérienne, dont les suivants : aérodromes, enquêtes sur les accidents, gestion du trafic aérien, médecine aéronautique, météorologie, gestion de l'information aéronautique, communications, surveillance, navigation, exploitation, navigabilité, formation et licences du personnel ;

b) Les tâches liées à la gestion de l'aviation incluent les suivantes :

- i. Surveiller l'état de bon fonctionnement des systèmes aéronautiques à l'échelle mondiale et régionale ;
- ii. Identifier et analyser : les carences en matière de mise en œuvre, les écarts par rapport aux normes et pratiques recommandées de l'Organisation, ainsi que les questions émergentes ; et formuler des stratégies et des plans pour traiter des questions mises en évidence par les analyses ;
- iii. Aider les États à atteindre des niveaux élevés de sécurité et à les maintenir tout en enregistrant une croissance stable et durable dans le secteur de l'aviation internationale en leur fournissant un ensemble complet et détaillé d'outils de réglementation dont :
 - iv. Un ensemble de SARP afin d'assurer l'évolution sûre et harmonisée de l'aviation
 - Annexe 1 — *Licences du personnel*
 - Annexe 2 — *Règles de l'air*
 - Annexe 3 — *Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale*
 - Annexe 4 — *Cartes aéronautiques*
 - Annexe 5 — *Unités de mesure à utiliser dans l'exploitation en vol et au sol*
 - Annexe 6 — *Exploitation technique des aéronefs*
 - Annexe 7 — *Marques de nationalité et d'immatriculation des aéronefs*
 - Annexe 8 — *Navigabilité des aéronefs*
 - Annexe 10 — *Télécommunications aéronautiques*
 - Annexe 11 — *Services de la circulation aérienne*
 - Annexe 12 — *Recherches et sauvetage*
 - Annexe 13 — *Enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation*
 - Annexe 14 — *Aérodromes*
 - Annexe 15 — *Services d'information aéronautique*
 - Annexe 18 — *Sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses*
 - Annexe 19 — *Gestion de la sécurité*

ANNEXE 2

- v. Un ensemble de manuels, ateliers et autres orientations afin d'assurer que les SARP et politiques sont dûment comprises ;
 - vi. Un ensemble d'outils fournissant les données, analyses et autres renseignements visant à aider les États à prendre des décisions aux niveaux régional et sous-régional ; et des outils pour faire le suivi de la mise en œuvre à l'échelle mondiale ;
- c) Afin d'accomplir ces tâches de manière efficace et efficiente, la Direction de la navigation aérienne entretient un réseau de ressources en matière de sécurité et de navigation aérienne qui lui permet :
- i. De gérer plus 600 experts dans le monde, appartenant à des groupes d'experts, des groupes d'étude et des groupes de travail aux fins de l'élaboration de dispositions techniques ;
 - ii. De maintenir une communication et une coordination constantes avec les organisations internationales représentant tous les principaux secteurs du système aéronautique (un système de plus en plus décentralisé et diversifié) ;
 - iii. De tirer parti des aptitudes et expériences des États et des entités engagées dans l'aviation pour qu'ils établissent des partenariats aux fins, entre autres, de la fourniture de formation et d'outils.

4. La **Direction du transport aérien (ATB)** exerce des activités au titre des objectifs stratégiques concernant la *sûreté et la facilitation, le développement économique du transport aérien et la protection de l'environnement*. Elle est responsable de la fourniture de l'assistance d'experts demandée par l'Assemblée, le Conseil, le Comité du transport aérien (ATC), le Comité de l'intervention illicite (UIC), le Comité de l'aide collective pour les services de navigation aérienne (JSC), le Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP) et les conférences spécialisées, réunions à l'échelon division, réunions de groupes d'experts et réunions de groupes de travail qui se rapportent à ces trois objectifs stratégiques. Le Bureau est chargé d'élaborer et de mettre à jour les SARP figurant à l'Annexe 9, à l'Annexe 16 et à l'Annexe 17, les politiques et orientations en matière de transport aérien (telles que la réglementation du transport aérien, l'économie des aéroports et des services de navigation aérienne, et le financement des infrastructures aériennes), les spécifications des documents de voyage lisibles à la machine ainsi que les politiques et mesures relatives à l'environnement. En outre, le Bureau met en œuvre le Plan mondial de sûreté de l'aviation (GASeP), l'Approche de suivi continu du Programme universel d'audits de sûreté (USAP CMA), la Stratégie du Programme d'identification des voyageurs (TRIP) de l'OACI et le Système de mesures fondées sur le marché mondial (MBM) sous la forme du Système de réduction et de compensation du carbone dans l'aviation internationale (CORSIA). Le travail du Bureau se concentre de plus en plus sur l'initiative Aucun pays laissé de côté (NCLB) en fournissant une assistance aux États, par exemple, pour corriger les déficiences identifiées par l'USAP CMA, et pour mettre en œuvre les politiques et déclarations GASeP de transport aérien, CORSIA et les plans d'action volontaires pour la réduction des émissions de CO₂. En outre, il tient à jour des données/statistiques sur l'aviation, des analyses économiques, des outils et des prévisions, et y donne accès. Le Bureau travaille avec d'autres bureaux de l'Organisation, notamment les bureaux régionaux et les milieux universitaires, assure la liaison et coordonne les questions susmentionnées avec tous les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, en particulier la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et les organisations régionales d'aviation civile.

5. La **Direction des affaires juridiques et des relations extérieures (LEB)** facilite l'élaboration progressive du droit aérien international et sa codification, notamment en réalisant des études, en particulier sur des points du programme des travaux du Comité juridique, en préparant des instruments de droit aérien international et faisant la promotion de la ratification de ces instruments ; contribue aux travaux normatifs autres que ceux concernant les traités en conseillant d'autres Directions chargées de l'élaboration de Normes et de la production de Manuels, de Circulaires et autres éléments indicatifs ayant une importance juridique particulière ; fournit des avis juridiques aux États membres, aux organes directeurs, au Président du Conseil et à la Secrétaire générale, et à d'autres Directions et Bureaux, sur des questions constitutionnelles, de politique, d'administration, de procédure et autres ; assure un service de secrétariat à l'Assemblée, aux conférences diplomatiques, au Comité juridique et à d'autres organes juridiques ; exécute des fonctions de dépositaire en rapport avec des instruments de droit aérien international ; enregistre des accords aéronautiques ; prête assistance au Conseil dans le règlement des différends entre États ; participe à l'administration du système interne de justice ; prête assistance à l'Organisation, aux

membres des délégations nationales et au personnel de l'OACI en ce qui concerne les privilèges et immunités ; et fait le lien avec l'État hôte, l'ONU et d'autres organisations. Le Bureau relève des objectifs stratégiques - services liés au Programme, sous la fonction *Services juridiques et relations extérieures*.

6. Il incombe à la **Direction de l'administration et des services (ADB)** de fournir à l'Organisation le soutien administratif nécessaire dans les domaines suivants : ressources humaines ; services linguistiques et publications ; technologie de l'information et des communications et gestion du web ; services de conférence, de sécurité et services généraux ; courrier, archives et distribution ; services de voyages ; activités génératrices de produits ; et secrétariat de l'Assemblée et du Conseil. Chaque domaine fonctionnel est réparti individuellement entre les objectifs stratégiques - services liés au programme et les deux stratégies d'appui - appui au programme et gestion et administration.

7. Les bureaux suivants rendent compte directement au **Cabinet du Secrétaire général (OSG)** :

- a) Les **bureaux régionaux (RO)** : Les sept bureaux régionaux (Paris, Dakar, Nairobi, Lima, Mexico, Bangkok et Le Caire) sont avant tout responsables de maintenir une liaison continue avec les États auprès desquels ils sont accrédités ainsi qu'avec des organisations compétentes, des organismes régionaux de l'aviation civile et des institutions et programmes des Nations Unies. Ils assurent une coordination interrégionale et encouragent la mise en œuvre harmonisée, en temps opportun, des politiques, décisions, normes et pratiques recommandées et plans de navigation aérienne de l'OACI. Ils fournissent aussi des orientations techniques et aident les États dans la mise en œuvre. Le premier bureau régional auxiliaire (RSO), relevant du bureau régional APAC et situé à Beijing (Chine) a ouvert en juin 2013. Les bureaux régionaux relèvent des objectifs stratégiques.
- b) Le **Groupe des communications (COM)** Le Groupe des communications relève du cabinet du Secrétaire général et rend également compte au cabinet du Président du Conseil, Le Groupe des communications est chargé de présenter l'OACI au monde entier en supervisant les exigences de l'Organisation en matière de gestion de la réputation et la marque OACI. Il s'emploie également à sensibiliser les secteurs aux priorités et aux réalisations de l'OACI par des discours et des articles au nom du Président et du Secrétaire général, en plus de superviser les relations avec les médias et de produire des produits d'information, des déclarations et d'autres messages organisationnels pour les médias sociaux et traditionnels afin que le grand public puisse mieux comprendre la mission et le rôle de l'OACI. Le Groupe COM relève du soutien du programme au titre de la fonction *Communications*.
- c) La **Sous-Direction des finances (FIN)** est responsable de l'élaboration et de l'application des politiques et procédures budgétaires, comptables et financières ; de la gestion financière du budget approuvé conformément au Règlement financier, aux règles de gestion financière et aux directives de l'Assemblée et du Conseil. Les opérations bancaires et d'investissement des fonds de l'Organisation sont effectuées par la Sous-Direction des finances. Le Sous-Directeur des finances est le Secrétaire du Comité des finances. En tant que principal administrateur financier de l'Organisation, le Sous-Directeur des finances entretient une relation étroite avec le Commissaire aux comptes et certifie tous les états financiers de l'OACI. FIN relève du volet « Gestion et administration » et se charge de la fonction *Budget et gestion financière*.
- d) Le **Bureau de l'évaluation et de l'audit interne (EAO)** est chargé de l'évaluation et de la vérification systématiques des programmes, projets et activités de l'OACI. L'EAO a également le mandat d'agir comme point de coordination pour le Corps commun d'inspection (CCI) et est chargé de coordonner la préparation du Plan d'action du Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations du Commissaire aux comptes, et de suivre l'évolution des recommandations

en attente auprès des responsables de leur mise en œuvre. En outre, l'EAO assure des services de secrétariat au Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC). L'EAO relève du volet « Soutien du programme » et assume la fonction *Évaluation et audit interne*.

- e) Le **Bureau de la déontologie** donne des avis formels et informels sur les questions de déontologie. Ce bureau est indépendant de tous les autres services et a un accès formel et informel au Conseil. Tous les membres du personnel peuvent signaler au Déontologue des cas d'inconduite présumée. Les autres responsabilités du Déontologue sont notamment d'assurer une formation et des stages de perfectionnement obligatoires sur les questions de déontologie ; le traitement de tous les cas de conduite inappropriée, y compris les enquêtes, l'administration de la politique OACI de protection contre les représailles et la mise en œuvre de la politique de l'OACI en matière de divulgation de situation financière. Ce bureau relève du volet « Gestion et administration » et se charge de la fonction *Déontologie*.
- f) Le **Bureau de la formation mondiale en aviation (GAT)** est chargé de planifier, de gérer et de coordonner toutes les activités de formation en aviation de l'OACI, d'assurer la mise en œuvre efficace, efficiente et harmonisée de la Politique de formation en aviation civile de l'OACI, et de répondre aux besoins en formation des États membres, des organisations internationales et régionales, de l'industrie aéronautique et d'autres partenaires. Le GAT est également le point de contact pour toutes les activités de formation et activités connexes. Le Bureau du GAT est entièrement financé par des ressources extrabudgétaires.
- g) Le **Bureau de la planification stratégique, de la coordination et des partenariats (SPCP)** relève de la direction du cabinet du Secrétaire général et coordonne les stratégies et priorités de haut niveau et transversales parmi les différents Bureaux et Directions, y compris les bureaux régionaux, de l'Organisation. En particulier, il est responsable de l'élaboration et du maintien du Plan d'activités de l'OACI, du Plan opérationnel de l'OACI, du Cadre de la gestion de performance d'entreprise, des indicateurs de performance clé d'entreprise et du Registre des risques, qui constituent la base de l'allocation des ressources et aident Le Secrétariat à suivre sa responsabilisation et ses performances en ce qui concerne la mise en œuvre des initiatives. Le SPCP s'occupe également de prêter assistance aux États membres pour renforcer leur système de transport aérien en mobilisant des ressources afin d'obtenir un financement et une assistance au développement sous forme de financement, de transfert de technologie et d'expertise, et en créant des partenariats stratégiques avec de grands partenaires du développement et en élaborant des politiques, des procédures et des éléments d'orientation pour coordonner l'intervention de l'OACI dans les situations d'urgence mondiales qui menacent la sécurité, la régularité ou la continuité des opérations de l'aviation.

8. L'organigramme courant figure à l'Annexe 3.

9. Le tableau ci-dessous fournit une ventilation du budget 2020-2022 selon la structure organisationnelle.

BUDGET 2017-2019 ET BUDGET ESTIMATIF 2020-2022 PAR STRUCTURE ORGANISATIONNELLE
(en milliers de CAD)

	Dépenses*	Crédits				Estimations				
	2017	2017	2018	2019	TOTAL	2020	2021	2022	TOTAL	% du Total
ANB	20 354	18 566	19 413	19 745	57 724	19 307	20 188	21 042	60 538	18,8 %
ATB	10 479	10 525	10 771	11 581	32 877	12 548	13 247	14 563	40 359	12,5 %
LEB	2 213	2 437	2 398	2 542	7 377	2 446	2 497	2 615	7 557	2,3 %
RO	26 349	24 043	23 893	24 793	72 730	24 665	25 290	25 800	75 755	23,5 %
ADB	33 876	31 212	32 269	33 067	96 548	32 451	33 451	34 380	100 282	31,1 %
OSG ¹	8 855	8 613	8 833	10 250	27 695	9 947	10 281	11 792	32 021	9,9 %
RGA	1 153	1 751	1 795	2 068	5 614	1 451	1 495	1 768	4 714	1,5 %
Autres ²	538	496	496	496	1 488	496	496	496	1 488	0,5 %
	103 817	97 642	99 868	104 543	302 053	103 312	106 946	112 457	322 715	100 %

* Au taux de change de l'ONU ; comprend les dépenses financées par le report de crédits non utilisés de l'exercice précédent

¹ comprend le Cabinet du président

² paiements pour services TCB

10. Le Tableau ci-dessous présente la ventilation du budget 2020-2022 par postes principaux de dépenses, appelés « blocs budgétaires ». Au titre des postes, il y a les postes AI et les postes Services généraux. Pour les hors postes, il y a : les dépenses en immobilisations, les services de consultation et l'externalisation, les coûts discrétionnaires liés au personnel, les dépenses opérationnelles, les projets spéciaux de mise en œuvre (SIP), les réunions, les déplacements en mission et les frais de représentation. Ces expressions sont définies au paragraphe 13 ci-après. Les ressources pour les postes constituent approximativement 80 %.

SOMMAIRE DU BUDGET ESTIMATIF 2020-2022 PAR BLOC BUDGÉTAIRE (postes principaux de dépenses)

Postes	Dépenses*	Affectations approuvées					Estimations				
	2017	2017	2018	2019	Total	% du total	2020	2021	2022	Total	% du total
Postes											
Postes AI	61 100	58 117	58 858	61 524	178 499	59,1 %	63 645	66 456	69 290	199 391	61,8 %
Postes Services généraux	17 657	17 633	18 109	18 550	54 292	18,0 %	18 476	19 206	19 682	57 364	17,8 %
Total des postes :	78 757	75 750	76 967	80 074	232 791	77,1 %	82 121	85 662	88 973	256 756	79,6 %
Hors postes											
Dépenses en immobilisations	567	1 074	946	765	2 784	0,9 %	988	610	703	2 301	0,7 %
Coûts discrétionnaires liés au personnel	1 576	1 226	1 270	1 318	3 814	1,3 %	1 121	1 144	1 172	3 437	1,1 %
SIP	200	192	197	202	590	0,2 %	207	212	217	635	0,2 %
Services de consultants	4 548	3 264	3 418	3 397	10 079	3,3 %	2 797	2 867	2 939	8 604	2,7 %
Services d'externalisation	2 819	1 705	1 793	1 834	5 333	1,8 %	2 106	2 140	2 175	6 421	2,0 %
Dépenses opérationnelles	8 290	8 830	9 159	9 773	27 762	9,2 %	8 819	9 039	9 503	27 361	8,5 %
Réunions	1 172	1 159	1 526	2 461	5 146	1,7 %	1 140	1 132	2 572	4 844	1,5 %
Déplacements en mission	5 853	4 383	4 529	4 651	13 563	4,5 %	3 957	4 082	4 144	12 183	3,8 %
Représentation	35	60	64	67	191	0,1 %	56	58	59	173	0,1 %
Total hors postes :	25 059	21 893	22 901	24 468	69 262	22,9 %	21 191	21 284	23 484	65 959	20,4 %
TOTAL :	103 816	97 642	99 868	104 543	302 053	100 %	103 312	106 946	112 457	322 715	100 %

* Au taux de change de l'ONU ; comprend les dépenses financées par le report de crédits non utilisés de l'exercice précédent

ANNEXE 2

11. Les changements concernant les postes selon la structure organisationnelle et la catégorie de poste figurent au tableau ci-dessous. Le tableau fait apparaître la création de quatre nouveaux postes dans les bureaux fonctionnels et d'un poste supplémentaire au Bureau de l'administration. En outre, sept postes précédemment financés par des économies ont été régularisés, principalement dans le domaine des technologies de l'information. Au total, 13 postes ont été intégrés au budget ordinaire au titre du Fonds pour la sûreté aérienne et du Fonds de génération de produits auxiliaires. À la suite de la redéfinition des priorités, 16 postes au total seront supprimés.

	Comptabilisation des mouvements de postes par structure organisationnelle							Proposé 2020-2022
	Approuvé 2017-19	Nouveau	Supprimé	Restructuration	Régularisation	Intégration	Total	
ANB	102	2	-5	-1		3	-1	101
ATB	59	2	-3		2	10	11	70
Bureaux régionaux	172			-1			-1	171
LEB	15		-1,3				-1,3	13,8
ADB	149,5	1	-7	-1	5		-2,1	147,5
OSG	51,1			1,5			1,5	52,6
Total :	548,6	5	-16,3	-1,6	7	13	7,2	555,8

12. Suite à l'analyse selon la structure organisationnelle, les ressources pour le triennat 2020-2022 au siège à Montréal sont de 76,5 % (75,9 % pour 2017-2019) et de 23,5 % (24,1 % pour 2017-2019) pour les bureaux régionaux.

13. On trouvera ci-après une description d'ensemble de ce qui est inclus dans les principaux postes de dépenses, à savoir les blocs budgétaires définis par le système ERP de l'OACI :

Postes de dépenses

- a) Poste de personnel international de la catégorie des administrateurs : la rémunération et les autres prestations auxquelles ont droit les fonctionnaires du cadre organique, en particulier les traitements, l'indemnité de poste, les indemnités pour charges de famille, l'assurance maladie, la contribution de l'Organisation au régime des pensions, les indemnités pour frais d'études, les voyages pour études, les voyages dans les foyers, les indemnités de recrutement et de départ telles que les primes d'installation et de rapatriement et les frais de déménagement, les congés payés. L'assurance-maladie après la cessation de service des AI retraités (portion de l'Organisation) et les frais de représentation du Président du Conseil et du Secrétaire général sont également inclus dans ce bloc budgétaire.
- b) Postes des Services généraux : traitements et autres droits reçus par les agents des services généraux, en particulier les salaires, indemnités pour personnes à charge, indemnités pour connaissances linguistiques, assurances médicales et contributions de l'Organisation au fonds de pension. L'assurance-maladie après la cessation de service des retraités des Services généraux (portion de l'Organisation) est également incluse dans ce bloc budgétaire.

Des coûts standard ont été utilisés pour chaque catégorie de postes (administrateurs et services généraux), au siège et dans les bureaux régionaux. Les droits du personnel sont conformes aux règles du personnel, qui ont été approuvées par le Conseil et sont fondées sur des taux qui sont établis par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour l'ensemble du Régime commun des Nations Unies.

Outre les augmentations annuelles de salaire, des augmentations obligatoires des coûts pour les postes sont imputables à des révisions des traitements résultant de l'inflation ou d'autres facteurs déterminés par la Commission de la fonction publique internationale des Nations Unies.

Ci-dessous, la liste des principaux postes de dépenses au titre des blocs budgétaires des AI et des Services généraux :

Description	COÛTS DU PERSONNEL									
	Dépenses			Budget			Estimations			
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL			
	(en milliers de CAD)			(en milliers de CAD)						
Salaires, traitements et autres éléments de rémunération										
Salaires et traitements										
<i>Administrateurs</i>	28 715	30 315	31 802	30 506	31 628	33 173	95 307			
<i>Services généraux</i>	12 332	13 004	13 317	13 284	13 846	14 188	41 319			
Ajustements de postes - AI	10 244	10 844	11 373	11 687	12 112	12 697	36 495			
Prime linguistique - Services généraux	256	296	303	282	288	295	864			
Heures supplémentaires - Services généraux	159	193	198	201	211	216	629			
TOTAL, Salaires, traitements et autres	51 706	54 652	56 994	55 960	58 084	60 569	174 613			
Dépenses communes de personnel										
Coût du recrutement, des mutations et des indemnités de cessation de service	3 718	2 750	2 652	2 667	3 126	3 001	8 795			
Contributions, Caisse commune des pensions du personnel										
<i>Administrateurs</i>	8 993	7 767	8 156	8 466	8 769	9 185	26 419			
<i>Services généraux</i>	2 517	2 060	2 115	2 176	2 241	2 300	6 718			
Allocation au conjoint - AI				2 486	2 730	2 934	8 150			
Indemnité pour charge de famille										
<i>Administrateurs</i>	2 570	886	915	880	909	947	2 736			
<i>Services généraux</i>	376	645	661	623	637	652	1 911			
Indemnité pour frais d'études et voyages liés à la scolarité	2 701	1 825	1 883	2 060	2 128	2 215	6 404			
Assurances médicales										
<i>Administrateurs</i>	3 443	3 464	3 597	3 789	3 775	3 932	11 496			
<i>Services généraux</i>	1 744	1 791	1 832	1 794	1 865	1 911	5 570			
Voyages de congé dans les foyers - AI	636	654	783	736	900	812	2 448			
Mobilité/difficultés des conditions de vie et de travail - AI	135	222	227	216	222	227	665			
Allocation de logement - AI	218	250	259	267	276	288	831			
TOTAL, Dépenses communes du personnel	27 051	22 314	23 080	26 161	27 578	28 404	82 142			
TOTAL, COÛTS DU PERSONNEL	78 757	76 967	80 074	82 121	85 662	88 973	256 756			

* Au taux de change de l'ONU ; comprend les dépenses financées par le report de crédits non utilisés de l'exercice précédent

ANNEXE 2

Ressources hors postes

- c) *Dépenses en immobilisations* : achats de matériel d'une valeur supérieure à 5 000 CAD ayant une vie utile de plus d'un an. Cela comprend les achats liés aux TI tels que les serveurs, et l'achat de matériel de bureau hors-TI, tels que des télécopieurs et du matériel audiovisuel, des meubles et accessoires de bureau, et des véhicules. La plupart des crédits liés aux achats sont destinés au remplacement de matériel désuet ou hors d'état de fonctionner. Les éléments qu'il est prévu d'inscrire en immobilisation pour 2020-2022 sont les suivants :

Bureau	Description des éléments d'immobilisations	2020	2021	2022
		en milliers de CAD		
EURANT	Recâblage, déménagement des serveurs et de l'informatique	103		
	Imprimante réseau		16	
	Remplacement des appareils de chauffage/climatisation			102
MID	Véhicule	41		
	Système de conférence		19	
	Serveur			11
NACC	Photocopieurs	21		
	Véhicule	41		
	Matériel d'interprétation	62		
	Appareils audiovisuels	31		
SAM	Installation de protection contre l'incendie (extincteurs)	36		
	Photocopieur	21		
	Structure de plafond	26		
WACAF	Meubles (déménagement)	49		
CSG	Matériel de conférence	21	21	21
	Matériel audiovisuel de conférence	11	12	12
TIC	Mises à niveau de l'équipement	528	541	557
Total :		989	609	703
Total pour le triennat :		2 300		

- d) *Dépenses discrétionnaires liées au personnel* : dépenses pour la formation, le bien-être, la sécurité du personnel, etc. Les prévisions budgétaires sont centralisées sous la rubrique ADB-Ressources humaines.

COÛTS DISCRÉTIONNAIRES LIÉS AU PERSONNEL

Description	Dépenses*			Budget				Estimations				
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL	2020	2021	2022	TOTAL	
(en milliers de CAD)												
Coûts discrétionnaires liés au personnel												
Assurance du personnel	174	84	46	55	56	58	169					
Formation générale	908	641	670	598	613	629	1 840					
Bien-être du personnel	115	79	307	226	231	237	694					
Activités liées à la parité	70	-	2	92	94	96	282					
Sûreté du personnel	114	121	-	103	100	102	305					
Autres coûts divers liés au personnel	195	75	42	48	49	50	147					
TOTAL, Coûts discrétionnaires liés au personnel	1 576	998	1 145	1 121	1 144	1 172	3 437					

* Au taux de change de l'ONU ; comprend les dépenses financées par le report de crédits non utilisés de l'exercice précédent

- e) Projets spéciaux de mise en œuvre (SIP) : ressources nécessaires pour la mise en œuvre des projets spéciaux afin de donner des avis aux États sur la mise en œuvre des parties des plans régionaux qui ont une incidence significative sur la sécurité et l'efficacité. Les plans des projets sont soumis au Conseil pour approbation avant le lancement du projet. Bien que mis en œuvre par les bureaux régionaux, ces projets sont gérés par la Direction de la navigation aérienne.
- f) Services de consultation et externalisation : la rémunération payée aux titulaires de contrats spéciaux de service, les frais d'externalisation des services linguistiques et des TI, et les autres services contractuels externes.
- g) Dépenses opérationnelles : ce poste comprend, entre autres, les éléments suivants :
- i) Logiciel/matériel de technologies de l'information : les crédits pour ce poste sont destinés à l'acquisition et à l'entretien du matériel lié aux technologies de l'information/à la bureautique, aux logiciels destinés aux ordinateurs de bureau, à l'infrastructure des technologies de l'information et aux principales applications des systèmes qui ne répondent pas à la description d'un élément à inscrire en immobilisation. Le crédit pour l'équipement est principalement destiné à remplacer le matériel désuet. Les crédits pour les logiciels comprennent les frais de licences et d'entretien annuel, les améliorations ainsi que les remplacements et l'acquisition de logiciels plus modernes.
 - ii) Location, entretien et sécurité des locaux : ce poste comprend les loyers des locaux, les coûts d'entretien et de sécurité des locaux du siège à Montréal et des locaux des sept bureaux régionaux. Conformément à l'accord supplémentaire avec le gouvernement hôte qui a pris effet le 1^{er} décembre 2016, l'OACI doit verser au Gouvernement du Canada 20 % du loyer et du coût de fonctionnement des locaux du siège. Le Gouvernement du Canada prend à sa charge, annuellement, 100 % du loyer et 80 % des coûts de fonctionnement, et tous les impôts fonciers. Les coûts de fonctionnement sont fondés sur les dépenses réelles du Gouvernement du Canada. Les locaux des bureaux APAC, APAC-RSO, MID, WACAF et d'une partie des locaux du bureau EUR/NAT sont fournis sans frais de loyer par les gouvernements hôtes respectifs, à savoir la Thaïlande, la Chine, l'Égypte, le Sénégal et la France, respectivement. Les coûts de location et d'entretien des bureaux NACC et SAM sont en partie subventionnés par les Gouvernements mexicain et péruvien, respectivement.
 - iii) Communications, télécommunications, diffusion : ce poste comprend les services de téléphone, de téléphone cellulaire et de téléphone multifonctions, les services interurbains et les frais d'interurbain pour les fax et la transmission des données.
 - iv) Fournitures de bureaux et services : ce poste comprend des photocopieuses, les fournitures de bureau et les services d'imprimerie internes des bureaux régionaux.
 - v) Contributions aux services communs des Nations Unies : l'OACI participe à certains services qui sont fournis conjointement par le régime des Nations Unies, et elle en bénéficie. Les coûts de ces services sont partagés par toutes les organisations participantes selon une formule de partage des coûts convenue.
 - vi) Services ARGF : ce poste comprend les ressources nécessaires aux Directions/Bureaux pour obtenir des services d'imprimerie et de distribution assurés par les RGA.
- h) Réunions : ressources nécessaires pour des réunions à l'interne, pouvant inclure traitements et indemnités pour le personnel temporaire, notamment les interprètes, coûts de déplacement du personnel du Secrétariat, heures supplémentaires, location des salles de conférence/du matériel audiovisuel, fournitures de bureau et de reprographie, frais de représentation et dépenses diverses.

ANNEXE 2

- i) Déplacements en mission : frais de déplacement et indemnités journalières de subsistance en voyage officiel. Cela comprend :
 - i) les missions auprès des États membres en rapport avec la mise en œuvre du programme de travail, ce qui inclut consultations, fourniture d'avis et d'assistance et activités liées aux audits de la supervision ;
 - ii) les missions pour des réunions, au niveau gouvernemental ou non gouvernemental, sur des questions aéronautiques pour présenter le point de vue de l'OACI ou pour se tenir au courant de l'évolution technique ;
 - iii) les missions pour représenter l'OACI à des réunions pertinentes des Nations Unies, des institutions spécialisées et d'autres organisations internationales.
- j) Représentation : frais de représentation

